


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



**Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la Communauté**

1970

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la Communauté (1970)

Table des matières

<i>INTRODUCTION</i>	7
<i>PREMIERE PARTIE</i>	9
<i>L'évolution globale du marché de l'emploi</i>	9
A — <i>Tendances générales en 1969</i>	9
1. Communauté	9
2. Etats membres	11
B — <i>Perspectives d'évolution globale en 1970</i>	21
1. Communauté	21
2. Etats membres	24
 <i>DEUXIEME PARTIE</i>	 37
<i>L'évolution sectorielle et régionale du marché de l'emploi</i>	37
A — <i>Tendances d'évolution par secteurs, branches d'activité et professions</i>	38
A 1 — <i>Agriculture</i>	38
A 2 — <i>Industrie</i>	41
Industrie charbonnière	41
Mines de fer	46
Construction	48
Production et transformation des métaux	53
Textile et vêtement	60
A 3 — <i>Services</i>	63
B — <i>Tendances d'évolution par régions</i>	68
 <i>TROISIEME PARTIE</i>	 87
<i>Problèmes et mesures</i>	87
A — <i>Dispositions d'ordre interne</i>	87
B — <i>Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	102
C — <i>Collaboration communautaire</i>	105

<i>Annexes</i>	109
I — Liste des principales sources statistiques	111
II — Remarques concernant les données statistiques	114
III — Tableaux 1 a à 5 a	117
IV — Graphiques n ^{os} 1 à 3	122

Introduction

Comme les années précédentes, le présent rapport, onzième de la série, a été établi par la Commission des Communautés européennes en collaboration étroite avec les experts des ministères du travail des Etats membres, les experts en conjoncture de la Commission et, en outre, avec les représentants des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs.

Les auteurs de ce rapport se sont efforcés d'apporter à sa présentation et à son contenu certains perfectionnements estimés souhaitables lors des discussions des experts. Ainsi, d'une part, la table des matières a été modifiée en vue d'établir une distinction plus nette entre les données globales auxquelles la première partie du rapport a été exclusivement consacrée et les données relatives à l'évolution par secteurs d'activité et par régions qui font l'objet de la deuxième partie.

D'autre part, comme les problèmes concrets de l'emploi n'apparaissent clairement qu'au niveau des branches d'activité et des régions, on s'est efforcé de répondre au souhait précédemment exprimé d'approfondir plus particulièrement l'analyse de l'évolution sectorielle et régionale du marché de l'emploi afin de mettre ces problèmes davantage en lumière.

Enfin, la troisième partie du rapport s'attache à dresser un tableau synthétique des diverses mesures prises ou envisagées par les Etats membres et au niveau communautaire en vue de réduire les pénuries et les excédents de travailleurs, actuels et prévisibles, et, par là, de faciliter un meilleur équilibre général de l'emploi sur les plans quantitatif et qualitatif. Les informations qui ont pu être ainsi rassemblées montrent l'importance des efforts exercés au cours de l'année écoulée en matière de politique de l'emploi, qui sont également de nature à contribuer au maintien d'une expansion économique sans heurts.

Remarque :

La rédaction de la première partie du présent rapport a été achevée à la fin du mois d'avril 1970. Les données statistiques figurant dans le texte sont tirées soit des publications de l'Office statistique des Communautés européennes, soit des sources nationales. Dans ce dernier cas, leur globalisation au niveau de la Communauté appelle les réserves d'usage.

PREMIERE PARTIE

L'évolution globale du marché de l'emploi

A — TENDANCES GENERALES EN 1969

Forte augmentation des besoins de main-d'œuvre, progression substantielle de l'emploi, notamment de l'emploi salarié, réduction très sensible du chômage, immigration accrue de travailleurs étrangers et nette accentuation des tensions, tels ont été, en 1969, les traits caractéristiques de l'évolution de la situation sur le marché de l'emploi de la Communauté.

1. COMMUNAUTE

Le vigoureux essor de la conjoncture, qui avait déjà caractérisé la Communauté en 1968, s'est notablement renforcé en 1969. Dans un contexte mondial, où l'expansion économique demeurait forte, la demande extérieure a encore été un facteur très dynamique de croissance. En effet, les exportations de marchandises de la Communauté se sont développées, en 1969, à un taux presque aussi élevé que l'année précédente ; un net ralentissement est néanmoins apparu au second semestre, par suite notamment d'un affaiblissement conjoncturel des ventes aux Etats-Unis et d'une progression nettement moins vive des livraisons au Royaume-Uni.

Le facteur essentiel de la haute conjoncture dans la Communauté a cependant été l'expansion accélérée de la demande intérieure. Non seulement la formation brute de capital fixe a connu, en 1969, un développement exceptionnel, grâce à la forte amélioration de la propension à investir des entreprises dans presque tous les pays membres, mais les dépenses de consommation ont accusé un accroissement très sensible, en particulier celles des ménages, du fait notamment de la vive progression des revenus disponibles.

Dans ces conditions, l'offre intérieure s'est nettement développée, surtout dans la première moitié de 1969, où elle s'est encore révélée très élastique. Dans le cours ultérieur de l'année, son adaptation à l'expansion de la demande globale est devenue de plus en plus malaisée, à mesure que la disponibilité des facteurs de production s'amenuisait ; des mouvements de grèves, parfois importants et prolongés, se sont, en outre, produits dans certains pays membres. Ce ralentissement de la croissance au second semestre a touché essentiellement le secteur industriel, où, de ce fait, les commandes en carnet ont encore notablement augmenté. Néanmoins, pour l'ensemble de 1969, la production industrielle (d'après l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, qui exclut le bâtiment et l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs) a progressé, par rapport à l'année précédente, de plus de 11 %, contre 8,8 % en 1968. Dans le secteur de la construction, le taux de croissance de la production, en comparaison annuelle, a légèrement dépassé celui de 1968, qui était

déjà relativement élevé. Au total, le produit brut de la Communauté, en termes réels, a augmenté, d'une année à l'autre, de plus de 7 % en 1969, contre 5,8 % en 1968 ⁽¹⁾.

L'écart croissant qui, en dépit de ces résultats exceptionnels, est apparu au cours de l'année entre l'expansion de l'offre intérieure et celle, très vive, de la demande, constitue sans aucun doute un des traits caractéristiques de l'évolution de la conjoncture économique dans la Communauté en 1969. Il a contribué, pour une part importante, à la détérioration progressive du climat des prix et aux déséquilibres de la balance des paiements de certains pays membres.

Si la diminution de l'élasticité de la production s'explique, dans une large mesure, par l'amenuisement progressif des réserves de capacités techniques dans de nombreuses industries de la Communauté, les pénuries de main-d'œuvre ont, elles aussi, joué un rôle très important dans presque tous les pays membres, surtout dans ceux où s'établissait graduellement une situation de suremploi. Dans le courant de 1969, en effet, l'écart s'est élargi entre les ressources effectives de main-d'œuvre à l'intérieur de la Communauté, notamment de travailleurs qualifiés, et les besoins croissants de personnel des entreprises. Ainsi, d'après les statistiques désaisonnalisées, les offres d'emploi non satisfaites ont progressé très rapidement tout au long de 1969 dans la Communauté entière ; en Allemagne, en particulier, leur nombre était, en fin d'année, six fois plus élevé que celui des chômeurs. En fait, l'augmentation des besoins de personnel traduit non seulement la forte progression de la production, mais aussi la nécessité pour les entreprises de compenser, par un accroissement des effectifs, le ralentissement graduel des progrès de la productivité horaire — résultant surtout du degré d'utilisation de plus en plus élevé des capacités techniques de production dans l'industrie — ainsi que, dans une certaine mesure, la limitation de la durée effective du travail appliquée dans le cadre des conventions collectives.

Dans ces conditions, le recrutement de travailleurs, qui s'était déjà fortement développé au second semestre de 1968, a continué d'augmenter à un rythme rapide dans tous les pays membres, surtout dans la première partie de 1969. Par rapport à l'année précédente, le nombre total de salariés dans la Communauté s'est accru, en moyenne annuelle, de plus de 2 % en 1969, contre à peine 0,7 % en 1968. L'augmentation la plus forte a été observée pour l'ensemble du secteur industriel (+ 3,3 % en 1969, contre + 0,3 % en 1968), tandis que l'accroissement de l'emploi salarié dans le secteur des services, bien qu'important, a accusé l'incidence de la légère réduction qui a été enregistrée en Italie. Par contre, le nombre de salariés a encore baissé dans l'agriculture, où le processus de transformation des structures se poursuit. D'autre part, pour la Communauté considérée dans son ensemble, le nombre de travailleurs indépendants a diminué plus nettement qu'en 1968, la migration vers des activités dépendantes — qui s'est poursuivie dans tous les pays membres — s'étant accom-

(1) Pour plus de détails, voir rapport n° 3/4-1969 de la Commission sur « La situation économique de la Communauté ».

pagnée, en Italie, de l'abandon d'un nombre élevé d'emplois marginaux. Au total, la population active occupée dans la Communauté a augmenté, en moyenne annuelle, de près de 1 % en 1969, alors qu'elle n'avait pas varié de 1967 à 1968.

Par ailleurs, étant donné que l'immigration de la main-d'œuvre provenant des pays non membres s'est nettement accrue et que la baisse du taux d'activité s'est, dans l'ensemble, quelque peu modérée, la population active disponible de la Communauté a marqué — contrairement aux années précédentes — une légère progression, en moyenne annuelle, de 1968 à 1969.

Le chômage s'est dès lors sensiblement réduit. Pour la Communauté considérée dans son ensemble, il a accusé, en 1969, une baisse de plus de 16 %, en moyenne annuelle, par rapport à 1968, ne dépassant ainsi que de 50 000 unités le niveau très bas de 1966. Du point de vue conjoncturel, la diminution du nombre de chômeurs s'est poursuivie à un rythme rapide tout au long de l'année 1969 dans la Communauté entière, abstraction faite de la France, où une légère tendance à l'augmentation s'est manifestée depuis l'automne, en raison notamment de la mobilité géographique insuffisante des demandeurs d'emploi, ainsi que de leurs qualifications inadaptées aux besoins de l'économie. Il y a lieu de noter, toutefois, que ces facteurs de freinage du mouvement de résorption du chômage ont persisté dans d'autres pays membres, notamment en Italie, et que de ce fait les déséquilibres sur le marché de l'emploi se sont accentués, non seulement au plan de la Communauté mais aussi, et surtout, au plan régional.

Compte tenu des tendances et résultats décrits ci-dessus, concernant l'évolution du marché de l'emploi de la Communauté en 1969, les prévisions qui avaient été formulées dans le rapport de l'an dernier se sont révélées exactes. Il en est ainsi non seulement pour le profil des divers indicateurs au cours de l'année, mais aussi pour les résultats annuels, notamment en ce qui concerne la progression de la population active salariée de la Communauté.

2. *ETATS MEMBRES*

2 a. *Belgique*

La phase ascendante de l'économie belge, qui s'était amorcée vers l'été de 1967, s'est de nouveau accentuée en 1969. La demande étrangère est demeurée le facteur prépondérant de l'expansion, bien que les exportations vers les pays non membres ne se soient pas développées beaucoup plus fortement qu'en 1968. La croissance des livraisons aux pays de la Communauté a cependant été si vigoureuse que les exportations de marchandises ont progressé, dans l'ensemble, au rythme annuel le plus élevé observé depuis la création du Marché commun. De même, l'évolution des principales composantes de la demande intérieure est devenue plus rapide. La formation brute de capital fixe a marqué une nette reprise. Le degré élevé d'utilisation des capacités techniques, les perspectives favorables de vente et les besoins de rationalisation ont abouti à un redressement très marqué de la propension à investir des chefs d'entreprise. Par ailleurs,

les investissements dans la construction résidentielle ont progressé plus rapidement qu'en 1968 et l'expansion des investissements publics, bien que ralentie, est demeurée appréciable. La croissance des dépenses de consommation s'est accélérée par rapport à 1968. Cette évolution a été particulièrement significative en ce qui concerne la consommation privée, dont la progression a été soutenue par l'expansion plus vive des revenus disponibles, due notamment à l'augmentation accélérée de l'activité et des taux de salaires.

Parallèlement à l'épuisement progressif des capacités de production disponibles, l'élasticité de l'offre intérieure a eu tendance à diminuer en 1969. Toutefois, le rythme d'expansion de la production industrielle a été très élevé jusqu'à la fin de l'année. La valeur ajoutée dans l'industrie (y compris le bâtiment) pourrait s'être accrue, à prix constants, d'environ 9,5 % (cf. tableau 1, p. 25). Une progression sensiblement plus élevée qu'en 1968 a également été observée dans le secteur des services, où la production s'est développée à un rythme de 5 % environ. Au total, le produit national brut, en volume, pourrait avoir augmenté d'environ 6,5 % en 1969, contre 3,8 % l'année précédente. Ce taux est le plus élevé qui ait été enregistré par la Belgique depuis 1964.

Bien que l'expansion plus vive de la demande ait entraîné en 1969 un recours sensiblement accru aux importations, le jeu des facteurs conjoncturels, tant du côté de la demande que du côté de l'offre, a favorisé un renforcement de la hausse des prix intérieurs.

Contrairement à l'évolution observée en 1968, année où les progrès de la production globale étaient imputables aux seuls gains de productivité, la population active occupée s'est accrue en 1969. Etant donné l'épuisement graduel des réserves de productivité, l'amélioration continue de la conjoncture a favorisé, dans l'année sous revue, et pour la première fois depuis 1966, un net redressement de la demande de main-d'œuvre et un sensible diminution du chômage. L'augmentation de la population active occupée peut être estimée, en moyenne annuelle, à 60 000 personnes, soit à environ 1,5 %. Compte tenu de la diminution accélérée du nombre des indépendants, notamment dans le secteur agricole, l'emploi salarié se serait élevé de 2 875 000 personnes en 1968 à 2 945 000 personnes en 1969, dépassant ainsi le niveau record de 1966.

La contribution la plus importante à l'accroissement de l'emploi salarié a été fournie par l'industrie manufacturière (+ 35 000), notamment à la suite de l'augmentation des effectifs dans la chimie, les fabrications métalliques, la métallurgie et l'industrie du vêtement. Une hausse notable de l'emploi a été également enregistrée dans la construction, tandis que la baisse des effectifs s'est poursuivie à un rythme légèrement plus prononcé dans les charbonnages. Dans le secteur des services, le nombre de salariés pourrait avoir augmenté de près de 43 000 personnes, soit de 3 % environ, une hausse étant enregistrée dans presque toutes les branches y compris les administrations publiques.

L'amélioration de la situation du marché de l'emploi s'est reflétée dans une régression assez nette du chômage complet et dans une normalisation

du chômage partiel. De 1968 à 1969, le nombre de chômeurs complets a baissé de 110 000 à 88 000. Abstraction faite des variations saisonnières, le taux de chômage (chômeurs complets en % de la population active civile) était tombé, en fin d'année, à 2 %, contre 2,7 % un an auparavant. Il y a lieu de noter, au plan régional, que la réduction a été relativement marquée dans le nord-ouest du pays. De plus, la régression a été plus forte pour les hommes que pour les femmes et a intéressé presque uniquement les chômeurs dont l'aptitude au travail est normale. La reprise de la demande de main-d'œuvre a aussi entraîné une nette augmentation des offres d'emploi non satisfaites, ainsi que du nombre de placements réalisés par l'ONEM ⁽¹⁾. La comparaison des réserves de main-d'œuvre avec les offres non satisfaites montre une tendance à l'aggravation des pénuries de main-d'œuvre de travailleurs qualifiés dans certaines professions et régions. Il y a lieu de noter que, dans le but de faciliter la résorption du chômage, le recrutement de travailleurs provenant des pays non membres a encore été freiné en 1969.

2 b. *Allemagne*

L'économie allemande s'est trouvée en 1969 dans la phase de haute conjoncture du cinquième cycle de croissance. Tandis que les progrès de la productivité ont encore été très marqués, les capacités disponibles ont été utilisées à un degré qui n'avait plus été atteint depuis longtemps. Le produit national brut en termes réels a augmenté de 8 % en 1969 contre 7,2 % l'année précédente (cf. tableau 2, p. 27). La production industrielle, qui reflète particulièrement bien les tendances conjoncturelles, a augmenté, en termes de comptabilité nationale, de 10,4 %, après avoir accusé en 1968 le taux de croissance déjà appréciable de 9,5 %. Les importations de marchandises qui ont contribué davantage à l'approvisionnement du marché intérieur qu'au cours des dernières années ont également montré une évolution assez favorable, puisqu'elles ont augmenté d'un cinquième environ par rapport à 1968.

Les principaux facteurs de cette vive expansion ont été la demande étrangère et une intense activité d'investissement. Au surplus, les dépenses de consommation privée se sont fortement accrues. Toutefois, alors qu'au premier semestre l'offre intérieure présentait encore une grande élasticité, l'économie allemande a été confrontée au second semestre avec des problèmes d'équilibre de plus en plus aigus. Le vif essor de la demande a, en effet, déclenché à partir du milieu de l'année un large mouvement d'augmentations de salaires et entraîné une accélération de la hausse des prix. Eu égard à la persistance d'excédents élevés du commerce extérieur et aux tendances à la hausse des prix qui en résultent, le gouvernement fédéral a réévalué le mark de 9,29 % en date du 27 octobre.

L'expansion s'est pleinement reflétée dans l'évolution du marché de l'emploi. La demande de main-d'œuvre émanant du secteur privé et du secteur public n'a pu être entièrement couverte. La pénurie de main-d'œuvre

(1) Office national de l'emploi.

a été pareille à celle qui avait été observée lors des « booms » des années 1960-1961 et 1964-1965. Au cours de l'année, le marché de l'emploi est devenu de plus en plus le centre de la tension conjoncturelle : tandis que, pendant les premiers mois, l'offre de main-d'œuvre était encore relativement élastique et permettait ainsi un développement extrêmement rapide de l'emploi, on a assisté au second semestre à une aggravation de la tension sur le marché de l'emploi ; celle-ci, sous l'influence notamment de l'augmentation très sensible des bénéfices enregistrée depuis plus de deux ans, a déclenché un large mouvement de majorations de salaires qui a marqué l'évolution de la conjoncture à la fin de 1969 et au début de 1970.

L'offre de main-d'œuvre a pu être considérablement augmentée en 1969. Le nombre des personnes actives occupées s'est accru de 480 000 (1,8 %) par rapport à 1968, le nombre des salariés de 590 000 (2,8 %). Cette progression inattendue a surtout été rendue possible par l'afflux important de main-d'œuvre étrangère. En 1969, celle-ci s'est accrue, pour la moyenne de l'année, de pas moins de 347 000 unités. En outre, l'offre intérieure de main-d'œuvre a encore mobilisé des réserves considérables. On a surtout noté une nouvelle régression conjoncturelle du chômage, qui a fait tomber le taux de chômage en moyenne annuelle à 0,3 % contre 1,5 % en 1968. Il s'est produit en outre un afflux de main-d'œuvre provenant de l'utilisation des « réserves occultes de main-d'œuvre ». Autre facteur important de cette évolution : l'accroissement de l'offre d'emplois à temps partiel.

Le nombre des travailleurs occupés dans l'industrie — 8,3 millions pour la moyenne annuelle de 1969 — n'a guère été inférieur à ce qu'il avait été durant la phase comparable du précédent cycle conjoncturel et il a été quasiment aussi élevé que durant le boom de 1960-1961.

Si l'on considère l'évolution à long terme et abstraction faite des tendances conjoncturelles, on constate donc que, pour l'ensemble de l'industrie, le dynamisme structurel de l'emploi ne s'est guère accru durant les dix dernières années, ni dans le sens d'une augmentation, ni dans le sens d'une réduction de l'emploi.

Malgré la progression étonnamment rapide de l'emploi, les tensions sur le marché du travail se sont fortement accrues au cours de l'année. L'évolution du nombre d'emplois vacants déclarés aux bureaux de main-d'œuvre, qui s'est élevé à 747 000 en moyenne en 1969, contre 488 000 l'année précédente, est symptomatique de cette situation. En outre, la tension sur le marché de l'emploi s'est traduite par une augmentation du nombre d'heures de travail-ouvriers, dans les industries de biens d'investissement et de biens de consommation où de nombreuses heures supplémentaires ont été fournies. Toutefois, pour l'ensemble de l'économie, la durée annuelle du travail a légèrement diminué.

Tandis qu'au cours des précédentes périodes d'essor conjoncturel, caractérisées par une situation de « suremploi » les progrès de productivité accusaient un fort ralentissement, leur rythme est resté, en 1969, nettement plus rapide que celui de l'évolution à moyen terme.

Dans l'ensemble de l'économie, la production par personne occupée a augmenté de 6,1 % en 1969 ; dans l'industrie, l'accroissement de la valeur ajoutée par personne occupée a atteint 6,5 %.

L'évolution des salaires en 1969 a été caractérisée par des fluctuations sensibles. Au premier semestre, la hausse est restée relativement modérée. L'augmentation fortement accélérée de la production et des chiffres d'affaires s'est surtout traduite par l'offre de salaires plus élevés de la part des entreprises qui se disputaient une main-d'œuvre devenue rare. L'écart s'est ainsi élargi, au premier semestre, entre des rémunérations effectives, en augmentation rapide, et les salaires conventionnels. Après les vacances d'été on a assisté, à la suite de grèves sauvages, à une forte vague d'augmentations des salaires conventionnels et à une adaptation spontanée des salaires effectifs. Au total, la masse salariale brute s'est accrue de 12,2 % de 1968 à 1969.

2 c. *France*

L'économie française a été caractérisée, pendant la première partie de l'année 1969, par le déroulement de la vague de demande inflationniste qui avait pris naissance après les événements de mai-juin 1968, et qui a entraîné un dérèglement sensible des conditions de l'équilibre interne et externe. A partir de l'été, lorsque des mesures vigoureuses de redressement ont été mises en œuvre pour accompagner la dévaluation du franc, un net changement de comportement des agents économiques, notamment des ménages, s'est manifesté. Ainsi, a-t-on pu observer une modération graduelle de la demande de consommation ; par contre, dans une conjoncture européenne très expansionniste, la demande extérieure a gagné encore en dynamisme et la propension à investir dans les entreprises privées — notamment industrielles — s'est maintenue à un niveau extrêmement élevé en raison de la raréfaction des capacités techniques disponibles.

Aussi, l'activité économique durant l'année 1969 a-t-elle poursuivi une expansion rapide dans la plupart des branches professionnelles : le volume annuel du produit intérieur brut a dépassé de 8 % environ le niveau — un peu affaibli en moyenne annuelle par les grèves de mai-juin — qui avait été atteint en 1968 (cf. tableau 3, p. 29). Grâce à un développement momentanément raffermi de la demande de logements, l'évolution de la production du bâtiment et des travaux publics n'a été encore que peu affectée par les conséquences de l'action restrictive menée sur le plan budgétaire ; la production dans le secteur des services — y compris les administrations publiques — a fortement augmenté (près de 8 %). La production industrielle — sauf le bâtiment — a même réalisé un progrès de plus de 10 % entre 1968 et 1969. Il faut cependant noter qu'une partie importante de cette augmentation était déjà acquise au début de 1969 et que, par la suite, le rythme conjoncturel de croissance industrielle est devenu plus modéré, de l'ordre de 5 % en cours de l'année, en raison notamment d'une moindre élasticité de l'offre : outre la raréfaction des capacités techniques disponibles, les goulets d'étranglement se sont révélés particulièrement sensibles en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée

et les délais de livraisons de certains produits intermédiaires (tels que l'acier).

Dans ces conditions, les progrès de productivité, encore très rapides à la fin de 1968, sont allés en s'amenuisant tout au long de l'année 1969 et la croissance de la production a été obtenue, contrairement aux années précédentes, par un recours très large à l'embauche de travailleurs. Le développement des besoins en main-d'œuvre de l'économie s'est notamment reflété dans la progression continue des offres d'emploi non satisfaites dont le nombre est passé — en termes désaisonnalisés — de 61 600 à fin décembre 1968 à 106 300 à fin décembre 1969 : une variation de telle ampleur doit s'interpréter sans doute de façon nuancée dans la mesure où elle résulte en partie d'une amélioration des méthodes de prospection des offres d'emploi, mais la forte tendance qu'elle dégage est également confirmée par d'autres sources d'information, telles que les enquêtes de conjoncture. En outre, les besoins en main-d'œuvre ont été élargis par les conséquences des accords de Grenelle concernant la diminution de la durée effective de travail : selon une enquête effectuée par l'INSEE ⁽¹⁾, la réduction contractuelle moyenne de la durée du travail des ouvriers aurait atteint, au 31 décembre 1969, près de 0,75 heure pour l'ensemble des entreprises industrielles (soit 1,5 %).

La tendance à l'accroissement des effectifs salariés a été quasi générale en 1969, mais elle a particulièrement concerné les industries mécaniques et électriques qui ont connu une vive expansion, et les activités commerciales et libérales. La progression du nombre de salariés dans l'industrie (y compris le bâtiment) a atteint près de 1,8 % entre 1968 et 1969, soit 130 000 personnes, et elle est restée au moins aussi forte que les années précédentes dans le secteur des services, commerces, transports et administration (près de 3,5 %). Au total, en tenant compte d'une poursuite de l'émigration agricole portant sur environ 120 000 personnes, la population active occupée aura augmenté de 237 000 personnes (soit de 1,2 %). Cette augmentation aura été d'abord rendue possible par la progression de la population résidente d'âge actif, mais les difficultés de recrutement rencontrées au plan national ont conduit les entreprises à faire très largement appel à la main-d'œuvre étrangère : 167 804 travailleurs étrangers permanents (non compris les travailleurs algériens et d'Afrique noire) ont été introduits et placés en 1969, ce qui représente le chiffre le plus élevé jamais atteint. Enfin, le chômage a accusé une diminution sensible, passant en moyenne annuelle de 431 000 personnes en 1968 à 357 000 en 1969.

L'évolution du chômage n'a cependant pas été uniforme en 1969 ; en forte réduction pendant le premier semestre, le nombre des chômeurs s'est ensuite stabilisé au cours des derniers mois de 1969, si l'on en juge par les demandes d'emploi non satisfaites (en chiffres désaisonnalisés) : leur nombre est passé en effet de 245 400 à fin décembre 1968 à 214 800 à fin juin et à 219 300 à fin décembre 1969. Que, dans une situation caractérisée par une pénurie aiguë et persistante de travailleurs, le chô-

(¹) Institut national de la statistique et des études économiques.

mage n'ait pu se réduire davantage encore, ne fait que confirmer certaines caractéristiques déjà perceptibles depuis plusieurs années : manque relatif d'adaptation de la qualification professionnelle, insuffisance de la mobilité géographique et structure d'âge des travailleurs disponibles. Certes, l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à la rentrée d'automne s'est effectuée, à l'exception de certaines zones rurales, sans difficultés majeures, mais le placement de la main-d'œuvre féminine s'est opéré moins aisément, malgré de nombreuses créations d'emplois spécialisés dans l'industrie, et le reclassement des travailleurs âgés s'est toujours avéré difficile à réaliser.

2 d. *Italie*

La tendance fondamentale de la conjoncture a été, en 1969, nettement plus ascendante que durant l'année précédente. Elle a pourtant été interrompue temporairement, au second semestre, par les répercussions d'amples mouvements de grève. Selon l'Istat ⁽¹⁾, pas moins de 200 millions d'heures de travail ont été perdues du fait de grèves au cours des quatre derniers mois de l'année (quelque 100 millions d'heures l'avaient été durant les huit premiers mois). Par suite des pertes de croissance qui en ont résulté dans le secteur de la demande et surtout de la production, les résultats annuels globaux ont été beaucoup moins élevés qu'on n'eût pu s'y attendre dans des conditions normales.

Les exportations sont restées le principal facteur d'expansion, encore que leur évolution conjoncturelle ait progressivement accusé un certain ralentissement, dû à un affaiblissement de la demande étrangère et à une certaine détérioration de la position concurrentielle de l'Italie, provoquée par des incertitudes en ce qui concerne les délais de livraison. Bien que le niveau des investissements sous forme de stocks soit demeuré inchangé, la demande intérieure en termes nominaux a également marqué, au total, une vive progression et son expansion conjoncturelle s'est même accélérée ; son taux de croissance d'une année à l'autre a également été plus élevé qu'en 1968.

En raison des grèves, le rythme d'expansion de la production a toutefois été plus lent qu'en 1968, tandis que les importations accusaient un développement plus rapide. En ce qui concerne la valeur ajoutée (à prix constants), c'est dans le secteur de la construction que la progression a été la plus rapide (+ 9,6 %) ; viennent ensuite le secteur des services (+ 4,9 %), l'industrie (+ 4,3 %) et l'agriculture (+ 2,5 %). Le produit intérieur brut s'est accru de 4,7 % en volume (cf. tableau 4, p. 32).

Le climat des prix — qui avait été des plus calmes durant les trois années précédentes — s'est considérablement détérioré. En même temps l'excédent du solde extérieur s'est amenuisé, et la balance des paiements a subi l'incidence d'importantes sorties de capitaux.

En dépit de l'expansion moins vive de la production, on a enregistré une nette augmentation du nombre de salariés (1,5 % contre 1,1 % en

(1) Istituto centrale di statistica.

1968). De ce fait, la production par salarié a augmenté, au total, à un rythme bien plus lent (3 %) qu'en 1968. Ce phénomène est, il est vrai, exclusivement imputable aux grèves qui ont affecté la construction et le reste de l'industrie. Dans l'agriculture et le secteur des services, l'augmentation de la productivité par salarié a été, au contraire, plus rapide qu'en 1968. Quant à la productivité par heure de travail, il ne semble pas que ses progrès aient été moins importants que l'année précédente.

Le nombre total de personnes occupées a diminué sensiblement (de 1 %, contre 0,2 % de 1967 à 1968) ; aussi sa part relative dans le chiffre croissant de la population totale s'est-elle de nouveau nettement réduite. L'accroissement du nombre de salariés a, en effet, été plus que compensé par une réduction accentuée du nombre des indépendants. Celle-ci a été d'autant plus forte qu'elle n'était plus due seulement à des causes structurelles dans le secteur agricole, mais aussi, cette fois, à une diminution du nombre des indépendants dans l'industrie et le secteur des services.

La part toujours croissante de l'emploi salarié dans l'ensemble de la population active et la migration continue de la main-d'œuvre vers l'industrie ont certainement contribué, en ce qui concerne l'évolution future de la productivité, à améliorer la structure de l'emploi. La diminution de la population active, observée depuis des années (de 229 000 sur 19 534 000 unités), ayant été particulièrement marquée en 1969, le nombre de chômeurs a baissé, selon les enquêtes trimestrielles par sondages de l'Istat, de 31 000 unités (soit 4,5 %), tombant ainsi à 663 000, alors qu'il avait très faiblement augmenté en 1968. Le taux de chômage n'a donc diminué que légèrement (3,4 %), tandis que le nombre des personnes sous-employées s'est encore accru.

Il semble que la diminution de la population active ait été due essentiellement, comme par le passé, aux modifications intervenues quant à l'âge moyen des jeunes ayant terminé leur scolarité et des nouveaux pensionnés et au fait qu'après leur établissement dans une ville, bon nombre de femmes mariées, précédemment occupées dans l'agriculture, cessent de travailler.

En outre, il se peut que l'insuffisance de la qualification professionnelle et un manque de possibilités d'emploi approprié aient amené un certain nombre de personnes à cesser leur activité.

2 e. *Luxembourg*

Stimulée par l'essor de la demande mondiale et par la progression plus vive de la demande intérieure, la croissance de l'économie luxembourgeoise s'est poursuivie à un rythme accéléré en 1969. Le développement des exportations a été caractérisé par une forte augmentation des ventes de produits sidérurgiques et chimiques. Le rôle moteur dans l'expansion de la demande intérieure a surtout été joué par la formation brute de capital fixe, qui a bénéficié d'une très nette extension des programmes d'investissement des entreprises sidérurgiques et des industries d'implantation

récente. De même, les investissements en logements ont accusé une augmentation plus forte qu'en 1968. En revanche, les investissements publics n'ont marqué qu'un accroissement assez faible par rapport à l'année précédente. Si la progression des dépenses de consommation des administrations a été légèrement moins rapide, celle des dépenses de consommation privée a été du même ordre qu'en 1968. Les revenus disponibles des ménages, en effet, se sont de nouveau fortement accrus, en raison surtout de la nette expansion de la masse salariale et des revenus de transfert.

La progression fortement accélérée de la demande a entraîné en 1969 un développement sensiblement plus soutenu de l'offre intérieure.

La valeur ajoutée à prix constants dans l'industrie (y compris la construction) a marqué une croissance de l'ordre de 13 % en 1969. Compte tenu de la hausse plus accusée de la production dans les services, l'augmentation, d'une année à l'autre, du produit national brut, en volume, peut être estimée à environ 7 % en 1969, contre 4 % en 1968 (cf. tableau 5, p. 34). Ce résultat est le meilleur que le Luxembourg ait enregistré depuis 1964.

Bien que les importations de marchandises se soient développées à un rythme sensiblement accéléré, le solde de la balance des transactions courantes a été nettement positif en 1969 grâce notamment à l'amélioration des termes de l'échange. Le climat des prix, qui était demeuré calme jusqu'à l'été, a montré depuis lors une certaine détérioration.

Si l'expansion accélérée de la production a surtout été soutenue par des gains de productivité nettement plus importants qu'en 1968, la progression de l'emploi est également devenue plus sensible. L'emploi salarié a augmenté de 103 500 à 105 700 personnes, soit de plus de 2 %. Après le faible accroissement de 1968, le personnel ouvrier dans l'industrie est passé de 57 300 à 58 700 unités en 1969 (+ 2,5 %). Cette évolution s'explique surtout par la progression des effectifs dans les nouvelles industries et par l'arrêt de la compression du personnel dans l'industrie sidérurgique. En outre, dans le secteur du bâtiment et du génie civil, l'emploi salarié aurait augmenté d'environ 5 %. Il semble, au contraire, avoir diminué dans l'industrie textile et du vêtement, ainsi que dans l'industrie des boissons et tabacs. Enfin dans le secteur des services, les effectifs salariés ont progressé de 2 % environ en raison surtout de l'évolution qui a été observée pour les activités bancaires.

Compte tenu d'une légère augmentation de l'offre de main-d'œuvre indigène, les besoins additionnels ont été couverts par un recours à la main-d'œuvre étrangère plus important qu'en 1968. Le nombre d'ouvriers étrangers dans l'industrie a progressé en 1969 d'environ 1 100 personnes (+ 6,5 %, contre + 2,2 % en 1968). La part des étrangers dans l'ensemble du personnel ouvrier de l'industrie est ainsi passée de 36,2 % en 1968 à 37,6 %. Des pénuries de main-d'œuvre de plus en plus aiguës, bien que limitées à certaines branches d'activité, se sont néanmoins manifestées. A la fin de 1969, dans le secteur du bâtiment, le déficit de main-d'œuvre était estimé à environ 700 travailleurs.

2 f. *Pays-Bas*

La nette expansion de la production a persisté en 1969, sous l'effet du dynamisme dont a de nouveau témoigné la demande globale. Les exportations de biens et services ont atteint le rythme de croissance le plus élevé enregistré depuis 1960 et le développement de la demande intérieure nominale — grâce à l'évolution plus rapide des investissements sous forme de stocks et des dépenses de consommation privée — a marqué une notable accélération. En revanche, l'augmentation des investissements fixes en valeur a été moins nette qu'en 1968, bien que la propension des entreprises à effectuer des investissements sous forme de biens d'équipement se soit notablement renforcée. Le trait marquant de la situation conjoncturelle a été représenté par la hausse sensiblement accélérée des prix intérieurs, tant au niveau de la consommation qu'au niveau des investissements, surtout sous forme de construction. C'est ainsi que la progression de la demande intérieure, exprimée à prix constants, s'est ralentie en 1968 et 1969. La poussée des prix — qui se situe d'ailleurs parmi les plus élevées de l'après-guerre — est en partie attribuable à l'incidence exercée par les facteurs conjoncturels d'origine tant interne qu'externe. Toutefois, un rôle important a aussi été joué par les facteurs dits « autonomes » et, au premier chef, par les effets mécaniques sur les prix engendrés par le passage au système de la taxe sur la valeur ajoutée. En ce qui concerne les prix de la consommation privée, la hausse a atteint 7 % contre 2,5 % seulement en 1968. C'est ainsi qu'en dépit de l'augmentation accélérée des revenus des ménages et surtout des salaires et traitements, l'amélioration du pouvoir d'achat des particuliers s'est nettement ralentie en 1969.

Sous la pression vigoureuse de la demande, l'offre intérieure s'est fortement développée. Son élasticité est demeurée élevée malgré les pénuries croissantes de facteurs de production dans certaines branches d'activité. L'avance la plus nette a été observée dans l'industrie au sens strict, où la production se serait accrue (d'après l'indice CBS) de 12,5 % en 1969 contre 11 % en 1968. En revanche, une baisse a caractérisé, pour la première fois depuis de nombreuses années, le secteur du bâtiment. De plus, la production dans le secteur agricole et dans celui des services a marqué une croissance ralentie. Dans ce dernier secteur, la production a subi notamment les effets modérateurs découlant de l'expansion moins vive des dépenses de ménages en volume. Au total, l'augmentation du produit national brut à prix constants a été d'environ 5 % en 1969, contre 6 % en 1968 (cf. tableau 6, p. 35).

Contrairement à l'évolution de l'offre intérieure, celle des importations a été plus dynamique qu'en 1968. Aussi, eu égard notamment à la détérioration appréciable des termes de l'échange, la balance des paiements courants a eu tendance à se détériorer. Le solde extérieur aurait même montré un léger déficit en 1969, si l'on considère l'évolution défavorable des transactions au titre des transferts.

Le développement encore soutenu de la production, conjugué avec un ralentissement des gains de productivité, a entraîné en 1969 un accroissement sensiblement plus net qu'en 1968 de la population active occupée (environ 55 000 personnes contre près de 30 000 en 1968). Ce mouvement

s'est d'ailleurs reflété dans une nouvelle augmentation du taux de participation. Si l'accroissement naturel de la population active a légèrement diminué en 1969, la contribution fournie par l'immigration nette est devenue positive pour environ 7 000 personnes. En revanche, contrairement aux années précédentes, le solde laissé par les travailleurs frontaliers a été légèrement déficitaire en 1969. Compte tenu d'un ralentissement dans la baisse du nombre des travailleurs indépendants — imputable surtout au secteur agricole — la progression des effectifs salariés peut être évaluée à 60 000 personnes, contre un peu plus de 40 000 personnes en 1968.

Le recul structurel de l'emploi salarié s'est poursuivi dans l'agriculture et dans les charbonnages, mais les besoins en main-d'œuvre ont marqué une nette reprise dans l'industrie manufacturière. Cependant, face à un accroissement assez sensible du nombre de salariés dans la plupart des branches et surtout dans la métallurgie, l'emploi a continué de se réduire dans l'industrie textile et — contrairement à 1968 — il aurait diminué dans l'industrie alimentaire. En dépit de la baisse de la production, l'emploi salarié a montré une nouvelle augmentation dans le secteur de la construction. Enfin, dans le secteur des services, les besoins en main-d'œuvre se sont élargis dans une mesure comparable à celle de l'année précédente, voire même accélérée en ce qui concerne le secteur des transports et les administrations publiques.

Au total, le nombre de chômeurs serait tombé à 62 000 personnes pour la moyenne de 1969, contre 81 000 personnes en 1968. Le recours à la réserve de main-d'œuvre aurait ainsi permis de couvrir un tiers environ de l'augmentation de l'emploi salarié. La baisse conjoncturelle du chômage qui s'était amorcée en 1968 s'est poursuivie tout au long de 1969 et, en décembre, le taux de chômage était de 1,2 % (chômeurs par rapport à la population active, variations saisonnières éliminées). La réduction du chômage a affecté toutes les provinces du pays, mais la différenciation du marché de l'emploi au plan régional est demeurée assez marquée. En même temps, les places vacantes n'ont cessé de s'accroître et, à la fin de 1969, elles représentaient le double du nombre des chômeurs. L'accroissement des pénuries de main-d'œuvre en 1969 est d'autant plus significatif que la fluidité du marché de l'emploi s'est accrue, du fait que de nombreux travailleurs ont été libérés à la suite de la réorganisation et de la fermeture d'entreprises.

B — PERSPECTIVES D'EVOLUTION GLOBALE EN 1970

1. COMMUNAUTE

En 1970, l'expansion économique dans la Communauté sera encore vive. Sans doute la perte de dynamisme de la conjoncture mondiale, qui a été observée dès la seconde moitié de 1969, se poursuivra-t-elle, sous l'effet notamment de la faiblesse de l'activité économique aux Etats-Unis. La croissance de la demande extérieure devrait ainsi se ralentir progressivement dans le courant de l'année : pour l'ensemble de 1970, les exportations

de la Communauté vers les pays non membres progresseraient à un taux annuel sensiblement moins élevé qu'en 1969. Mais le développement de la demande intérieure sera encore important, surtout dans la première moitié de 1970. Dans le cours ultérieur de l'année, un certain affaiblissement pourrait résulter notamment de la modération graduelle de la propension à investir des entreprises dans divers pays membres ; en revanche, les dépenses de consommation privée demeureront généralement en forte expansion, en liaison surtout avec la progression très vive des revenus salariaux.

Etant donné ces perspectives d'évolution de la demande globale dans la Communauté, les importations en provenance des pays non membres se développeront encore fortement. En effet, l'offre intérieure demeurera sans doute caractérisée, dans les premiers temps, par une élasticité insuffisante ; celle-ci semble même devoir persister dans les industries productrices de biens de consommation de la plupart des pays membres, pendant la majeure partie de l'année. Aussi, en 1970, la production industrielle de la Communauté (selon la définition de l'OSCE) augmenterait-elle, en moyenne annuelle, à un rythme un peu moins rapide que de 1968 à 1969. Au total, les services de la Commission estiment actuellement à 5,5 %, en 1970, le taux annuel de croissance du produit brut de la Communauté à prix constants (au lieu de plus de 7 % en 1969).

Cette prévision d'évolution de l'offre intérieure repose, d'une part, sur l'hypothèse qu'en 1970 les progrès de la production par personne occupée dans la Communauté seront moins importants, en comparaison annuelle, qu'en 1969 ; en fait, une accélération, d'une année à l'autre, des gains de productivité ne sera guère enregistrée qu'en Italie, où ces gains avaient été réduits en 1969 par suite des grèves de l'automne. D'autre part, il a été supposé qu'en dépit des pénuries aiguës de main-d'œuvre qui persisteront dans presque tous les pays membres, la population active occupée dans la Communauté pourrait marquer, par rapport à l'année précédente, une progression encore notable, mais en tout cas moins importante qu'en 1969. Aussi, compte tenu d'une nouvelle diminution du nombre total de travailleurs indépendants — à peu près du même ordre que de 1968 à 1969 — l'emploi salarié dans la Communauté augmenterait-il, en comparaison annuelle, d'un peu moins de 2 %, alors que ce taux avait été largement dépassé en 1969. L'augmentation annuelle moins vive du nombre total de salariés, escomptée pour 1970 dans l'ensemble de la Communauté, masque en fait des mouvements divergents d'un secteur à l'autre : si la progression des effectifs semble devoir se ralentir assez sensiblement d'une année à l'autre dans le secteur industriel, du fait essentiellement de l'évolution en Allemagne et en France, elle s'accélérerait par contre légèrement dans le secteur des services, en raison des progrès escomptés en Italie après la stagnation de 1969 ; quant à la régression structurelle de l'emploi salarié dans l'agriculture, elle se poursuivra sans doute à un rythme à peu près inchangé.

Par ailleurs, en 1970, le taux d'accroissement, d'une année à l'autre, de la population active disponible de la Communauté serait approximativement égal à celui de 1969. Cette estimation est fondée sur un certain

nombre d'hypothèses, telles qu'une légère augmentation du taux d'activité dans les pays membres où le marché de l'emploi est très tendu, un ralentissement de la tendance à la baisse de ce taux dans certains autres pays, notamment en Italie, une immigration accrue de main-d'œuvre des pays non membres dans plusieurs pays de la Communauté et une certaine réduction de cette immigration en France.

Dans ces conditions, étant donné la prévision, formulée plus haut, d'une augmentation de moins de 1 %, en comparaison annuelle, de la population active occupée dans la Communauté, le nombre total de chômeurs diminuerait encore, en moyenne, de 1969 à 1970 et pourrait même se situer en dessous du niveau très bas de 1966. Une réduction du chômage serait observée dans tous les pays membres, sauf en France ; elle devrait se concentrer, le plus souvent, sur la première moitié de l'année.

Pour la Communauté considérée dans son ensemble, le fait que le nombre total de chômeurs diminuera sans doute, en 1970, dans une mesure nettement moindre qu'en 1969 ne traduit pas une atténuation des besoins globaux de main-d'œuvre — qui au contraire continueront de s'accroître — mais tient exclusivement au niveau conjoncturel très bas auquel se situait au début de 1970, dans plusieurs pays membres, le chômage susceptible d'être effectivement et promptement résorbé. C'est ainsi que l'aggravation prévisible des tensions sur presque tous les marchés de l'emploi de la Communauté ne pourra être modérée, dans la plupart des cas, que dans la mesure où un recours accru à la main-d'œuvre étrangère se révélera possible.

Il apparaît ainsi que l'année 1970 sera caractérisée par une accentuation des déséquilibres existants sur le marché de l'emploi de la Communauté, susceptible d'imprimer de nouvelles impulsions aux tendances inflationnistes. Si une telle évolution sur le marché de l'emploi est, dans une large mesure, de nature conjoncturelle, il est certain que la persistance de problèmes structurels sous-jacents y contribue notablement. Pour réduire les tensions, les efforts visant à freiner le développement excessif de la demande intérieure, notamment par les moyens classiques des politiques budgétaire et monétaire ⁽¹⁾, devraient s'accompagner d'une politique de l'emploi active, consistant notamment dans un recours plus important à des programmes accélérés de recyclage, dans le renforcement, ou la mise en œuvre de mesures visant à stimuler la mobilité géographique des travailleurs à l'intérieur de l'ensemble que constitue désormais la Communauté en matière d'emploi, dans une intensification des activités de placement, dans une meilleure information des possibilités d'emploi ainsi que des disponibilités de main-d'œuvre, en particulier de travailleurs âgés ou de personnes dont l'aptitude au travail est réduite.

En outre, l'atténuation des tensions conjoncturelles suppose que des mesures à caractère structurel soient mises en œuvre. Les efforts importants qui sont déjà déployés dans ce sens devraient être accentués, non seulement pour répondre à des impératifs fondamentaux d'ordre social,

(¹) Cf. Mémoire de la Commission sur la politique conjoncturelle de la Communauté en 1970, adressé au Conseil le 22 décembre 1969.

mais aussi en vue de parer à la réapparition de pénuries étendues de main-d'œuvre, génératrices de phénomènes inflationnistes. Pour que les résultats puissent être importants à échéance plus éloignée, l'essentiel de ces efforts accrus semble devoir porter, dès maintenant, sur la formation professionnelle et la mobilité géographique de la main-d'œuvre. Par ailleurs, dans les pays membres où la part relative de la population active dans la population totale est très faible ou la diminution du taux d'activité ne tient pas exclusivement à l'allongement de la scolarité et à l'avancement de l'âge de la retraite, des actions appropriées semblent d'ores et déjà devoir être envisagées afin d'accroître, par ce moyen aussi, les ressources de main-d'œuvre de la Communauté.

Il n'est pas douteux, cependant, qu'une atténuation substantielle des déséquilibres structurels du marché du travail de la Communauté peut difficilement résulter de l'utilisation des seuls instruments d'une politique de l'emploi. Ainsi, il est malaisé de concevoir des programmes de formation professionnelle, notamment des jeunes ou des handicapés, en dehors du contexte des politiques de l'instruction et de la santé publiques. De même, il semble qu'une action de stimulation de la mobilité géographique de la main-d'œuvre doive nécessairement être liée, entre autres, à la politique du logement, à la politique de l'aménagement du territoire ainsi qu'à une amélioration des structures sur le plan régional. Ces diverses actions étant fortement imbriquées, une politique de la main-d'œuvre doit, pour être efficace, s'intégrer dans les politiques économiques et sociales d'ensemble des pays membres. A ce propos, eu égard également à la nécessité d'une coordination au niveau de la Communauté, une concertation effective avec les partenaires sociaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces politiques se révèle indispensable.

2. ETATS MEMBRES

2 a. Belgique

L'économie belge connaîtra en 1970 une croissance appréciable, bien que quelque peu ralentie. La progression des exportations, notamment vers les pays non membres, accusera sans doute un affaiblissement. Les pénuries des facteurs de production dans quelques secteurs de l'économie et la perte de dynamisme de la conjoncture mondiale exerceront un effet modérateur à cet égard. En revanche, l'expansion de la demande intérieure devrait demeurer presque aussi vive qu'en 1969. Les dépenses de consommation pourraient même se développer à un rythme un peu plus rapide qu'en 1969, en raison surtout du dynamisme accru de la consommation privée. En dépit d'une amélioration un peu moins marquée des effectifs ouvriers, la hausse de la masse salariale pourrait encore s'accroître, tandis que l'augmentation des revenus de transfert restera sensible. Par ailleurs, des achats anticipés seront vraisemblablement effectués par les ménages dans la perspective de l'introduction de la TVA au 1^{er} janvier 1971. De même, le développement des investissements fixes pourrait être aussi vigoureux que l'année précédente, en raison du maintien d'une très forte propension à investir de la part des chefs d'entreprises. Toutefois,

les investissements dans la construction résidentielle — influencés par les conditions plus sévères en matière de financement et par la hausse accélérée des coûts — pourraient marquer un certain ralentissement. Quant aux investissements des administrations publiques, la croissance plus rapide escomptée pour les investissements des collectivités locales s'accompagnera d'une expansion moins nette des dépenses d'investissement du pouvoir central. Enfin, les investissements sous forme de stocks, contrairement à l'année précédente, n'imprimeront que de faibles impulsions à la conjoncture.

Eu égard notamment à l'étréouissement de la marge de ressources inemployées dans certaines branches, la valeur ajoutée, à prix constants, dans l'industrie (y compris le bâtiment) pourrait augmenter, en 1970, à un taux annuel de 7 %. En dépit de la poursuite de la progression de la production dans le secteur des services, à un rythme comparable à celui de l'année précédente, le taux de croissance du produit national brut en volume peut être estimé, pour 1970, à environ 5 %.

TABLEAU 1

Belgique

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽²⁾	1970 ⁽³⁾
<i>Ensemble de l'économie</i>				
1. Production	+ 3,1	+ 4,4	+ 6,5	+ 5
2. Population active occupée	- 0,4	- 0,1	+ 1,5	+ 1
dont salariés	(- 0,3)	(0)	(+ 2,5)	(+ 1,5)
3. Production par personne occupée	+ 3,5	+ 4,5	+ 5,0	+ 4
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 2,2	+ 4,5	+ 9,5	+ 7
2. Population active occupée	- 2,1	- 1,7	+ 2,0	+ 1
dont salariés	(- 2,4)	(- 1,9)	(+ 2,5)	(+ 1)
3. Production par personne occupée	+ 4,3	+ 6,3	+ 7,0	+ 6
<i>Services</i>				
1. Production	+ 3,0	+ 4,2	+ 4,5	+ 4,5
2. Population active occupée	+ 1,6	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,0
dont salariés	(+ 1,8)	(+ 1,8)	(+ 3,0)	(+ 2,5)
3. Production par personne occupée	+ 1,8	+ 2,5	+ 2,5	+ 2,5

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ Prévisions des services de la Commission.

Remarques concernant la production :

a) Ensemble de l'économie : produit intérieur brut aux prix du marché, en termes réels.

b) Industrie (y compris l'artisanat et la construction) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

c) Services (y compris les administrations) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

Le haut niveau d'activité favorisera une nouvelle et vive progression des importations. Toutefois, la pression toujours très forte exercée par la demande sur les capacités de production, ainsi que la hausse prévisible des coûts salariaux et des prix à l'importation, laissent craindre que l'augmentation des prix intérieurs restera appréciable.

En raison d'un nouvel amenuisement des gains de productivité globale, les besoins en main-d'œuvre de l'économie devraient continuer de s'accroître en 1970. Par ailleurs, il faut envisager, pour l'ensemble de l'économie, une réduction de la durée conventionnelle du travail un peu supérieure à celle de 1969.

L'augmentation de la population active occupée peut être estimée à près de 40 000 personnes en 1970, ce qui représente environ deux tiers de la hausse observée en 1969. L'accroissement naturel de la population en âge actif, l'amélioration du taux d'activité de la population féminine provoquée par la forte demande de main-d'œuvre et l'augmentation de l'immigration contribueront à couvrir une partie des besoins additionnels. Toutefois, l'apport déterminant sera fourni par une nouvelle baisse du nombre de chômeurs complets, qui devrait tomber en moyenne annuelle à environ 70 000 unités. Bien que, dans certaines régions et professions, le nombre de chômeurs aptes soit relativement réduit, le nombre de chômeurs moins aptes ne connaîtra vraisemblablement qu'une légère diminution.

En ce qui concerne l'emploi salarié, l'augmentation pourrait se chiffrer à plus de 45 000 personnes, soit environ 1,5 % au lieu de 2,5 % l'année précédente. Les effectifs salariés pourraient s'accroître d'environ 1,5 % dans l'industrie manufacturière, grâce à la demande de personnel émanant des branches de la chimie, de la transformation du papier, des fabrications métalliques et de la confection. Une baisse est escomptée en ce qui concerne les branches du cuir, des chaussures et de l'alimentation, alors que l'évolution structurelle dans les charbonnages devrait aboutir à une nouvelle contraction des effectifs. Dans le secteur des services, la progression de l'emploi salarié ne se ralentira sans doute que dans une mesure relativement limitée (+ 2,5 % au lieu de 3 % en 1969). Seules les entreprises de crédit augmenteront leurs effectifs un peu plus rapidement que l'année précédente.

La nouvelle progression escomptée pour la demande et la production risque de renforcer les pénuries localisées de main-d'œuvre pour nombre de professions. Dans ces conditions, une plus grande sélectivité des interventions au plan régional et la poursuite de l'action visant à assurer une meilleure connaissance du marché de l'emploi peuvent contribuer au succès de la politique visant à éliminer les déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

2 b. *Allemagne*

Au cours des premiers mois de l'année, l'économie allemande se trouvait toujours sous le signe de déséquilibres prononcés. Même si l'expansion des exportations a persisté, l'activité d'investissement est restée

très vive. En outre, l'accroissement des dépenses de consommation privée a continué de s'accélérer sous l'effet de très fortes augmentations de salaires.

Pour le moment, il n'est pas possible d'apprécier dans quelle mesure l'effet de freinage émanant de la demande étrangère et le rétrécissement sensible de la marge de financement interne et externe réduiront la propension à investir vers la fin de l'année. Le ralentissement enregistré récemment des inscriptions de commandes évaluées en volume dans les industries de biens d'investissement permettra de réaliser cette appréciation. D'autres facteurs importants indiquent toutefois que, pour le moment, les investissements se maintiendront à un niveau élevé. Même si la propension aux investissements devait faiblir en fin d'année, il ne faudrait en attendre, dans les premiers temps, qu'une normalisation de la situation actuellement surtendue du marché de l'emploi.

Au total, la progression de la demande globale sera en 1970 nettement plus forte que celle de l'offre. Tandis que l'année précédente, grâce à

TABLEAU 2
Allemagne
Production, emploi, productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1967 (1)	1968 (1)	1969 (1)	1970 (2)
<i>Ensemble de l'économie</i>				
1. Production	- 0,3	+ 7,2	+ 8,0	+ 5,5
2. Population active occupée dont salariés	- 2,9 (- 3,2)	+ 0,2 (+ 0,7)	+ 1,8 (+ 2,8)	+ 1 (+ 1,5)
3. Production par personne occupée	+ 2,7	+ 7,0	+ 6,1	+ 4,5
<i>Industrie</i>				
1. Production	- 2,4	+ 9,5	+ 10,4	+ 7
2. Population active occupée dont salariés	- 5,5 (- 5,7)	+ 0,8 (+ 1,2)	+ 3,7 (+ 4,0)	+ 2,0 (+ 2,5)
3. Production par personne occupée	- 3,3	+ 8,6	+ 6,5	+ 5,0
<i>Services</i>				
1. Production	+ 1,6	+ 4,0	+ 5,0	+ 3,5
2. Population active occupée dont salariés	+ 0,6 (+ 0,4)	+ 0,6 (+ 0,3)	+ 1,1 (+ 1,5)	+ 1 (+ 1)
3. Production par personne occupée	+ 1,0	+ 3,4	+ 3,9	+ 2,5

(1) Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

(2) Prévisions des services de la Commission.

Remarques concernant la production :

a) Ensemble de l'économie : produit intérieur brut aux prix du marché, en termes réels.

b) Industrie (y compris l'artisanat et la construction) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

c) Services (y compris les administrations) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

l'afflux important de main-d'œuvre étrangère et à la mobilisation — favorisée par la pression de la demande — de réserves intérieures de main-d'œuvre encore disponibles, l'offre accusait une grande élasticité, la croissance se heurtera, de ce côté, à des limites assez étroites en 1970. Une nouvelle augmentation de la main-d'œuvre occupée dépendra presque exclusivement désormais des possibilités de recrutement de travailleurs étrangers. Le nombre total des personnes actives occupées pourrait atteindre quelque 27 millions, effectif qui dépasse de 1 % environ, en moyenne annuelle, celui qui avait été enregistré en 1969. En ce qui concerne les salariés, il faut s'attendre à un accroissement légèrement supérieur à 1,5 %. Ainsi, pour l'ensemble de l'économie, compte tenu d'une augmentation prévisible de la productivité de quelque 4,5 %, le potentiel de croissance serait, en 1970, voisin de 5,5 %.

L'évolution des salaires sera déterminée en 1970, non seulement par la pénurie de main-d'œuvre, mais également par l'évolution future des prix. Si l'on ne parvient pas, dans les prochains mois, à une stabilisation prononcée des prix, la forte augmentation des salaires pourrait s'accroître au point de poser des problèmes de stabilité. Les services de la Commission s'attendent pour 1970 à un accroissement de la masse salariale brute (y compris le maintien du salaire des ouvriers en cas de maladie) de 15,5 %. Les salaires conventionnels pourraient augmenter de 10 % et le glissement des salaires, d'après les calculs, pourrait atteindre 2 % environ, ce qui porterait l'augmentation des salaires bruts effectifs par travailleur à 12 %, contre 9,3 % en 1969.

Les impératifs qui résultent de cette évolution économique sur le plan de la politique de l'emploi se ramènent essentiellement à l'action qu'il y a lieu de mener pour utiliser la main-d'œuvre disponible de manière encore plus rationnelle, notamment en améliorant sa mobilité horizontale et verticale. A cet égard, il faudrait renforcer encore les mesures visant à assurer une meilleure formation professionnelle des travailleurs étrangers. Pour autant que le nombre de ceux-ci augmente encore fortement en 1970, il deviendra de plus en plus nécessaire de favoriser l'intégration sociale de cette catégorie de travailleurs si importante pour l'expansion économique du pays.

2 c. *France*

Les résultats particulièrement favorables acquis au début de l'année 1970 dans la voie du redressement de l'équilibre extérieur, ont été déterminés essentiellement par l'accalmie qu'a manifestée la demande intérieure de consommation depuis l'automne dernier et par la persistance simultanée d'une conjoncture européenne très dynamique. La croissance intérieure ne s'est guère ralentie, car elle a été soutenue par l'exportation, par l'investissement productif et par un certain mouvement de normalisation des stocks.

Les perspectives d'ici la fin de l'année sont toutefois plus incertaines : certes, on peut tenir pour vraisemblables une expansion plus modérée de la demande extérieure et un apaisement graduel de la propension à

investir, mais le comportement futur des ménages, qui disposent, à l'heure actuelle, d'une épargne partiellement reconstituée, est plus difficile à prévoir. Dans l'hypothèse, la plus probable, où une reprise de la consommation se produirait mais resterait très modérée, on peut s'attendre à ce que l'accalmie conjoncturelle persiste quelques mois encore et ralentisse plus sensiblement le rythme de croissance de la production et de l'emploi dans le cours de l'année 1970. La conséquence en serait une détente étendue à la plupart des branches industrielles dans l'utilisation des capacités techniques de production, car la croissance de l'activité industrielle serait momentanément plus lente que ne le permettrait l'extension des capacités induites par les vastes programmes d'équipement en cours d'exécution.

Au total, le produit national brut pourrait augmenter en volume, de 5 à 5,5 % entre 1969 et 1970 ; en particulier, la valeur ajoutée à prix constants progresserait d'environ 6,5 % dans l'industrie et 5 % dans les services.

TABLEAU 3

France

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1967 (1)	1968 (1)	1969 (1)	1970 (2)
<i>Ensemble de l'économie</i>				
1. Production	+ 4,7	+ 4,8	+ 7,9	+ 5,5
2. Population active occupée dont salariés	+ 0,3 (+ 1,1)	- 0,2 (+ 0,4)	+ 1,2 (+ 2,2)	+ 1,1 (+ 2)
3. Production par personne occupée	+ 4,4	+ 5,0	+ 6,7	+ 4,4
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 4,3	+ 4,5	+ 9,6	+ 6,5
2. Population active occupée dont salariés	- 0,8 (- 0,3)	- 0,9 (- 1,4)	+ 1,6 (+ 1,8)	+ 2 (+ 2)
3. Production par personne occupée	+ 5,1	+ 5,4	+ 8,0	+ 4,5
<i>Services</i>				
1. Production	+ 4,5	+ 5,2	+ 7,9	+ 5
2. Population active occupée dont salariés	+ 3,1 (+ 3,2)	+ 1,7 (+ 2,8)	+ 2,6 (+ 3,3)	+ 2 (+ 2,7)
3. Production par personne occupée	+ 1,4	+ 3,5	+ 5,3	+ 3,0

(1) Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

(2) Prévisions des services de la Commission.

Remarques concernant la production :

a) Ensemble de l'économie : produit intérieur brut aux prix du marché, en termes réels.

b) Industrie (y compris l'artisanat et la construction) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

c) Services (y compris les administrations) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

La modération éventuelle de la croissance d'ici la fin de 1970 se traduira sans doute par une résorption graduelle des tensions existantes entre les disponibilités et les besoins de main-d'œuvre. Mais elle ne devrait pas aller jusqu'à provoquer un renversement brutal de la situation sur le marché de l'emploi. En effet, divers facteurs continueront à soutenir le recrutement de travailleurs dans l'industrie : la réduction contractuelle des horaires de travail se poursuivra en 1970 et les difficultés d'embauche constatées jusqu'à présent pour le personnel qualifié pourraient inciter les entreprises à maintenir un certain recrutement. L'évolution de l'emploi pourrait être moins ferme dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, où la limitation des investissements publics et le ralentissement de la demande de logements freineront le développement de l'activité.

Compte tenu d'un volume encore élevé d'immigration, en moyenne annuelle, la population active totale pourrait augmenter de 1,2 %, soit 240 000 personnes environ : cependant, ce chiffre pourrait être davantage réduit si la situation conjoncturelle faisait resurgir la tendance à une certaine diminution des taux d'activité (pour l'âge de la retraite et le travail féminin). Du côté des emplois, la progression du nombre de salariés s'établirait à un peu moins de 2 % dans l'industrie, le haut niveau d'activité persistant dans les industries d'équipement et de biens intermédiaires permettant de pallier les effets d'une évolution moins ferme de l'emploi dans les industries de consommation ; les effectifs salariés augmenteraient encore sensiblement dans les services privés et publics (2,5 % à 3 %). Au total, le nombre de salariés s'accroîtrait de 2 % entre 1969 et 1970 et, compte tenu de l'émigration d'exploitants agricoles, la population active occupée augmenterait de 1,1 %.

Aussi faut-il s'attendre à ce que le chômage accuse une tendance un peu plus marquée à l'augmentation, mais cette tendance devrait rester modérée puisque, dans les perspectives tracées ci-dessus, le nombre de chômeurs pourrait atteindre 380 000 personnes (1,8 % de la population active) en moyenne pour l'année 1970.

L'expansion conjoncturelle exceptionnellement rapide depuis le milieu de l'année 1968 a permis d'atténuer sensiblement les préoccupations qu'avait fait naître l'évolution du chômage au cours des années précédentes. D'une situation où le plein emploi ne paraissait plus totalement assuré, l'économie française est passée, au cours de 1969, à une situation de tensions de plus en plus vives sur le marché du travail : la croissance de la production en France a été ainsi freinée par les difficultés de recrutement de travailleurs. Pourtant, le nombre des chômeurs, bien qu'en diminution sensible, n'en reste pas moins assez important : cette constatation met une nouvelle fois en lumière le manque d'adaptation professionnelle et de mobilité géographique de la main-d'œuvre disponible. Dans la perspective d'un développement continu de la population active au cours des prochaines années, il est sans doute nécessaire de parvenir à un taux de croissance qui assure le maintien d'une situation de plein emploi, mais une telle croissance ne pourra cependant pas se réaliser de façon optimale si la structure de l'offre de main-d'œuvre ne correspond pas mieux aux besoins de la production : de nouveaux efforts s'imposent donc dans le domaine

de la formation et de la reconversion professionnelles des travailleurs et en faveur du reclassement des personnes âgées. Ces efforts accrus ne peuvent pas seulement concerner les organismes publics, mais ils doivent aussi être le fait d'actions concertées menées par les syndicats patronaux et ouvriers, par les organisations professionnelles et aussi par les entreprises elles-mêmes. D'autres aspects de l'intégration des travailleurs dans le processus de croissance ont également leur importance : ainsi en est-il par exemple pour l'aménagement du territoire et ses effets sur l'utilisation et la reconversion de la main-d'œuvre, pour les dispositions régissant les conditions de travail et pour la politique du logement qui est l'action privilégiée dans la voie d'une mobilité et d'un bien-être accrus des travailleurs.

2 d. *Italie*

Les perspectives seront certainement influencées de manière déterminante par les répercussions des pertes dues aux grèves et des augmentations de salaires intervenues en 1969. En effet, ces deux facteurs devraient, pour autant que soit rétablie à l'avenir une paix sociale durable, imprimer une vive impulsion au développement de la production et de la demande. Il est à supposer que la progression des exportations se ralentira notablement et que l'expansion de la demande intérieure accusera de nouveau une nette accélération.

Du côté de l'offre, on peut s'attendre, dans cette hypothèse, à un fort accroissement des importations et à un développement rapide de la production ; les taux de croissance annuelle de la production, notamment, seront vraisemblablement gonflés du fait des pertes dues aux grèves et des efforts déployés pour les compenser. Un accroissement de 7 % du produit intérieur brut en termes réels est parfaitement plausible à condition qu'une paix sociale durable soit rétablie ; il ne permettrait cependant qu'une compensation partielle des pertes de production entraînées par les grèves ; en supposant une amélioration rapide du climat social, on pourrait même estimer en début d'année qu'un accroissement de 8 % serait réalisable.

Ces prévisions concernant l'évolution de la demande et de l'offre impliquent une nouvelle accentuation de la poussée des prix ; la hausse de l'indice des prix implicite du produit national brut pourrait même atteindre 7 %. Il faut s'attendre, en même temps, à une nouvelle et très sensible diminution de l'excédent de la balance des paiements courants.

Eu égard à ces perspectives d'évolution de la production, on peut escompter une très forte progression du niveau de l'activité bien que l'on puisse s'attendre à des progrès rapides de productivité après l'apaisement des conflits sociaux et grâce aux efforts de rationalisation accrus des entreprises. Le nombre de salariés et appointés devrait augmenter fortement (presque de 3 %), d'autant plus que les conventions collectives conclues à la fin de 1969 dans d'importants secteurs de l'économie prévoient une nouvelle réduction de la durée moyenne du travail par salarié. Aussi faut-il s'attendre non seulement dans l'industrie, mais encore dans le secteur

des services, à une forte augmentation de l'emploi salarié ; ce mouvement sera sans doute particulièrement prononcé dans l'industrie transformatrice des métaux et dans l'industrie chimique, où les grèves de l'année dernière ont entraîné d'importantes pertes de production. Comme la population active ne s'accroîtra guère, pour des raisons structurelles, le chômage devrait diminuer assez sensiblement, bien qu'une nouvelle diminution du nombre des indépendants soit à prévoir surtout dans l'agriculture. Il est probable que, dans le même temps, le taux d'activité accusera une nouvelle baisse, moins sensible cependant que l'année dernière.

Dans ces conditions, des tensions sensibles affecteront probablement le marché de la main-d'œuvre qualifiée. Eu égard à l'équilibre déjà précaire de l'ensemble de l'économie, les efforts déployés en faveur de la formation professionnelle des jeunes ainsi que de la reconversion et du perfectionnement des adultes revêtent une importance primordiale.

TABLEAU 4

Italie

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1967 (1)	1968 (1)	1969 (1)	1970 (2)
<i>Ensemble de l'économie</i>				
1. Production	+ 6,8	+ 5,9	+ 4,7	+ 7,0
2. Population active occupée dont salariés	+ 1,2 (+ 2,2)	- 0,2 (+ 1,1)	- 1,0 (+ 1,5)	± 0 (+ 3)
3. Production par personne occupée	+ 5,5	+ 6,1	+ 5,8	+ 7,0
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 8,7	+ 8,7	+ 5,2	+ 10
2. Population active occupée dont salariés	+ 2,1 (+ 2,8)	+ 1,4 (+ 1,2)	+ 2,0 (+ 3,3)	+ 2 (+ 3,5)
3. Production par personne occupée	+ 6,5	+ 7,2	+ 3,1	+ 8
<i>Services</i>				
1. Production	+ 5,1	+ 6,1	+ 4,9	+ 7
2. Population active occupée dont salariés	+ 2,5 (+ 2,2)	+ 2,4 (+ 2,6)	- 1,9 (- 0,3)	+ 1 (+ 3,5)
3. Production par personne occupée	+ 2,5	+ 3,6	+ 6,9	+ 6

(1) Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

(2) Prévisions des services de la Commission.

Remarques concernant la production :

a) Ensemble de l'économie : produit intérieur brut aux prix du marché, en termes réels.

b) Industrie (y compris l'artisanat et la construction) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

c) Services (y compris les administrations) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

La mobilité géographique de la main-d'œuvre devrait être favorisée par l'aménagement accéléré de zones d'habitation dans les régions de concentration industrielle, d'autant plus que les mesures nécessaires à cet effet — incitations de caractère fiscal à l'investissement, accroissement des investissements publics dans la construction — paraissent se justifier actuellement sur le plan de la politique conjoncturelle étant donné le fort ralentissement auquel on peut s'attendre pour l'ensemble du secteur de la construction de logements.

2 e. *Luxembourg*

En 1970, la croissance économique se poursuivra, mais perdra beaucoup de sa vigueur. La demande étrangère, en effet, devrait se ralentir assez sensiblement. Certes, l'introduction de la TVA et la réévaluation du DM constituent des facteurs favorables au développement des exportations luxembourgeoises. Toutefois, il y a lieu de s'attendre à un fléchissement assez net des achats des pays non membres ; la propension à importer pourrait également s'affaiblir dans certains pays membres.

En revanche, la progression de la demande intérieure sera sensiblement plus vive qu'en 1969. En ce qui concerne la formation brute de capital fixe, les investissements des nouvelles industries pourraient même se développer à un rythme très rapide, accéléré sous l'effet à la fois des investissements d'extension et des récentes implantations. Après le vif redressement enregistré l'année précédente, la propension à investir dans l'industrie sidérurgique devrait demeurer très élevée. Les investissements publics continueront sans doute d'augmenter. Il en sera de même pour les dépenses consacrées à la construction de logements, bien que la hausse accélérée des prix soit susceptible de limiter sensiblement la croissance en volume de ces investissements. De même, la consommation privée pourrait atteindre un rythme de croissance nettement plus élevé qu'en 1969. En effet, les hausses de salaires marqueront des progrès accélérés, par suite notamment des améliorations octroyées lors du renouvellement des conventions collectives dans la sidérurgie et la construction. En outre, des augmentations appréciables des revenus de transfert continueront à soutenir l'évolution des revenus disponibles des ménages en 1970. Pour la consommation publique, une accélération de l'expansion peut également être prévue.

Malgré l'affaiblissement prévisible de l'activité économique, le recours aux importations demeurera très élevé. Aussi, faudrait-il s'attendre à une nette détérioration du solde extérieur. Par ailleurs, la demande excédentaire, la hausse accélérée des prix à l'importation et les effets mécaniques de l'application de la TVA se traduiront par une augmentation accélérée des prix intérieurs.

Compte tenu du degré très élevé d'utilisation des capacités de production, le développement de la production industrielle pourrait être sensiblement inférieur à celui de 1969 (environ 5 % au lieu de 12,5 %). Eu égard également au développement légèrement ralenti de la production dans le secteur des services (environ 3,5 % au lieu de 4 %), le taux de croissance du produit national brut à prix constants pourrait être, en 1970, de l'ordre de 4 %.

Dans ces conditions, on peut escompter une augmentation encore sensible des effectifs salariés. Celle-ci atteindra sans doute 2 % environ dans le secteur industriel, comme dans celui des services. Des problèmes aigus se poseront de nouveau sur le plan de l'équilibre du marché de l'emploi, étant donné l'évolution défavorable de la population active d'origine luxembourgeoise et les difficultés auxquelles se heurtera le recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Aussi, des pénuries de main-d'œuvre assez marquées devraient-elles affecter le bâtiment, les fabrications métalliques, l'artisanat et, dans une moindre mesure, l'agriculture et les services domestiques.

TABLEAU 5

Luxembourg

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽²⁾	1970 ⁽³⁾
<i>Ensemble de l'économie</i>				
1. Production	+ 0,1	+ 4,0	+ 7,0	+ 4,0
2. Population active occupée	- 1,3	0	+ 1	+ 1,5
dont salariés	(- 1,2)	(+ 0,8)	(+ 2)	(+ 2)
3. Production par personne occupée	+ 1,4	+ 3,7	+ 6	+ 2,5

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ Prévisions des services de la Commission.

Remarques :

La production est entendue au sens de produit intérieur brut aux prix du marché, en termes réels.

Face à ces perspectives, le gouvernement, tout en s'efforçant de modérer le développement de la demande — surtout dans le secteur du bâtiment — a déjà mis en œuvre diverses mesures pour faciliter et accroître le recrutement de travailleurs étrangers. Ces mesures semblent déjà produire certains effets positifs. En outre, les services luxembourgeois s'efforcent d'obtenir des employeurs plus de renseignements afin d'améliorer la connaissance du marché de l'emploi. Cette ligne d'action est entièrement fondée et il importe qu'elle soit énergiquement poursuivie.

2 f. *Pays-Bas*

En 1970, l'expansion économique sera vraisemblablement un peu plus forte qu'en 1969 et l'appareil de production sera encore soumis à des tensions appréciables. Du côté de la demande, cependant, les impulsions émanant des exportations devraient s'affaiblir dans une mesure sensible. En effet, la demande mondiale augmentera moins nettement qu'en 1969 et l'élasticité de l'offre des industries exportatrices pourrait être limitée, tout au moins pour une partie de l'année, par le degré élevé d'utilisation des capacités techniques de production. Par ailleurs, la demande intérieure normale devrait s'accroître à un rythme moins vif que l'année

précédente, en raison notamment de l'action modératrice exercée par la politique conjoncturelle. Toutefois, un ralentissement assez sensible de la hausse des prix intérieurs pourrait favoriser une progression en volume plus nette qu'en 1969 tant de la consommation des ménages que des investissements fixes.

Le développement prévisible de la demande devrait de nouveau stimuler davantage l'offre étrangère que l'offre intérieure. En effet, l'évolution des prix relatifs, les tensions sur l'appareil de production et sans doute aussi l'accroissement du contenu d'importation des produits exportés, laissent prévoir une augmentation encore assez soutenue des achats à l'étranger. Le secteur le plus dynamique de l'offre intérieure sera représenté par l'industrie au sens strict, dont la production pourrait marquer, en termes de valeur ajoutée à prix constants, une progression de l'ordre de 10 %. Une certaine reprise de la production sera vraisemblablement enregistrée dans le secteur de la construction.

TABLEAU 6

Pays-Bas

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽²⁾	1970 ⁽³⁾
<i>Ensemble de l'économie</i>				
1. Production	+ 5,8	+ 6,6	+ 5	+ 5,5
2. Population active occupée dont salariés	- 0,4 (- 0,2)	+ 0,6 (+ 1,1)	+ 1 (+ 1,5)	+ 1 (+ 1,5)
3. Production par personne occupée	+ 6,2	+ 6,0	+ 4	+ 4,5
<i>Industrie</i>				
1. Production	+ 5,6	+ 9,8	+ 8,0	+ 9
2. Population active occupée dont salariés	- 2,8 (- 3,0)	+ 0,1 (+ 0,1)	+ 1 (+ 1,5)	+ 1 (+ 1,5)
3. Production par personne occupée	+ 8,6	+ 9,7	+ 7,0	+ 8
<i>Services</i>				
1. Production	+ 4,3	+ 5,2	+ 3,5	+ 3
2. Population active occupée dont salariés	+ 1,9 (+ 2,4)	+ 1,8 (+ 2,3)	+ 1,5 (+ 2,0)	+ 1,5 (+ 2)
3. Production par personne occupée	+ 2,4	+ 3,3	+ 2	+ 1,5

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ Prévisions des services de la Commission.

Remarques concernant la production :

a) Ensemble de l'économie : produit intérieur brut aux prix du marché, en termes réels.

b) Industrie (y compris l'artisanat et la construction) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

c) Services (y compris les administrations) : valeur ajoutée brute aux prix du marché, en termes réels.

Compte tenu de la croissance de nouveau soutenue de la production dans le secteur des services et dans l'hypothèse d'une augmentation « normale » de la production agricole, la progression du produit national brut en termes réels peut être estimée à 5,5 % environ entre 1969 et 1970.

Etant donné le renforcement des structures productives, résultant du développement d'industries à haut coefficient de capital, ainsi que des nombreuses fusions d'entreprises, l'amélioration de la productivité demeurera considérable en 1970. Toutefois, la réduction plus accentuée qu'en 1969 de la durée du travail et, en général, la persistance d'un climat de haute conjoncture, devraient aboutir à un accroissement de la population active occupée de peu inférieur à celui de 1969.

Eu égard à la poursuite de la diminution du nombre des indépendants, les effectifs salariés pourraient s'accroître d'environ 60 000 personnes, dont environ la moitié dans le secteur industriel. Dans les branches de la chimie et du bâtiment, les besoins en main-d'œuvre salariée devraient augmenter à un rythme relativement rapide. En ce qui concerne les services, la courbe de l'emploi salarié dans le secteur du commerce devrait devenir plus nettement ascendante qu'en 1969, alors que la hausse des effectifs des administrations publiques pourrait s'affaiblir légèrement.

Face à l'accroissement toujours rapide des besoins en main-d'œuvre, les perspectives concernant l'évolution des disponibilités pour 1970 donnent à penser que les tensions sur le marché de l'emploi auront tendance à se renforcer. Etant donné que l'augmentation naturelle de la population active devrait encore diminuer, les autres facteurs de l'offre (recours à la main-d'œuvre étrangère et résorption des réserves à l'intérieur) joueront dans l'ensemble un rôle plus important pour répondre au développement de la demande. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que le mouvement de « navette » vers l'Allemagne des travailleurs frontaliers néerlandais sera sensiblement plus étendu qu'en 1969. Dans ces conditions, il y a lieu de s'attendre à une nouvelle baisse du chômage, dont le niveau moyen pourrait avoisiner 50 000 unités en 1970, soit environ 1 % de la population active, au lieu de 1,3 % en 1969. Eu égard notamment aux prévisions concernant l'évolution conjoncturelle de la production, la baisse du chômage devrait s'étendre sur l'ensemble de l'année, bien que son rythme puisse se ralentir progressivement. En même temps les offres d'emploi non satisfaites pourraient continuer de s'accroître en tendance, de sorte que le rapport entre celles-ci et le nombre des chômeurs continuera de s'élever tout au long de l'année.

Dans ces conditions, la poursuite de l'action de stabilisation entreprise depuis la fin de 1968 continuera de s'imposer. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs complété les mesures de freinage du développement de la demande par une action visant à adapter davantage l'offre de main-d'œuvre aux besoins réels de l'économie. C'est ainsi que les jeunes salariés dans le secteur de la construction ont été exemptés du service militaire en 1970. Des dispositions visant à stimuler davantage la mobilité professionnelle des travailleurs et à favoriser l'accès de la femme mariée à la vie professionnelle pourraient contribuer utilement à augmenter l'efficacité du dispositif mis en œuvre.

DEUXIEME PARTIE

L'évolution sectorielle et régionale du marché de l'emploi

Comme les années précédentes, les auteurs du rapport se sont efforcés de préciser, compte tenu de l'ensemble des données disponibles, les causes et les caractéristiques des problèmes de main-d'œuvre au niveau des principaux secteurs d'activité et des régions. C'est, en effet, sur ce double plan que les problèmes de l'emploi et du chômage doivent normalement être dégagés sous leurs aspects concrets.

La présente partie s'attache donc à rassembler, pour les branches d'activité les plus importantes des six Etats, ainsi qu'il avait été suggéré lors des rapports antérieurs, les données les plus significatives concernant notamment : l'évolution de la production, des effectifs et de la productivité (production par personne occupée) ; les variations des horaires du travail ; les offres et les demandes d'emploi non satisfaites ainsi que le chômage (données brutes et données désaisonnalisées) ; les apports de main-d'œuvre étrangère ; les créations, les extensions ou réductions d'activité ; les perspectives d'activité. Les tendances d'évolution sont notamment appréciées à l'aide des données désaisonnalisées établies par l'Office statistique des Communautés européennes ; pour un certain nombre de branches, elles ont été exprimées sous la forme de graphiques annexés au présent rapport. De plus, on s'est attaché à préciser la localisation des déficits et des excédents de main-d'œuvre et leur évolution dans les différentes régions des six Etats.

En dépit des progrès qui ont déjà pu être réalisés, cette analyse sectorielle et régionale dont l'intérêt est très actuel et généralement reconnu, se heurte encore à des difficultés qui sont loin d'être négligeables et dont les auteurs du rapport sont parfaitement conscients. Il suffira de les résumer brièvement ci-après.

Les données disponibles concernant l'évolution par branche d'activité et par région, varient sensiblement d'un secteur d'activité à l'autre et selon les pays. Cette situation tient à la diversité des enquêtes et des méthodes statistiques. Elle rend malaisé, parfois même impossible, l'établissement d'une vue d'ensemble cohérente de l'évolution sectorielle et régionale de l'emploi et du chômage dans la Communauté.

A l'heure actuelle, seuls les trois secteurs relevant de la CECA ont fait l'objet d'enquêtes communautaires systématiques menées depuis plusieurs années directement auprès des entreprises concernées dans le but de suivre à intervalles réguliers et selon une méthode uniforme, l'évolution économique et sociale dans ces secteurs. De plus, l'Office statistique des Communautés européennes a effectué en 1968 et 1969 et doit renouveler en 1970 une enquête par sondage sur les forces de travail. Cette enquête devrait fournir des renseignements précieux sur l'évolution de la structure de l'emploi et du chômage et combler d'importantes lacunes dans la documentation statistique en ces deux domaines. Cependant, à l'heure

actuelle, seule l'enquête menée en 1968 a fait l'objet d'une publication. Les résultats de celle menée en 1969 ne sont pas encore disponibles, à l'exception de quelques données provisoires, de sorte que la comparaison des chiffres relatifs aux deux années considérées n'est pas encore possible. En tout état de cause, l'examen des situations et des tendances a été fait à la lumière des éléments les plus caractéristiques des données nationales disponibles, même si les séries sont très différentes d'un pays à l'autre (1).

A — TENDANCES D'EVOLUTION PAR SECTEUR, BRANCHES D'ACTIVITE ET PROFESSIONS

A.1. Agriculture

La tendance générale d'évolution précisée dans le précédent rapport s'est poursuivie en 1969, ainsi qu'il ressort du tableau 7. Le total des effectifs agricoles pour l'ensemble de la Communauté qui est passé d'environ 15 millions en 1960 à 11 millions de travailleurs en 1967, est descendu à environ 10 millions de travailleurs en 1969. En moyenne annuelle, la diminution a été de l'ordre de 550 000 unités ou de 5 % par an. Au cours de la même période, le nombre des chefs d'exploitation et celui des aides familiaux a diminué d'environ 4,2 millions d'unités, tandis que celui des salariés a baissé de plus de 850 000 unités.

Les causes de cette décroissance des effectifs sont essentiellement les mêmes que celles dans les rapports précédents : modifications structurelles, progrès technique, mécanisation, augmentation de la productivité.

En *Belgique* (2), la diminution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites (1 148 en octobre 1969 contre 1 473 en octobre 1968), et l'augmentation légère du nombre d'offres d'emploi non satisfaites (74 en octobre 1969 contre 20 en octobre 1968) laisseraient supposer une amélioration de la situation dans le secteur agricole. Toutefois, cela n'a pas été le cas en 1969 en raison de la décroissance persistante des effectifs dans ce secteur. Cette évolution est principalement de caractère structurel. Elle est due notamment à la diminution des surfaces cultivées et aux progrès de la mécanisation.

Les demandeurs d'emploi comprennent essentiellement des travailleurs saisonniers qui, en période de haute conjoncture, vont s'occuper dans d'autres secteurs d'activité. Le nombre des demandeurs d'emploi dans cette catégorie peut donc sensiblement diminuer sans qu'il y ait une amélioration de l'emploi dans le secteur agricole même.

En *Allemagne*, en raison des modifications structurelles persistantes, la tendance décroissante des effectifs de travailleurs occupés en agriculture

(1) Sauf indication contraire, les chiffres relatifs aux offres et aux demandes d'emploi non satisfaites concernant chacune des branches d'activité, sont établis à la fin des mois habituellement considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite) ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

TABLEAU 7
Evolution de l'emploi dans l'agriculture

	1960	1966	1967	1968	1969	Variations (%)		
						1967	1968	1969
						1966	1967	1968
<i>Belgique</i>								
Chefs d'exploitation	(*) 170	144	140	136	—	— 2,8	— 2,9	—
Aides familiaux	96	57	54	50	—	— 5,3	— 7,4	—
Salariés	22	16	15	15	—	— 0,0	— 6,2	—
Total	288	217	210	201	—	— 3,2	— 4,3	—
<i>Allemagne (RF)</i>								
Chefs d'exploitation	1 159	958	925	873	854	— 3,4	— 5,6	— 2,2
Aides familiaux	1 931	1 559	1 491	1 453	1 380	— 4,4	— 2,4	— 5,0
Salariés	533	360	326	304	299	— 9,4	— 6,7	— 1,6
Total	3 623	2 877	2 742	2 630	2 533	— 4,7	— 3,1	— 3,7
<i>France</i>								
Chefs d'exploitation	3 236	2 645	2 554	2 467	2 384	— 3,5	— 3,5	— 3,4
Aides familiaux, Salariés	949	687	683	654	625	— 5,1	— 4,8	— 4,4
Total	4 185	3 322	3 237	3 121	3 009	— 3,8	— 3,8	— 3,6
<i>Italie</i>								
Chefs d'exploitation	2 419	1 871	1 852	1 755	1 653	— 1,0	— 5,2	— 5,8
Aides familiaux	2 415	1 354	1 280	1 145	1 030	— 5,5	— 10,5	— 10,0
Salariés	1 733	1 435	1 424	1 357	1 339	— 0,8	— 4,7	— 1,3
Total	6 567	4 660	4 556	4 257	4 023	— 2,2	— 6,6	— 5,5
<i>Luxembourg</i>								
Chefs d'exploitation	8,3	6,3	6,0	5,7	5,4	— 4,8	— 5,0	— 5,3
Aides familiaux	11,8	10,6	10,4	10,0	9,8	— 1,9	— 3,8	— 2,0
Salariés	1,8	1,2	1,1	1,1	1,1	— 8,3	—	—
Total	21,9	18,1	17,5	16,8	16,3	— 3,3	— 4,0	— 3,0
<i>Pays-Bas</i>								
Chefs d'exploitation	224	199	195	193	—	— 2,0	— 1,0	—
Aides familiaux	121	86	82	74	—	— 4,7	— 9,8	—
Salariés	120	90	89	85	—	— 1,1	— 1,1	—
Total	465	375	366	352	341	— 2,4	— 3,8	— 3,1

(a) 1961.

s'est poursuivie en 1969. D'après les données provisoires établies par l'Office statistique fédéral, ces effectifs étaient de l'ordre de 2 500 000 unités en 1969 contre 2 653 000 en avril 1968.

Cependant, les offres d'emploi non satisfaites ont marqué une augmentation en 1969 par rapport à 1968 tant en avril (9 693 unités contre 6 627) qu'en octobre (7 363 unités contre 6 370) ; le nombre des chômeurs a très nettement diminué : 2 495 en avril 1969 contre 4 936 en avril 1968, 951 en octobre 1969 contre 1 969 en octobre 1968.

Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans l'agriculture et l'élevage s'est maintenu en 1969 à peu près au même niveau qu'en 1968 (respectivement 3 176 et 3 143 travailleurs) ; il a, par contre, augmenté dans l'horticulture (8 606 travailleurs en 1969 contre 6 816 en 1968).

En *France*, la tendance à la régression de la population active agricole observée les années précédentes a continué à se manifester en 1969. La diminution des effectifs de l'agriculture a plus particulièrement concerné la catégorie des salariés, alors que les départs de chefs d'exploitation se sont effectués plus lentement et ont concerné principalement des exploitants des classes d'âges élevés.

La moyenne mensuelle des données statistiques du *marché du travail*, pour les métiers de l'agriculture, de l'élevage et du forestage, indique une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

Les difficultés rencontrées en 1968 concernant le recrutement de main-d'œuvre qualifiée se sont prolongées et ont surtout intéressé les emplois de conducteurs de tracteurs, bonnes de ferme, vachers. L'appel à la main-d'œuvre étrangère permanente a donc toujours été nécessaire et s'est élevé pour l'agriculture et le forestage à 16 287 personnes, soit une augmentation de 27,7 % par rapport à 1968.

Pour les travaux saisonniers agricoles (binage et arrachage des betteraves, ramassage des fruits et vendanges, etc.), il a été fait appel en 1969 à 125 580 travailleurs saisonniers étrangers notamment pour les travaux de vendanges, soit une augmentation de 1,0 % par rapport à 1968.

Pour 1970, il est prévu d'introduire en France 16 000 à 17 000 travailleurs étrangers permanents et 131 000 travailleurs saisonniers. La nécessité de compenser les départs en nombre croissant des salariés du secteur agricole contribue à maintenir des besoins relativement importants en main-d'œuvre étrangère.

En *Italie*, l'exode agricole représente l'un des phénomènes les plus significatifs. De 1959 à 1969, les postes de travail occupés dans l'agriculture sont passés en moyenne de 6 847 000 unités à 4 023 000 unités environ, soit une diminution de 2 824 000 unités ou de 250 000 unités en moyenne par an.

Cette tendance décroissante s'est maintenue au cours des dernières années. Ainsi, de 1965 à 1969, on constate une diminution de 933 000

travailleurs (moins 630 000 hommes et moins 303 000 femmes), soit environ 19 % au total. Pour les femmes occupées dans l'agriculture, le taux de diminution est de 20 % environ.

Au *Luxembourg*, suivant les résultats du recensement agricole du 15 mai 1969, le nombre des exploitations agricoles de 2 ha et plus est tombé de 7 008 unités en 1968 à 6 689 unités en 1969. Comme ces chiffres reflètent essentiellement la disparition de petites exploitations, la part des exploitations de 20 ha et plus dans la surface totale cultivée est passée de 40,5 % à 43,1 %.

En analysant l'évolution de la structure des terres labourables entre 1968 et 1969, on constate que les surfaces consacrées aux céréales panifiables ont diminué de 13,5 % alors que les surfaces destinées aux céréales secondaires et aux plantes fourragères ont augmenté de respectivement 5,1 % et 2,8 % entre 1968 et 1969, ce qui démontre que la tendance à la spécialisation dans la production animale s'est poursuivie en 1969.

En ce qui concerne le volume de la production agricole, celui-ci a subi, dans son ensemble, une régression en 1969, de sorte que la contribution de l'agriculture à l'accroissement du produit national brut semble avoir été négative, à la fois en ce qui concerne l'évolution en volume et l'évolution en valeur.

Sur le plan du marché de l'emploi, le secteur agricole n'a pas soulevé de difficultés notables, d'autant plus que des possibilités d'emploi existaient tout au long de l'année dans les autres branches économiques. Certaines pénuries de main-d'œuvre, numériquement faibles, ont pu être couvertes dans une mesure satisfaisante pour le recours à la main-d'œuvre étrangère. Il est peu probable que des excédents de main-d'œuvre puissent se produire à court terme.

Aux *Pays-Bas*, en 1969, 333 000 personnes en moyenne ont été occupées dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, soit environ 7 % du nombre total des personnes actives aux Pays-Bas, la pêche ayant occupé environ 8 000 personnes.

L'emploi a diminué de 11 000 unités ou de 3 % dans ce secteur. La baisse annuelle moyenne des 10 dernières années a été de 14 000 unités, soit de 3 % environ.

A.2. Industrie

A.2.1. Industrie charbonnière

La tendance générale indiquée dans le rapport précédent s'est maintenue en 1969 ⁽¹⁾. Elle est caractérisée notamment par une diminution de la production du charbon qui ne représente qu'une part de plus en plus

⁽¹⁾ Pour des données détaillées, voir le document de la Commission présenté au Comité consultatif de la CECA (132^e session, 13 mars 1970) et intitulé : « Situation générale du marché charbonnier - Prévisions 1970 » (doc. 2480/XVII/70).

TABLEAU 8

Répartition par catégories professionnelles et par Etat membre, des effectifs inscrits au 31 décembre 1969 et du nombre d'emplois supprimés dans l'industrie charbonnière en 1969 ⁽¹⁾

(En milliers et en pourcentage)

Catégories	Allemagne			Belgique			France			Italie			Pays-Bas			Communauté		
	Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968	
		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%
Ouvriers du fond	137,1	- 8,0	- 6	27,6	- 5,8	-17	70,3	- 9,0	-11	0,9	+0,1	+ 13	8,8	-3,0	-25	244,7	-25,7	-10
Ouvriers du jour	54,7	- 0,4	- 1	9,4	- 3,6	-28 (²)	34,0	- 3,2	- 9	0,5	-0,1	-17	5,8	-1,1	-16	104,4	- 8,4	- 7
Employés techniques (fond - jour)	25,5	- 2,4	- 9	4,6	- 0,8	-15	14,2	- 0,8	- 5	0,2	0,0	0,0	3,7	-0,3	- 8	48,2	- 4,3	- 8
Ouvriers des industries annexes	23,1	- 1,2	- 5	0,6	- 0,2	-25	4,8	- 0,2	- 4	—	—	—	7,5	-0,4	- 5	36,0	- 2,0	- 5
Employés non techniques	13,6	+ 1,8	+15	1,3	- 0,1	- 7	4,7	- 0,4	- 8	0,1	0,0	0,0	1,9	-0,2	-10	21,6	+ 1,1	+ 5
Total	254,0	-10,2	- 4	43,5	-10,5	-19	128,0	-13,6	-10	1,7	0,0	0,0	27,7	-5,0	-15	454,9	-39,3	- 8
dont apprentis	10,2	- 0,9	- 0	1,0	- 1,9	-65 (²)	0,6	- 0,8	-60	—	—	—	0,2	—	—	12,0	- 3,6	-23

(¹) Pour les données antérieures à 1969, voir Rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1969 (tableau 7).

(²) Pourcentage élevé dû à une modification de la base statistique (1 768 élèves d'une école technique professionnelle ne sont plus considérés comme apprentis et sont portés en diminution de l'effectif).

réduite des besoins en énergie de la Communauté (cette part serait d'environ 26 % en 1970, ce qui équivaut sensiblement à la moitié de celle du pétrole) ; en outre, par une réduction des effectifs et un accroissement de la productivité.

Il ressort notamment du tableau 8 que le *total des effectifs* qui atteignait 494 200 unités au 31 décembre 1968 est descendu à 454 900 unités au 31 décembre 1969, soit une diminution de 39 300 unités ou de 8 %. Cette diminution a été particulièrement sensible dans la catégorie des *ouvriers du fond* (— 25 700 unités, soit — 10 %) et dans une moindre mesure parmi les *ouvriers du jour* (— 8 400 unités, soit — 7 %) et les employés techniques (— 4 300 unités, soit — 8 %).

Le tableau 9 indique l'évolution décroissante au cours des 3 années considérées des *apports de main-d'œuvre* dans l'industrie charbonnière de la Communauté. Ces apports ont nettement diminué pour les ouvriers du jour, passant de 16 400 unités en 1967 à 15 500 unités en 1968 ils se sont maintenus à peu près au même niveau pour les ouvriers du fond, soit une trentaine de milles par an.

TABLEAU 9

Apports de main-d'œuvre dans l'industrie charbonnière de la Communauté en 1967, 1968 et 1969

(En milliers)

	Ouvriers du fond			Ouvriers du jour		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969 ⁽¹⁾
Mutations à l'intérieur d'un siège	2,8	2,2	5,5	4,2	4,0	
Transferts à l'intérieur de l'industrie charbonnière	18,1	13,9	9,3	5,1	3,7	
Autres entrées	12,0	10,9	14,2	7,1	7,8	
Total	32,9	27,0	29,0	16,4	15,5	

(¹) Chiffres non disponibles.

Le tableau 10 fait apparaître la répartition au cours des trois années considérées, selon la cause et selon la destination des *sorties de main-d'œuvre* de l'industrie charbonnière. Il faut souligner la part relativement importante, par rapport aux admissions à la retraite et à l'état d'invalidité, des départs volontaires d'ouvriers ayant quitté l'industrie charbonnière pour d'autres branches d'activité.

Le tableau 11 indique l'évolution du nombre des *fermetures de sièges* en 1969 ainsi que les perspectives pour 1970. Ce nombre s'est élevé à 12

TABLEAU 10

*Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans l'industrie
charbonnière de la Communauté en 1967, 1968 et 1969*

(En milliers)

Répartition des sorties	Ouvriers du fond			Ouvriers du jour		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969 ⁽¹⁾
<i>Selon la cause</i>						
— invalidité, retraite, décès	9,9	8,5	8,6	7,7	6,3	
— mutations à l'intérieur d'un même siège	4,2	3,7	3,6	2,8	2,6	
— licenciements	20,4	9,8	5,8	10,1	5,1	
— départs volontaires	23,2	21,0	23,5	4,9	4,7	
— autres raisons	22,2	16,8	13,3	8,7	6,5	
Total	79,9	59,8	54,8	34,2	25,2	
<i>Selon la destination</i>						
— invalidité, retraite, décès	9,9	8,5	8,6	7,7	6,3	
— mutations à l'intérieur d'un même siège	4,2	3,7	3,6	2,8	2,6	
— transferts vers d'autres charbonnages	18,1	13,9	9,3	5,1	3,7	
— ouvriers ayant quitté l'industrie charbonnière pour d'autres branches d'activité	47,7	33,7	33,3	18,6	12,6	
Total	79,9	59,8	54,8	34,2	25,2	

(1) Chiffres non disponibles.

en 1969 contre 14 prévu. Pour 1970, on estime qu'il pourrait rester du même ordre de grandeur (13).

En *Allemagne*, les modifications persistantes dans l'utilisation de l'énergie conduisent les mines de charbon à poursuivre l'application des mesures d'adaptation structurelle. En conséquence, les effectifs occupés ont continué à diminuer en 1969.

D'après les statistiques établies par l'Office statistique fédéral, la réduction des effectifs occupés dans l'industrie charbonnière d'avril 1966 à octobre 1969 a été de 30,2 %.

TABLEAU 11
Fermeture de sièges

	1969		1970 ⁽¹⁾	
	Nombre	Production 1968 ⁽²⁾	Nombre	Production 1968 ⁽²⁾
Ruhr	1	375	—	—
Aix-la-Chapelle	1	689	—	—
Basse-Saxe	—	—	—	—
Sarre	—	—	—	—
Allemagne	2	1 064	—	—
Campine ⁽³⁾	—	—	—	—
Belgique Sud	6	1 016	4	1 090
Belgique	6	1 016	4	1 090
Nord - Pas-de-Calais	1	292	7	3 072
Lorraine	—	—	—	—
Centre-Midi	1	315	1	313
France	2	607	8	3 385
Pays-Bas	2	1 022	1	433
COMMUNAUTE	12	3 709	13	4 908

⁽¹⁾ Prévisions.

⁽²⁾ En milliers de tonnes.

⁽³⁾ Une réduction globale de production (environ 600 000 tonnes) est prévue pour 1970.

Cependant, le vif essor conjoncturel en 1969 a entraîné un accroissement de la demande de charbon qui s'est traduit par une augmentation des offres d'emploi non satisfaites — notamment pour des travailleurs qualifiés — et, en même temps, par une réduction du nombre des chômeurs.

En *France*, les résultats de l'enquête trimestrielle du ministère du travail, de l'emploi et de la population sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, indiquent pour l'ensemble de l'année une augmentation légère, mais régulière, de la durée du travail dans les activités minières par rapport à 1968, et la poursuite du mouvement de régression des effectifs.

Dans les mines de charbon, la production a diminué de 43,54 millions de tonnes en 1968 à 42,18 millions de tonnes en 1969. La baisse de la production a donc atteint un pourcentage de 3,1 % d'une année sur l'autre.

Au 31 décembre 1968, l'effectif total occupé dans les houillères nationales était de 144 315 agents, il est tombé fin 1969 à 130 526. La réduction de l'ensemble du personnel s'élève à 9,6 % en 1969 par rapport à 1968. En 1970, la production charbonnière prévue devrait être de 39,83 millions de tonnes représentant une baisse de production de 6 % par rapport à 1969.

Les effectifs continueront à régresser en 1970. Les réductions de personnel seront réalisées de la même façon que les années précédentes, à savoir :

- limitation du nombre des embauchages ;
- admission au bénéfice de la retraite anticipée du personnel âgé ;
- poursuite des programmes de reconversion.

Les embauchages prévus pour l'année 1970 s'élèveront à environ 300 jeunes Français destinés au renouvellement de l'encadrement et à des emplois de technicité élevée et à quelque 1 400 travailleurs marocains.

Pour l'année 1969, le nombre des départs à la retraite anticipée s'est élevé à 3 058 répartis entre le Centre-Midi, le Nord et la Lorraine. Pour 1970, le nombre prévu des départs à la retraite anticipée est de 2 450 répartis entre les bassins du Nord et du Centre-Midi.

Les opérations de reconversion ont concerné pour l'année 1969 1 761 personnes et devraient intéresser en 1970 un effectif d'environ 2 100 ouvriers répartis entre les bassins du Nord, de Lorraine et du Centre-Midi.

A.2.2. Mines de fer

L'évolution décroissante des effectifs pour l'ensemble des mines de fer de la Communauté s'est poursuivie en 1969 ainsi qu'il ressort du tableau 12 : 18 600 travailleurs en 1969 contre 19 900 en 1968 et 22 500 en 1967. Au Luxembourg, les effectifs sont restés à peu près stationnaires alors qu'une diminution relativement importante s'est produite en Allemagne (— 9 %), en Italie (— 8 %) et en France (— 6 %).

L'examen du tableau 13 fait apparaître que la production des mines de fer s'est maintenue en 1969 sensiblement au même niveau qu'en 1968 (71 millions de tonnes), que le rendement par poste au fond a eu tendance à augmenter et que le nombre moyen d'ouvriers a diminué (15 940 unités en 1969 contre 17 630 en 1968 et 20 660 en 1967).

En *Allemagne*, d'après des données statistiques établies par l'Office statistique fédéral, la réduction des effectifs occupés dans l'extraction des minerais, d'avril 1966 à octobre 1969, a été de 32,2 % ; dans les mines de fer, cette réduction a été encore plus élevée (— 41,6 %).

En *France*, dans les mines de fer de Lorraine, les effectifs ont globalement peu diminué, la demande en minerai de la sidérurgie s'étant située à un niveau élevé du fait d'une haute conjoncture.

TABLEAU 12

Evolution des effectifs dans les mines de fer en 1967, 1968 et 1969

(En milliers et en %)

	Effectifs inscrits au			Variations			
	31-12-67	31-12-68	31-12-69	1968-1967		1969-1968	
				Mil- liers	%	Mil- liers	%
<i>Allemagne</i>							
Ouvriers	4,4	3,6	3,3	-0,8	-18	-0,3	- 8
Employés	0,8	0,7	0,6	-0,1	-12,5	-0,1	-14
Apprentis	0,1	0,1	0,1	0,0	0	0,0	0
Total	5,3	4,4	4,0	-0,9	-17	-0,4	- 9
<i>France</i>							
Ouvriers	12,0	10,7	10,0	-1,3	-11	-0,7	- 7
Employés	2,5	2,2	2,1	-0,3	-10	-0,1	- 5
Apprentis	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0
Total	14,5	12,9	12,1	-1,6	-11	-0,8	- 6
<i>Italie</i>							
Ouvriers	1,1	1,1	1,0	0,0	0	-0,1	- 9
Employés	0,1	0,1	0,1	0,0	0	0,0	0
Apprentis	—	—	—	—	—	—	—
Total	1,2	1,2	1,1	0,0	0	-0,1	- 8
<i>Luxembourg</i>							
Ouvriers	1,3	1,2	1,2	-0,1	- 8	0,0	0
Employés	0,2	0,2	0,2	0,0	0	0,0	0
Apprentis	—	—	—	—	—	—	—
Total	1,5	1,4	1,4	-0,1	- 7	0	0
<i>Communauté</i>							
Ouvriers	18,8	16,6	15,5	-2,2	-12	-1,1	- 7
Employés	3,6	3,2	3,0	-0,4	-10	-0,2	- 6
Apprentis	0,1	0,1	0,1	0,0	0	0,0	0
Total	22,5	19,9	18,6	-2,6	-12	-1,3	- 7

TABLEAU 13

*Evolution dans les mines de fer de la production,
du rendement au fond et du nombre moyen d'ouvriers
en 1967, 1968 et 1969*

	Production (1)	Rendement par poste au fond (2)	Nombre moyen d'ouvriers (3)
<i>Allemagne (RF)</i>			
1967	8,55	12,08	3,96
1968	7,71	13,62	3,42
1969	7,45	15,34	4,76
<i>France</i>			
1967	49,85	26,14	13,36
1968	55,79	30,53	11,32
1969	56,01	33,71	10,29
<i>Italie</i>			
1967	1,22	7,62	1,17
1968	1,19	7,96	1,09
1969	1,16	7,28	1,02
<i>Luxembourg</i>			
1967	6,39	19,28	1,38
1968	6,48	20,41	1,26
1969	6,40	23,92	1,21
<i>COMMUNAUTE</i>			
1967	66,01	22,01	20,66
1968	71,17	25,83	17,63
1969	71,02	28,73	15,94

(1) Extraction brute du minerai de fer (en millions de tonnes).

(2) Mines souterraines (en tonnes).

(3) En milliers.

Le reclassement des mineurs de fer licenciés a pu s'opérer en grande partie dans l'industrie sidérurgique à la suite de stages de reconversion professionnelle.

En 1970, les effectifs continueront à décroître, aucun embauchage n'étant prévu. Les fermetures de mines devraient être moins nombreuses qu'en 1969, et le reclassement des ouvriers licenciés s'effectuer sans trop de difficultés dans l'industrie sidérurgique.

A.2.3. Construction

En *Belgique*, le niveau de l'activité et celui de l'emploi en 1969 dans l'industrie de la construction et les activités connexes se sont nettement élevés. La demande de logement a été stimulée en cours d'année par la perspective de l'augmentation des prix résultant de l'introduction prévue de la taxe sur la valeur ajoutée. La demande a faibli en fin d'année : en raison de l'ajournement de l'application de ce système d'imposition et surtout des mesures prises à l'effet de limiter le crédit hypothécaire.

En 1969, les dépenses d'investissements des entreprises ont continué de s'accroître vigoureusement. En ce qui concerne les travaux publics, sur l'ensemble de l'année, l'augmentation a été plutôt faible en raison de la limitation des investissements des pouvoirs publics dans le but d'éviter des tensions dans ce secteur.

L'activité s'est maintenue à un niveau relativement élevé jusqu'à la fin de l'année. Pour 1969, par rapport à 1968, l'accroissement qui peut être estimé à 7 % pour l'ensemble du secteur de la construction, a nettement stimulé l'emploi dans ce secteur, à savoir de plus de 1 %, de sorte que la main-d'œuvre disponible a diminué progressivement. Le nombre des demandes d'emploi est descendu de 11 976 unités à fin octobre 1968 à 4 639 unités à fin octobre 1969.

Pour certaines professions, on a enregistré en fin d'année des pénuries de main-d'œuvre à l'échelon régional. En octobre 1969, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites s'est élevé à 1 949 unités contre 531 en octobre 1968.

En *Allemagne*, comme les autres branches d'activité, l'industrie de la construction a profité de l'évolution très favorable de la conjoncture. Alors que l'emploi de la main-d'œuvre avait nettement diminué pendant la récession de 1966-1967, il a de nouveau augmenté sensiblement en 1969. D'après les données provisoires établies par l'Office statistique fédéral, les effectifs occupés en avril 1969 s'élevaient à environ 1 514 000 personnes ⁽¹⁾ (contre 1 457 299 en avril 1967), dont 1 312 000 ouvriers ⁽²⁾ (contre 1 260 663 unités en avril 1967) ; en octobre 1969, les effectifs se sont encore accrus, passant à environ 1 536 000 (contre 1 526 306 en octobre 1967) dont 1 330 000 ouvriers (contre 1 329 145 en octobre 1967).

L'augmentation des effectifs a surtout porté sur la main-d'œuvre étrangère. Le nombre des travailleurs étrangers occupés qui était descendu à 152 894 unités en septembre 1967, s'est à nouveau élevé à 232 204 en septembre 1969, atteignant presque le niveau de septembre 1966 (239 460).

La nette reprise d'activité dans la construction est également soulignée par l'augmentation sensible des offres d'emploi non satisfaites (79 794 en avril 1969 contre 43 370 en avril 1968 et 22 965 en avril 1967) et par la diminution importante du nombre des chômeurs qui n'atteignait plus que 2 201 unités en octobre 1969 (contre 5 379 en octobre 1968 et 16 312 en octobre 1967).

En *France*, pour les métiers de la construction et de l'entretien des bâtiments, les données statistiques relatives au *marché du travail* exprimées en moyenne mensuelle font ressortir pour 1969 par rapport à 1968 une nette diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une très forte augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

(1) Entrepreneurs actifs (y compris les artisans indépendants) employés commerciaux et techniques, y compris les apprentis, ouvriers qualifiés et manœuvres.

(2) Ouvriers qualifiés, apprentis et manœuvres.

L'évolution de la situation de l'emploi dans le secteur de la construction traduite en pourcentages calculés pour les mois d'avril et d'octobre des années 1968 et 1969, laisse apparaître une baisse des demandes d'emploi non satisfaites de 35,0 et 45,4 % et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites de 103,5 et 120,1 %.

Les données corrigées des variations saisonnières de la *durée du travail* et de l'*indice des effectifs* indiquent une diminution au cours du premier semestre et une légère augmentation au cours du second.

Le nombre de travailleurs étrangers introduits et placés a été en 1969 très supérieur à celui de 1968 (66 135 contre 31 969, soit une augmentation de 106,8 %).

L'indice de la *production industrielle*, corrigé des variations saisonnières, laisse apparaître une activité soutenue durant l'année 1969 ; toutefois, un certain ralentissement a été noté en décembre, dû, semble-t-il, en grande partie, aux intempéries qui ont paralysé presque totalement ce secteur dans l'est de la France.

Au cours de l'année 1969, l'activité dans le bâtiment a été plus favorable dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Les offres d'emploi pour le premier ont été très nombreuses et n'ont pu être entièrement satisfaites. En effet, de fortes pénuries en main-d'œuvres qualifiée et spécialisée ont été notées, principalement en ce qui concerne les emplois de coffreur-boiseur, ferrailleur, cimentier, conducteur d'engins, et ont nécessité le recours à l'introduction de nombreux travailleurs étrangers. Dans le second œuvre, les besoins en main-d'œuvre ont été moins importants, notamment en ce qui concerne les peintres.

Dans le secteur des *travaux publics*, l'activité quoique satisfaisante dans son ensemble a été moins favorable que dans le secteur du bâtiment.

La branche du bâtiment et des travaux publics devrait voir ses besoins décroître si une certaine tendance au ralentissement de l'activité notée en fin d'année se confirmait dans ce secteur. Bien que, dans cette branche, les besoins annoncés pour le premier trimestre 1970 soient élevés (17 000), il ne semble pas que les introductions de l'année doivent porter sur plus de 50 000 personnes.

En *Italie*, d'après l'enquête statistique effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale par l'intermédiaire de l'inspection du travail auprès des établissements occupant au moins 5 travailleurs salariés, les effectifs salariés occupés dans la construction, ont atteint, en moyenne, 527 289 unités au cours des trois premiers trimestres 1969, contre 165 191 unités au cours des trois premiers trimestres 1968. Il y a lieu de noter : que la durée moyenne mensuelle de travail par ouvrier a été inférieure à celle des périodes précédentes, alors que le gain moyen horaire et que le montant total des salaires perçus ont augmenté ; en revanche, les gains mensuels moyens totaux par travailleurs ont légèrement diminué.

Au cours des mois ultérieurs, la situation s'est améliorée : les effectifs, en moyenne, se sont élevés à 510 518 unités au cours du deuxième trimestre 1969, soit une augmentation de 12,3 % par rapport au trimestre précédent. Les niveaux moyens des salaires se sont encore accrus aussi par suite de l'augmentation de la durée moyenne mensuelle de travail presté par chaque salarié.

L'évolution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans la construction confirme la reprise d'activité dans cette branche puisque d'avril 1965 à avril 1969 la diminution des demandes a été toujours plus sensible, atteignant 12,18 % en avril 1969 par rapport au même mois de l'année précédente et plus de 23 % par rapport à avril 1967.

Les données d'octobre soulignent le même phénomène de la diminution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites au cours des cinq dernières années. L'écart maximum a été constaté en octobre 1969 (127 379 demandes d'emploi non satisfaites) par rapport à l'année précédente (226 285 unités).

Au *Luxembourg*, au cours de l'année 1969, l'économie a connu une vive reprise de la formation brute de capital fixe qui n'a pas manqué de donner une impulsion stimulatrice au secteur de la construction.

En particulier, les investissements des entreprises ont progressé de 50 % environ en valeur, en même temps que dans le domaine des logements, l'amélioration générale du climat conjoncturel a provoqué un net redressement de la propension à investir.

Face à cette reprise de la demande, le nombre d'ouvriers occupés dans le bâtiment et le génie civil a augmenté d'environ 5 %, de sorte que le marché du travail a été caractérisé, dans ce secteur, par des tensions toujours croissantes qui, vers la fin de l'année, se traduisaient par des déficits portant sur 600 à 800 travailleurs.

Il faut s'attendre à ce que ces tensions persistent au cours des mois à venir.

Aux *Pays-Bas*, grâce à l'évolution conjoncturelle favorable, le nombre total des personnes occupées dans l'industrie (y compris les mines et la construction) a augmenté, d'après des estimations nationales, de 22 000 unités environ en 1969 par rapport à 1968. C'est principalement dans la construction que cet accroissement a eu lieu (environ + 14 000 unités).

Les offres d'emploi non satisfaites ont très fortement augmenté, atteignant plus de 12 300 unités en octobre 1969 contre 9 200 environ en octobre 1968 et 9 500 en avril 1969.

La réserve de main-d'œuvre a, au contraire, nettement diminué : d'après les données corrigées des variations saisonnières émanant de l'Office statistique des Communautés européennes, elle est descendue à 9 678 unités environ en octobre 1969 contre 12 048 unités en octobre 1968, soit une diminution d'environ 19,7 % par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 14

Répartition, par Etat membre et par catégorie, des effectifs inscrits au 31 décembre 1969
dans l'industrie sidérurgique (1)

Pays	Ouvriers			Employés			Apprentis			Total des effectifs		
	Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968		Total	Variation 1969-1968	
		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%
Allemagne (RF)	181,2	+ 2,4	+1,3	45,3	+1,6	+ 3,7	7,8	-0,3	- 3,7	234,3	+ 3,7	+1,6
Belgique	50,0	+ 1,7	+3,5	9,5	+0,2	+ 2,2	—	—	—	59,5	+ 1,9	+3,3
France	110,0	+ 2,9	+2,7	32,7	+3,2	+10,8	0,4	-0,5	-55,6	143,1	+ 5,6	+4,1
Italie	58,2	+ 2,2	+3,9	12,0	+0,7	+ 6,2	0,1	+0,1	—	70,3	+ 3,0	+4,5
Luxembourg	19,3	+ 0,2	+1,0	3,0	+0,2	+ 7,1	0,3	0,0	0,0	22,6	+ 0,4	+1,8
Pays-Bas	13,4	+ 1,0	+8,1	7,3	+0,5	+ 7,4	0,3	0,0	0,0	21,0	+ 1,5	+7,7
COMMUNAUTE	432,1	+10,4	+2,5	109,8	+6,4	+ 6,2	8,9	-0,7	- 7,3	550,8	+16,1	+3,0

(1) Pour les données antérieures à 1969, voir rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1969 (tableaux 14 à 17).

A.2.4. Production et transformation des métaux

Sidérurgie

En 1969, l'activité de l'industrie sidérurgique s'est maintenue à un niveau très élevé : la production de fonte brute a été de 79,3 millions de tonnes, contre 72,1 millions en 1968. Il est estimé que cette expansion devrait se poursuivre en 1970 mais à un rythme ralenti (environ 81,7 millions de tonnes).

La production d'acier brut a été également en nette augmentation. 107,2 millions de tonnes en 1969 contre 98,6 millions en 1968 et 89,9 millions en 1967.

Cet essor conjoncturel a exercé une influence favorable sur l'évolution de l'emploi dans cette branche ainsi qu'il ressort du tableau 14. Alors qu'on avait enregistré en 1968 pour l'ensemble de la Communauté, une réduction des effectifs de 1,5 % par rapport à l'année précédente, on constate en 1969 une augmentation totale des effectifs de 3 %, soit de 16 100 unités (550 800 travailleurs contre 534 700). En valeur absolue, les augmentations les plus fortes ont eu lieu en France (+ 5 600 travailleurs), en Allemagne (+ 3 700 travailleurs), et en Italie (+ 3 000 travailleurs) ; en valeur relative, aux Pays-Bas (+ 7,7 %), en Italie (+ 4,5 %) et en France (+ 4,1 %).

Le tableau 15 souligne qu'une très nette augmentation caractérise l'évolution des *apports de main-d'œuvre* en 1969 dans l'industrie sidérurgique (+ 80 200 unités contre + 57 800 en 1968 et + 44 200 en 1967) ; ces résultats découlent de la vive expansion de cette industrie.

Le tableau 16 fait notamment apparaître que *les sorties de main-d'œuvre* des usines sidérurgiques en 1969 se sont accélérées en 1969 par rapport aux années précédentes ; les départs volontaires ont été relativement très importants, notamment celui des ouvriers quittant la sidérurgie pour d'autres branches d'activité.

TABLEAU 15

*Apports de main-d'œuvre dans les usines sidérurgiques
de la Communauté en 1967, 1968 et 1969*

(En milliers)

	Ensemble des ouvriers		
	1967	1968	1969
Transferts à l'intérieur de la sidérurgie	4,4	5,0	5,2
Nouveaux embauchages	39,8	52,8	75,0
Total	44,2	57,8	80,2

TABLEAU 16

Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans les usines sidérurgiques
de la Communauté en 1967, 1968 et 1969

(En milliers)

Répartition des sorties	Ensemble des ouvriers		
	1967	1968	1969
<i>Selon la cause</i>			
— invalidité, retraite, décès	10,7	9,5	7,4
— licenciements	9,7	8,7	8,0
— départs volontaires	19,7	22,5	31,3
— autres causes	19,3	19,4	23,0
Total	59,4	60,1	69,7
<i>Selon la destination</i>			
— invalidité, retraite, décès	10,7	9,5	7,4
— transferts vers d'autres usines sidérurgiques	4,4	5,0	5,2
— ouvriers quittant la sidérurgie pour d'autres branches d'activité	44,3	45,6	57,1
Total	59,4	60,1	69,7

Enfin, le tableau 17 met en lumière l'évolution croissante de la *production* et des *effectifs* et la stabilisation de la *durée du travail* effectué annuellement par ouvrier inscrit.

En *Belgique*, dans la sidérurgie, la production a augmenté en 1969, d'après des estimations nationales, de 11 % contre 19 % en 1968, la capacité de production a été pratiquement utilisée de façon optimale (97 % en octobre 1969). L'emploi dans cette branche d'activité a augmenté en dépit de la fermeture de quelques installations de moindre importance.

En *France*, les données statistiques du *marché du travail* relatives aux métiers de la production des métaux, calculées en moyenne mensuelle, laissent apparaître pour l'année 1969 et comparativement à l'année 1968 une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Exprimée en pourcentage, la différence entre les années 1969 et 1968 amène à constater, quant aux *demandes d'emploi* non satisfaites, une

TABLEAU 17

*Evolution dans l'industrie sidérurgique de la production,
des effectifs ouvriers et de la durée du travail en 1967, 1968 et 1969*

	Production (¹)	Nombre total d'ouvriers (²)	Durée du travail (³)
<i>Allemagne (RF)</i>			
1967	36,7	181,9	1 826
1968	41,2	178,7	1 882
1969	45,3	179,5	1 912
<i>Belgique</i>			
1967	9,7	47,6	2 015
1968	11,6	47,9	2 021
1969	12,8	48,9	2 023
<i>France</i>			
1967	19,7	114,0	2 071
1968	20,4	108,5	2 041
1969	22,5	108,1	2 037
<i>Italie</i>			
1967	15,9	56,7	2 021
1968	17,0	56,0	1 989
1969	16,4	57,4	1 843
<i>Luxembourg</i>			
1967	4,5	19,4	1 931
1968	4,8	19,1	1 931
1969	5,5	19,2	1 938
<i>Pays-Bas</i>			
1967	3,4	11,8	1 868
1968	3,7	12,1	1 843
1969	4,7	12,9	1 831
<i>COMMUNAUTE</i>			
1967	89,9	431,4	1 935
1968	98,6	422,3	1 948
1969	107,2	426,0	1 946

(¹) Production d'acier brut (en millions de tonnes).

(²) Nombre moyen d'ouvriers (en milliers).

(³) Durée du travail effectué annuellement par ouvrier inscrit (en heures).

diminution de 17,6 en avril 1969 par rapport à avril 1968 et de 21,3 en octobre 1969 par rapport à octobre 1968.

L'étude des *offres d'emploi* non satisfaites fait ressortir une augmentation de 226,6 % en avril 1969 par rapport à avril 1968 et de 21,6 % en octobre 1969 par rapport à octobre 1968.

Les demandes d'emploi non satisfaites ont régulièrement décreu au cours de l'année 1969 alors que la progression des offres d'emploi a marqué un ralentissement au mois d'octobre.

En 1969, dans l'ensemble des activités du secteur de la production des métaux, la *durée de travail* des ouvriers a régulièrement décliné au cours de l'année pour se situer à 45,9 heures au cours du quatrième trimestre contre 47,2 heures par rapport au même trimestre de 1968. Cette baisse constante des horaires en 1969 résulte de différents accords contractuels passés entre la profession et les syndicats de travailleurs et n'indique pas une baisse de l'activité.

Ces réductions d'horaire ont entraîné un accroissement des besoins en personnel, aussi *l'indice des effectifs* a-t-il augmenté régulièrement au cours de l'année 1969 tout en demeurant en fin d'année à un niveau plus bas qu'en janvier 1968.

Cette réduction globale des effectifs d'une année sur l'autre résulte de la poursuite de l'application du plan professionnel de la sidérurgie qui se traduit lors de la fermeture d'unités de production trop anciennes par la mise à la retraite anticipée des travailleurs de plus de 60 ans.

Les recrutements effectués au cours de l'année 1969, découlent donc, d'une part, de la haute conjoncture qu'a connue l'industrie sidérurgique et, d'autre part, des réductions d'horaire contractuelles qui s'y sont réalisées. La main-d'œuvre nationale disponible n'ayant pu satisfaire à la totalité des offres d'emploi émanant du secteur de la production des métaux, il a été fait appel à la main-d'œuvre étrangère (3 452 introductions en 1969 contre 768 en 1968), surtout pour occuper des emplois de manœuvres de force.

Au *Luxembourg*, la haute conjoncture dans la sidérurgie n'a pas manqué d'arrêter et de renverser provisoirement la tendance à la compression des effectifs par mesure de rationalisation. C'est ainsi que le personnel ouvrier occupé dans la sidérurgie a augmenté de 400 unités environ entre janvier et décembre 1969.

Transformations des métaux

En *Belgique*, dans l'*industrie des métaux non ferreux*, au cours des premiers mois de 1969 et comparativement à 1968, la fabrication des produits semi-finis a augmenté tandis que celle des produits bruts a diminué. Cette diminution est imputable principalement à l'évolution de la demande.

Au 30 juin 1969, les effectifs occupés ont augmenté de 650 personnes environ par rapport à 1968.

Dans l'*industrie de transformation des métaux*, l'amélioration conjoncturelle intervenue en 1968, s'est poursuivie en 1969 à un rythme accéléré. En octobre 1969, l'utilisation de la capacité de production s'est élevée à 86 % (contre 80 % l'année précédente) en même temps que le volume de l'activité assurée.

Le haut niveau d'activité a engendré une forte augmentation de l'emploi (environ 8 % par rapport à l'année précédente) qui a été toutefois freinée par la pénurie de personnel qualifié.

En 1969, pour l'ensemble du secteur, le nombre des demandeurs d'emploi a considérablement diminué (en octobre 1969, 7 639 demandeurs d'emploi dont au moins 5 000 travailleurs à aptitude réduite, contre 11 976 en octobre 1968). Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites en octobre 1969 a nettement augmenté (4 875 unités) par rapport à octobre 1968 (947 unités) ; il dépasse donc largement le nombre des demandeurs d'emploi à aptitude normale.

En *Allemagne*, dans l'ensemble des industries de la production et de la transformation des métaux, l'année 1969 a été marquée par l'évolution croissante des commandes résultant de l'évolution favorable de la conjoncture. D'après les enquêtes de l'Office statistique fédéral, les effectifs occupés se sont accrus pour la seule période d'avril 1968 à octobre 1969 de 11,8 % dépassant le niveau d'avril 1966.

De la fin septembre 1968 à la fin septembre 1969, le nombre total des travailleurs étrangers occupés a augmenté de 52,3 % ; cette augmentation générale concerne tous les secteurs de fabrication, notamment : appareillage électrique (83 678 unités en septembre 1968, 131 882 unités en septembre 1969) ; construction de machines et appareils d'équipement (67 210 unités en septembre 1968, 105 309 unités en septembre 1969) ; automobiles (61 709 unités en septembre 1968, 96 149 unités en septembre 1969) ; production d'articles en fer, acier et autres métaux (63 324 unités en septembre 1968, 94 221 unités en septembre 1969) ; production de fer et acier, y compris les laminoirs et tréfileries (25 144 unités en septembre 1968, 37 067 en septembre 1969). Sauf quelques exceptions, les effectifs ont dépassé notablement ceux de la fin septembre 1966.

A la fin d'octobre 1969, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites (216 187 unités) dépassait de 80 % celui de la fin d'avril 1966 ; le chômage a diminué sensiblement (10 256 chômeurs en octobre 1969 contre 96 490 en avril 1967).

En *France*, dans les industries de la transformation des métaux, les données statistiques du *marché du travail*, calculées en moyenne mensuelle, laissent apparaître en 1969 par rapport à 1968 une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une très forte augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Les demandes d'emploi non satisfaites ont régulièrement décliné au cours du premier semestre pour ensuite se stabiliser à un niveau voisin de celui d'octobre. Par rapport aux mois d'avril et octobre de 1968, les mêmes mois de 1969 marquent respectivement une diminution de 22,9 % et de 31,8 %.

Les offres d'emploi non satisfaites ont augmenté très sensiblement et de façon régulière au cours du premier semestre, puis se sont maintenues à un niveau voisin de celui du mois d'octobre. L'augmentation constatée, exprimée en pourcentage, est de 182,4 % en avril 1969 par rapport à avril 1968 et de 114,0 % en octobre 1969 par rapport à octobre 1968.

La *durée du travail* du personnel ouvrier du secteur de la transformation des métaux a peu varié au cours du premier semestre de 1969, puis a

légèrement fléchi durant le dernier semestre de l'année. Cette régression de la durée du travail a résulté d'accords contractuels entre la profession et les syndicats de travailleurs, et non d'une baisse d'activité dans ces branches professionnelles.

Les *effectifs* ont régulièrement augmenté en 1969 et atteint en fin d'année un niveau sensiblement supérieur à celui de la fin 1968.

L'*indice de la production industrielle* indique pour l'ensemble des industries de la transformation des métaux un haut niveau d'activité en particulier durant le deuxième semestre.

Selon les branches d'activité, l'évolution de l'emploi a présenté des caractères différents.

La construction automobile et l'industrie de la construction de matériel électrique ont témoigné tout au long de l'année 1969 d'une activité intense qui s'est traduite par de très nombreuses offres d'emploi. Pour la construction automobile, ces offres ont essentiellement concerné des emplois d'ouvriers qualifiés et spécialisés. Devant la pénurie de main-d'œuvre nationale, les employeurs ont été contraints de faire appel à des travailleurs étrangers. Les recrutements effectués par l'industrie de la construction de matériel électrique ont principalement intéressé des emplois d'ouvrières spécialisées.

Les industries de la construction navale, de la construction ferroviaire, de la construction de matériel agricole ont fait preuve au cours de l'année 1969 d'une activité soutenue qui s'est traduite du point de vue de l'emploi par une augmentation des effectifs. Les offres ont surtout porté sur une main-d'œuvre qualifiée, et n'ont pu être entièrement satisfaites.

L'évolution de l'emploi dans l'industrie de la construction aéronautique a été différente selon les entreprises : les unes ont accru leurs effectifs, surtout à partir du deuxième semestre, les autres moins nombreuses ont dû réduire leurs horaires de travail ou procéder à des licenciements.

L'activité dans les industries de la construction de l'appareillage électroménager n'a pas connu une évolution aussi favorable au cours de l'année. Le deuxième semestre, en effet, a été marqué par un net fléchissement qui a contraint de nombreuses entreprises à réduire leurs horaires.

Les *études de prévision d'emploi pour l'année 1970*, effectuées pour les secteurs de la production et de la transformation des métaux conduisent à estimer l'augmentation globale du volume des effectifs occupés à 3,6 % par la création d'environ 83 000 emplois supplémentaires (dont un peu moins d'un tiers d'emplois réservés aux cadres, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise et employés et un peu plus des 2/3 d'emplois ouvriers).

Le total des recrutements s'élèverait environ à 139 000 personnes, compte tenu du renouvellement des effectifs. Sur la totalité de ces emplois, 6 000 seraient tenus par des cadres, 12 500 par des techniciens, des dessinateurs, des agents de maîtrise, 12 500 par des employés et 108 000 par des ouvriers.

Pour l'ensemble des secteurs de la production et de la transformation des métaux, le nombre des introductions de travailleurs étrangers devrait se situer en 1970 entre 18 000 et 25 000 compte tenu de l'évolution possible de la conjoncture au cours du deuxième semestre : ce chiffre est à rapprocher de celui de 1969 où ces deux mêmes secteurs avaient eu recours à l'introduction de 23 491 travailleurs étrangers.

En *Italie*, dans les *industries mécaniques*, d'après l'enquête effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale, auprès des établissements des industries mécaniques occupant au moins 10 salariés, le niveau de l'emploi dans les groupes relevant de cette branche d'activité, qui comprend également les industries de fabrication de moyens de transport, a confirmé en 1969 l'amélioration progressive qui avait été constatée les années précédentes.

Au premier trimestre 1969, les établissements de cette branche d'activité occupaient, en moyenne, 1 076 181 travailleurs et au deuxième trimestre 1969 1 099 543 travailleurs, soit respectivement 5,6 % et 7,6 % de plus que l'année précédente à la même époque.

Le nombre des demandes d'emploi enregistrées à la fin d'avril 1967 et 1968, marquait une diminution globale d'environ 13 % par rapport à l'année précédente. En avril 1969, ce nombre s'élevait à 73 090 unités, soit 3,5 % environ de moins qu'en avril 1968. En octobre 1969, le nombre des demandes d'emplois non satisfaites avait diminué de 12 701 unités par rapport à octobre 1968, soit de 14,2 %.

A cette dernière date, on notait même quelques pénuries de personnel dans certaines régions, notamment au Piémont, en Lombardie, Ligurie, Trentin-Haut-Adige, Emilie-Romagne et Vénétie, au total de l'ordre de 1 140 offres d'emploi non satisfaites.

Au *Luxembourg*, le secteur des fabrications mécaniques a connu en 1969 une évolution très favorable qui s'est traduite par un accroissement de l'effectif ouvrier de plus de 200 personnes. Le développement le plus notable a d'ailleurs été enregistré dans le secteur des machines non-électriques, alors que le secteur de la fabrication de matériel de transport a été touché par la disparition d'une entreprise de construction de caravanes.

Les besoins excédentaires en travailleurs tant qualifiés que semi-qualifiés n'ont pu être couverts qu'en partie par le recours à la main-d'œuvre étrangère, de sorte que les pénuries de main-d'œuvre étaient plus sensibles qu'en 1968.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites s'élevait à 84 unités en avril 1969 contre 30 en avril 1968, et à 74 unités en octobre 1969 contre 33 en octobre 1968. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites était pratiquement nul.

Aux *Pays-Bas*, d'après les statistiques nationales disponibles, les effectifs occupés par le groupe d'industries comprenant notamment la métal-

lurgie et les chantiers navals, se sont élevés de 412 900 unités en juin 1968, à 429 000 unités en juin 1969, soit une augmentation de 16 100 unités ou de 4 %.

Les offres d'emploi non satisfaites dans la production et la transformation des métaux, atteignaient plus de 34 000 unités en octobre 1969 contre 23 500 en octobre 1968. La réserve de main-d'œuvre a, au contraire, nettement diminué (d'après les données désaisonnalisées de l'Office statistique des Communautés européennes : 3 472 unités en octobre 1969 contre 5 404 unités en octobre 1968).

A.2.5. *Textile et vêtement*

En *Belgique*, l'*industrie textile* a connu en 1969 une expansion rapide qui a été soutenue par une forte augmentation de la demande étrangère. L'activité a été nettement plus forte dans l'industrie de la laine que dans celle du coton et pour l'ensemble de ces deux industries dans les tissages que dans les filatures. En 1969, la bonneterie a connu un développement important de son activité.

Cette rapide expansion a exercé un effet favorable sur l'emploi ainsi que sur l'évolution du marché du travail. Dans le premier semestre de 1969, l'emploi a augmenté de 0,5 % environ et, selon une estimation faite pour le deuxième semestre, de 1 % environ.

Le chômage complet qui, malgré l'amélioration de la conjoncture en 1968, avait encore augmenté, a diminué assez rapidement dès le début de l'année 1969. A fin octobre 1968, 4 825 personnes et à fin octobre 1969, 3 303 étaient inscrits comme chômeurs. Toutefois, le nombre des chômeurs à aptitude réduite est très élevé, de sorte que le nombre des demandeurs d'emploi de qualification normale s'élevait à la fin d'octobre 1969 seulement à 270 hommes et 700 femmes. Pour certaines professions et régions, la demande de main-d'œuvre a pu être difficilement satisfaite. A fin octobre 1969, 972 offres d'emploi demeuraient insatisfaites.

Dans l'*industrie de l'habillement*, à la fin de 1968, on pouvait déjà enregistrer une amélioration du marché de l'emploi. Par suite de l'accroissement de l'activité en 1969 qui était estimé à 11 % pour les 8 premiers mois de l'année (contre 3 % pour la même période de l'année précédente), l'emploi s'est considérablement amélioré. Pour le premier semestre 1969, l'emploi a augmenté, en moyenne, de 3,5 %.

Le chômage tant partiel que total a diminué de façon notable. A la fin d'octobre 1969, le nombre des demandeurs d'emploi a été ramené à 3 956 (contre 5 184 en octobre 1968) dont environ 50 % peuvent être considérés comme ayant une capacité normale. A la même date, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites s'est élevé à 972 contre 557 un an auparavant.

En *Allemagne*, les *industries textiles et de l'habillement* ont connu, grâce à la haute conjoncture, une situation dans l'ensemble favorable dans le domaine des commandes et dans celui de l'emploi.

D'après les enquêtes de l'Office statistique fédéral, les effectifs dans ces deux industries se sont à nouveau accrus, atteignant au total 891 570 unités en avril 1969 et 898 427 unités en octobre 1969.

Par rapport à 1968, l'emploi des travailleurs étrangers a nettement augmenté en 1969, dépassant le niveau de 1966. La proportion des femmes de nationalité étrangère a été de 49,4 % dans l'industrie textile et de 81,7 % dans l'industrie de l'habillement.

Les besoins en main-d'œuvre ont considérablement augmenté en 1969. Ils n'ont pu être satisfaits complètement par le recours à la main-d'œuvre étrangère, en particulier chaque fois que la demande portait sur de la main-d'œuvre qualifiée.

Le nombre des chômeurs a diminué sensiblement pour atteindre à la fin d'octobre 1969 seulement 4 200 unités contre 12 200 à la fin d'avril 1968 et 24 900 à la fin d'avril 1967.

En France, dans l'industrie textile, les données relatives au *marché du travail*, calculées en moyenne mensuelle, indiquent pour l'année 1969 par rapport à 1968 une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une forte augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Les demandes d'emploi non satisfaites ont régulièrement baissé au cours du premier semestre, puis se sont stabilisées pendant le deuxième semestre. L'augmentation du nombre des offres d'emploi a été particulièrement sensible durant les quatre derniers mois de l'année.

La *durée du travail* hebdomadaire des « ouvriers » s'est accrue pendant le premier semestre puis a sensiblement régressé durant le deuxième semestre, pour se situer en fin d'année à un niveau supérieur à celui de la période correspondante de 1968. La baisse sensible (79,1 %), enregistrée par les statistiques du chômage partiel pour l'année 1969 par rapport à 1968, traduit un relèvement du niveau des horaires de travail les plus bas pratiqués par les entreprises : le nombre des heures indemnisées en 1969 ayant diminué par rapport à l'année 1968 de 82,2 %.

Les *effectifs* ont légèrement augmenté en 1969 bien que se situant à un niveau inférieur à celui du début de l'année 1968.

Il ressort de l'*indice de la production industrielle* que l'industrie textile a fait dans son ensemble preuve d'une activité régulière, marquée toutefois par un léger creux au cours du troisième trimestre.

L'activité de l'industrie lainière a généralement été soutenue en 1969 ; toutefois, un fléchissement a été noté en fin d'année dans les tissages. Les embauchages ont été nombreux au cours du premier semestre. Des difficultés de recrutement sont apparues durant le deuxième semestre, notamment en vue de la constitution d'équipes de nuit. Les possibilités d'emploi d'un niveau déjà élevé, se sont trouvées accrues en fin d'année du fait de nombreux départs de travailleurs frontaliers consécutifs au changement de parité du franc.

La situation de l'*industrie cotonnière* a évolué favorablement ; les embauchages ont été nombreux malgré les difficultés de recrutement, et le volume du chômage partiel, habituellement constaté en fin d'année, a été très inférieur en 1969 à celui de 1968.

Les entreprises de l'industrie des *textiles artificiels* ont exprimé, en 1969, de nombreuses offres d'emploi. On a cependant observé à la fin de l'année une diminution du rythme des embauchages et quelques réductions d'horaire de travail.

D'importants embauchages ont été réalisés par l'industrie de la *bonneterie*. Certaines entreprises qui connaissaient des difficultés en 1968 ont vu leur situation s'améliorer progressivement au cours du premier semestre 1969. Bien que l'activité ait légèrement fléchi en fin d'année, le niveau de l'offre est resté élevé et des difficultés de recrutement ont subsisté, concernant notamment des emplois d'ouvrières spécialisées.

Dans l'*habillement* et le *travail des étoffes*, les statistiques du *marché du travail* exprimées en moyenne mensuelle des demandes et offres d'emploi non satisfaites, laissent apparaître au cours de l'année 1969 et par rapport à 1968 une nette diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une très vive augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

En avril et en octobre 1969, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a, par rapport aux mois correspondants de l'année 1968, diminué respectivement de 10,5 et de 23,5 %. Après avoir régulièrement régressé au cours des trois premiers trimestres, les demandes d'emploi non satisfaites se sont légèrement accrues pendant le dernier trimestre. L'augmentation des offres d'emploi non satisfaites, en prenant les mêmes mois de référence, s'est respectivement élevée à 139,7 et 97,7 %.

Pour l'ensemble de l'année, la *durée du travail* a peu évolué : on a constaté toutefois en fin d'année une très légère diminution de la durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers par rapport à la période correspondante de 1968.

Les effectifs se sont régulièrement accrus au cours de l'année. Le niveau atteint à la fin de 1969 est le même que celui du début 1968.

La situation de l'emploi a été satisfaisante dans l'industrie de l'*habillement* et du *travail des étoffes*. Cependant, quelques petites entreprises ont été contraintes de fermer leurs portes pour des raisons de rentabilité, ce phénomène n'a pas eu d'incidence notable sur l'emploi. Un plus grand nombre ont été gênées par le manque de personnel qualifié (mécaniciennes en confection). Des tentatives ont été faites pour inciter la main-d'œuvre féminine à s'orienter vers ce secteur : création d'ateliers en zone rurale, multiplication et élargissement des circuits de ramassage du personnel, travail à mi-temps.

Il apparaît qu'en 1970 l'industrie de l'*habillement* et du *travail des étoffes* continuera à éprouver des difficultés à se procurer la main-d'œuvre qualifiée que nécessite son développement.

En *Italie*, le niveau des effectifs occupés dans les *industries textiles et de l'habillement* a marqué une légère diminution (— 0,1 %) au cours du premier trimestre 1969 (367 728 unités) par rapport au premier trimestre 1968. En revanche, on enregistre une augmentation (+ 2 %) au cours du deuxième trimestre 1969 (369 633 unités) par rapport au deuxième trimestre 1968.

Les demandes d'emplois non satisfaites pour les professions relevant de l'industrie textile ont diminué en avril 1969 de 1 729 unités, soit de 8,6 % par rapport au mois d'avril 1968. Au mois d'octobre 1969, l'évolution favorable des demandes d'emploi souligne la reprise d'activité dans ces industries ; le nombre des demandes au cours de ce mois n'a atteint que 16 227 unités, soit 26,6 % de moins qu'en octobre 1968.

En revanche, dans les professions de la production des articles d'habillement, les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté en avril 1969 de 1 353 unités (+ 3,5 %) par rapport à avril 1968 ; en octobre 1969, au contraire, on notait une diminution d'environ 2 450 unités (— 5,5 %) par rapport à octobre 1968. A cette dernière date, dans certaines régions, notamment en Lombardie, au Piémont et en Vénétie, certaines pénuries se sont manifestées, dépassant 400 offres d'emploi non satisfaites.

Au *Luxembourg*, dans les branches du *textile* et du *vêtement*, des modifications notables ne se sont pas produites au cours de l'année 1969. Une nouvelle régression de 4 % a toutefois été constatée dans la confection vestimentaire.

Le plein emploi de la main-d'œuvre a pu être maintenu et les besoins excédentaires de main-d'œuvre ont pu être couverts par le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 8 unités en avril 1969 contre 6 unités en avril 1968, et de 9 unités en octobre 1969 contre 6 unités en octobre 1968. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était nul ou négligeable.

Aux *Pays-Bas*, d'après les statistiques nationales disponibles, les effectifs occupés dans l'*industrie textile* ont diminué de 500 unités environ en 1969 (88 700 unités contre 89 200 en 1968). Cependant, dans cette industrie comme dans le *vêtement*, les offres d'emploi non satisfaites ont eu tendance à augmenter alors que la réserve de main-d'œuvre a au contraire diminué.

A.3. Services

En *Belgique*, l'évolution favorable de la conjoncture a renforcé la tendance structurelle à l'accroissement de la population active dans le secteur tertiaire.

En ce qui concerne la catégorie générale des *employés*, occupés dans différents secteurs, y compris l'industrie, l'évolution des demandes d'emploi non satisfaites donne l'impression que la haute conjoncture en 1969 n'a pas apporté d'amélioration sensible en ce qui concerne la mise

au travail des personnes appartenant à cette catégorie. Toutefois, on peut constater que la situation des employés et principalement des cadres est moins soumise aux fluctuations de la conjoncture que celle des ouvriers. L'occupation des employés s'est sensiblement améliorée en 1969, ainsi qu'il résulte notamment de l'évolution des offres d'emploi enregistrées par les services de placement.

L'évolution des demandes d'emploi concernant la catégorie des « employés » est déterminée essentiellement par des facteurs structurels. Ainsi, au mois d'octobre, l'accroissement des demandes d'emploi non satisfaites s'explique par l'afflux des jeunes ayant achevé leur scolarité et qui se font inscrire dans les bureaux de placement, non seulement pour pouvoir bénéficier des services divers que ces bureaux offrent à la jeunesse, mais aussi pour faire valoir leurs droits en matière de prestations de chômage.

Parmi les candidats, on note une proportion importante de femmes. Ainsi, le nombre des demandeurs d'emploi féminins atteignait au total 13 404 unités en octobre 1969 (contre 12 976 en octobre 1968) soit une augmentation de plus de 400 unités, alors que le nombre des demandeurs d'emploi masculins s'élevait au total à 8 092 unités en octobre 1969 (contre 10 087 en octobre 1968). On constate qu'en 1969, le nombre des candidats masculins de capacité normale a diminué par rapport à 1968 pour se rapprocher du niveau de 1967 (environ 1 500 unités si on tient compte des demandeurs d'emploi inscrits volontairement).

Il convient de noter que les femmes constituent plus de 66 % des employés en chômage complet.

Une autre constatation importante concerne la proportion élevée des jeunes employés masculins en chômage : 28,7 % de moins de 25 ans (48,1 % de femmes de moins de 25 ans), ce qui peut s'expliquer par l'accroissement du nombre des jeunes, notamment des femmes qui arrivent sur le marché de l'emploi, et soulève également un problème de qualification.

Dans les *hôtels, restaurants et cafés*, le tourisme n'a pas enregistré de progrès sensible en 1969, malgré la tendance générale favorable de l'activité économique. Le nombre d'offres et de demandes d'emploi non satisfaites n'a pas subi de modifications importantes par rapport à l'année précédente.

Parmi les *autres activités* des services, il s'agit principalement de personnel appartenant à la catégorie des *services domestiques*. Après une forte augmentation en 1968, le nombre des demandes d'emploi dans cette catégorie a relativement peu diminué en 1969. L'amélioration de la situation générale sur le marché de l'emploi apparaît plus nettement dans l'accroissement du nombre d'emplois « au pair ».

En *Allemagne*, d'après des estimations provisoires de l'Office statistique fédéral, l'emploi total dans les services publics et privés, y compris le commerce et les transports, a de nouveau augmenté en 1969. Les effectifs occupés atteignaient en avril 1969 environ 10,9 millions, contre 10,8 millions en avril 1968, dont environ 9,2 millions de salariés (contre 9,1

millions en avril 1968). Les données chiffrées indiquant la répartition des effectifs par branches d'activité en 1969 ne sont pas encore disponibles.

Le nombre des travailleurs étrangers occupés a également augmenté dans toutes les branches d'activité, atteignant au total en septembre 1969 255 600 unités contre 210 500 en septembre 1968.

De même, la demande de main-d'œuvre s'est notablement accrue. Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites au cours des différents mois de l'année 1969 s'est situé nettement au-dessus des mois correspondants de 1966. A la fin d'avril 1969, on comptait 267 857 offres d'emploi non satisfaites contre 200 179 en avril 1968 et 253 383 en avril 1966.

Le nombre des chômeurs dans ce secteur montre une tendance décroissante persistante (52 619 en octobre 1969 contre 82 395 en octobre 1968 et 121 748 en avril 1968).

En France, les données statistiques sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans les *services* traduisent pour l'ensemble des activités commerciales et libérales (compte non tenu des établissements du secteur des services de moins de 10 salariés et du personnel domestique) une progression du volume de l'emploi surtout sensible à partir du deuxième trimestre 1969. L'*indice des effectifs* reflète en effet entre le 1^{er} janvier 1969 et le 1^{er} janvier 1970 un accroissement du personnel salarié de 2,9 % résultant des évolutions suivantes :

Commerces agricoles et alimentaires	+ 1,5 %
Commerces non alimentaires	+ 2,3 %
Banques, assurances agences	+ 4,6 %
Spectacles	— 1,6 %
Hygiène	+ 2,2 % ⁽¹⁾
Professions libérales	+ 5,2 %

Pendant la même période, le volume des effectifs pour toutes les activités collectives touchées par l'enquête augmentait globalement de 2,1 %.

Une très légère diminution de la *durée hebdomadaire moyenne du travail* a été observée en 1969 pour les activités commerciales et libérales (43,7 heures au 1^{er} janvier 1969, 43,6 heures au 1^{er} janvier 1970). Les différentes branches de ces mêmes activités ayant presque toutes enregistré une baisse légère de la durée hebdomadaire du travail à l'exception de l'hygiène et des spectacles.

Le déséquilibre constaté les années précédentes à l'examen des statistiques du *marché du travail* entre offres et demandes d'emploi, s'est légèrement atténué en raison d'un accroissement très sensible des offres d'emploi.

Pour les *emplois de bureau et assimilés*, bien que le décalage entre offres et demandes d'emploi non satisfaites reste très important (35 533 demandes pour 3 406 offres, en moyenne mensuelle), il faut souligner la

(¹) Dans le rapport annuel précédent, il faut lire pour la même rubrique : non pas + 2,2 %, mais — 2,2 %.

diminution des demandes d'avril à octobre 1969 de 33,3 % ainsi que l'augmentation de 88,0 % par rapport à 1968 des offres d'emploi non satisfaites. Les demandes de la catégorie « emplois de bureau et assimilés » émanent tout comme en 1968 d'une population féminine en part croissante. Les offres d'emploi non satisfaites concernent surtout du personnel dont les qualifications ne correspondent pas à celles de la main-d'œuvre disponible.

Pour les *emplois de commerce et assimilés*, les demandes d'emploi non satisfaites ont continué à s'accroître, mais à un rythme plus modéré que celui des années précédentes. Les offres d'emploi non satisfaites ont pour ce même secteur augmenté de façon très nette par rapport à 1968 (+ 87,8 %).

Les demandes d'emploi du secteur des *services hôteliers* ont marqué une diminution par rapport à l'année 1968 alors que les offres d'emploi non satisfaites ont enregistré une nette augmentation.

Pour les emplois des *services domestiques et emplois connexes*, l'accroissement des demandes est très faible comparé aux années 1967 et 1968 alors que les offres ont enregistré une augmentation sensible par rapport aux mêmes années.

Dans les secteurs des services qui font traditionnellement appel à la main-d'œuvre étrangère (commerce non alimentaire et hôtellerie et services domestiques), les introductions de travailleurs étrangers permanents se sont élevées à 19 852, ce qui correspond en pourcentage à une augmentation par rapport à 1968 de 13,5 %. Dans l'ensemble des services, la branche « services domestiques » a été la plus forte importatrice de main-d'œuvre avec 13 821 introductions, soit un accroissement de 19,8 % par rapport à 1968.

En *Italie*, dans la catégorie des *dirigeants, employés et personnel subalterne*, on ne dispose pas de données statistiques relatives aux effectifs occupés.

Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites concernant cette catégorie est toujours élevé. En avril 1969, il atteignait 77 285 unités, soit une augmentation de 9 435 unités (+ 13,9 %) par rapport à avril 1968. En octobre 1969, le nombre des demandes d'emploi s'est élevé à 105 122 unités, soit une augmentation de 2 % environ par rapport au mois correspondant de 1968.

Les indications précédentes soulignent les difficultés rencontrées dans l'emploi de cette catégorie de travailleurs en raison notamment de l'afflux dans une mesure appréciable des jeunes ayant terminé leurs études.

Dans les *services de vente*, à la fin d'avril 1969, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est supérieur de 1 522 unités, soit de 8,3 % environ à celui d'avril 1968. Toutefois, à la fin d'octobre 1969, le nombre des demandes qui atteignait 21 366 unités, était inférieur de 1 754 unités, soit de 7,6 % environ par rapport à la fin d'octobre 1968.

Dans les *services domestiques*, on constate, au cours des années 1965 à 1969, une alternance d'augmentations et de diminutions du nombre des demandes d'emploi non satisfaites. Ainsi, à la fin d'avril 1969, ce nombre était supérieur de 397 unités (+ 5,3 %) par rapport à la fin d'avril 1968. A la fin d'octobre 1969, au contraire, on enregistre une diminution des demandes d'emploi de 646 unités (— 7,7 %) par rapport à la fin d'octobre 1968.

Dans les *services d'hygiène et de santé*, on constate, comme dans les services domestiques, au cours des dernières années, des variations en sens opposé, parfois peu importantes, du nombre des demandes d'emploi non satisfaites. Le maximum de celles-ci a été atteint en octobre 1968 avec 10 286 unités.

Enfin, dans l'*hôtellerie*, après avoir suivi une tendance régressive au cours des mois d'avril et d'octobre des années 1965 et 1967 et marqué une légère augmentation en octobre 1968, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a à nouveau diminué à la fin d'octobre 1969 pour atteindre 26 210 unités, soit 2 044 unités de moins (— 7,2 %) qu'en octobre 1968.

Au *Luxembourg*, grâce au recours à la main-d'œuvre frontalière, mais encore aux contacts établis depuis plusieurs années déjà avec les services italiens compétents, les besoins en personnel masculin de l'*industrie hôtelière* ont pu être satisfaits dans une large mesure. Dans le secteur féminin, par contre, la situation est restée déficitaire.

Offres d'emploi non satisfaites : avril 1969 : 86 ; avril 1968 : 91 ; octobre 1969 : 25 ; octobre 1968 : 24.

Dans les services domestiques proprement dits, on constate bien une légère détente par rapport aux années antérieures, mais les pénuries restent quand même prononcées dans le secteur féminin.

Offres d'emploi non satisfaites : avril 1969 : 103 ; avril 1968 : 111 ; octobre 1969 : 96 ; octobre 1968 : 92.

Quant au *personnel de bureau et du commerce*, les postes offerts étaient en forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Aux *Pays-Bas*, le secteur des services occupe une place importante dans le domaine de l'emploi. En 1969, d'après les données statistiques nationales disponibles, 1 860 000 personnes, soit 40 % de l'ensemble de la population active, ont été occupées dans ce secteur. Par rapport à 1968, on enregistre une augmentation de 35 000 unités, accroissement analogue à celui des années précédentes. Il en résulte que 66 % de l'augmentation totale (53 000 unités) du nombre des personnes occupées ont été réalisés dans le secteur des services.

En ce qui concerne les *administrations publiques* (militaires non compris), un accroissement de 7 000 unités en 1969 porte les effectifs à 397 000 unités. Cet accroissement est également analogue à celui des années précédentes.

B — TENDANCES D'EVOLUTION PAR REGIONS

L'essor conjoncturel qui s'est manifesté en 1969 dans l'ensemble de la Communauté, n'a pas manqué de se répercuter favorablement sur la situation de l'emploi et du chômage dans les différentes régions des Etats membres, mais cependant à des degrés divers. Les chiffres globaux masquent, assez souvent, des disparités régionales ; et, en dépit des améliorations enregistrées, certaines régions souffrent encore de déséquilibres quantitatifs et qualitatifs de l'emploi que les pouvoirs publics s'attachent à réduire dans le cadre d'une politique économique d'ensemble tenant compte des exigences particulières de la politique régionale et de la politique sociale.

1. En *Belgique*, les statistiques des *offres d'emploi non satisfaites* qui sont enregistrées à la fin de chaque mois par l'Office national de l'emploi ne donnent pas une idée exacte et complète des besoins en main-d'œuvre de l'ensemble des régions.

Les recrutements directs de main-d'œuvre échappent à ces statistiques dont l'importance varie d'une région à l'autre, ce qui est dû notamment aux différences de structure et de volume des réserves de main-d'œuvre sur le marché de l'emploi au niveau régional. Ces facteurs influent également sur les demandes d'emploi enregistrées par l'Office national de l'emploi et sur celui des demandes restant en instance à la fin de chaque mois.

Cependant, l'examen des chiffres disponibles à la fin d'octobre 1969 fait apparaître une augmentation en valeur absolue des offres d'emploi non satisfaites dans toutes les provinces, mais avec des différences prononcées d'une province à l'autre du rythme d'accroissement. L'accroissement a été le plus marqué dans la province d'Anvers tant en valeur absolue qu'en valeur relative (995 unités en 1968 et 4 214 unités en 1969). Une amélioration sensible en valeur absolue peut être également constatée dans le Brabant, en Flandre orientale et en Flandre occidentale. L'accroissement est plus faible dans d'autres provinces, notamment dans le Limbourg et dans la province de Liège.

On constate que la répartition des offres d'emploi non satisfaites par province s'est assez nettement modifiée en 1969 par rapport à celle de 1968. Ainsi, dans la province d'Anvers déjà citée, ce pourcentage s'est élevé de 18,5 % en octobre 1968 à 28,2 % en octobre 1969.

En ce qui concerne l'évolution du *chômage*, on a constaté qu'au cours de la période de récession (1964-1968) le chômage a augmenté de façon variable selon les régions. De même, lors de la reprise d'activité, le rythme de diminution du chômage a été différent selon les régions notamment en ce qui concerne les chômeurs de moins de 25 ans. A cet égard, il y a lieu de signaler qu'en ce qui concerne la situation des zones industrielles de la Wallonie, interviennent certains facteurs structurels, non seulement sur le plan économique mais aussi sur celui de la démographie.

A la fin d'octobre 1969, le nombre des chômeurs complets (hommes et femmes) bénéficiant des indemnités a diminué par rapport à l'année pré-

TABLEAU 18

Belgique

*Modifications intervenues dans la répartition géographiques
des offres d'emploi non satisfaites*

(En pourcentage)

Provinces	Fin octobre 1967	Fin octobre 1968	Fin octobre 1969
Anvers	23,2	18,5	28,2
Flandre occidentale	13,—	21,4	17,6
Flandre orientale	12,6	16,3	13,5
Limbourg	1,6	1,5	2,1
Brabant	29,7	28,4	22,8
Hainaut	8,9	6,—	8,3
Liège	9,1	6,—	4,7
Luxembourg	0,8	0,8	0,6
Namur	1,1	1,1	2,2
%	100	100	100
Total (en unités)	3 655	5 374	14 947

TABLEAU 19

Belgique

*Modifications intervenues dans la répartition géographiques
des chômeurs complets indemnisés (hommes)*

(En pourcentage)

Provinces	Fin octobre 1967	Fin octobre 1968	Fin octobre 1969
Anvers	14,4	14,—	13,5
Flandre occidentale	11,—	10,5	9,1
Flandre orientale	12,5	13,—	12,8
Limbourg	9,1	8,9	8,7
Brabant	13,5	13,1	13,7
Hainaut	16,5	16,6	15,9
Liège	19,3	20,3	22,6
Luxembourg	1,3	1,2	1,4
Namur	2,4	2,4	2,3
%	100	100	100
Total (en unités)	58 166	62 539	45 315

TABLEAU 20

Belgique

*Modifications intervenues dans la répartition géographiques
des chômeurs complets indemnisés (femmes)*

(En pourcentage)

Provinces	Fin octobre 1967	Fin octobre 1968	Fin octobre 1969
Anvers	11,6	12,2	8,7
Flandre occidentale	9,2	8,2	7,2
Flandre orientale	13,1	12,4	10,5
Limbourg	8,3	7,5	6,6
Brabant	15,7	14,9	13,9
Hainaut	21,9	22,7	24,8
Liège	16,7	18,4	23,4
Luxembourg	0,7	0,7	1,2
Namur	2,8	3,—	3,7
%	100	100	100
Total (en unités)	29 018	34 573	29 965

cédente dans toutes les provinces. Cependant, il existe des différences relatives notables entre les provinces, surtout en ce qui concerne les chômeurs féminins. Ainsi, par exemple, le nombre total des chômeurs féminins a diminué dans le Hainaut de 423 unités (7 855 en octobre 1968 et 7 432 en octobre 1969) tandis que le nombre des chômeurs féminins dans la province de Liège a augmenté de 642 unités (6 366 en octobre 1968 et 7 008 en octobre 1969). Le pourcentage par rapport au total des chômeurs féminins dans le pays a atteint les chiffres relativement élevés de 24,8 % dans le Hainaut et de 23,4 % pour la province de Liège.

Les pourcentages des chômeurs masculins sont également élevés dans ces deux provinces, à savoir : 15,9 % dans le Hainaut et 22,6 % pour la province de Liège, malgré une diminution en valeur absolue respectivement de 3 190 et 2 460 unités.

Ces deux provinces ont également le pourcentage le plus élevé de chômeurs complets couverts par l'assurance-chômage. Ainsi, les deux bureaux régionaux de Liège et de Huy ont enregistré en octobre 1969 les pourcentages des chômeurs complets suivants : 6,7 % pour les hommes et 13 % pour les femmes.

Enfin, il y a lieu de signaler l'influence exercée sur les marchés de l'emploi régionaux par l'application des lois relatives à l'expansion économique. Les lois des 17 et 18 juillet 1959 et du 14 juillet 1966 prévoient des mesures particulières en faveur de la création et de l'extension des industries, de même que pour l'industrialisation des zones insuffisamment développées. En application de ces lois, 22 000 emplois nouveaux ont été

créés durant les 9 premiers mois de 1969, contre 18 700 emplois pour la même période en 1968, soit un accroissement de 3 300 nouveaux emplois.

Les tableaux 21, 22 et 23 font apparaître que l'application des lois d'expansion économique ont joué un grand rôle en ce qui concerne la création des possibilités d'emplois tant en 1968 qu'en 1969. On estime que le nombre d'emplois créés en 1969 est de l'ordre de 29 000 unités.

En 1970, on prévoit que l'application de ces lois permettra de créer 32 000 emplois nouveaux environ.

TABLEAU 21

Belgique

Evolution du nombre des emplois créés en 1969 en application des lois d'expansion économique

(En unités)

	Total 1968	1 ^{er} trimestre 1969	2 ^e trimestre 1969	3 ^e trimestre 1969	4 ^e trimestre 1969 (estimation)
Loi du 14 juillet 1966	17 447	3 657	6 078	5 576	5 100
Lois des 17 et 18 juillet 1959	7 887	1 617	2 002	2 831	2 100
	25 334	5 274	8 080	8 407	7 200

TABLEAU 22

Belgique

Répartition régionale des emplois à créer en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966

(En unités)

Provinces	De 1959 à fin 1968	Total des 3 premiers trimestres 1969	4 ^e trimestre 1969 (estimation)	Prévisions 1970
Flandre occidentale	27 490	3 989	1 300	5 800
Flandre orientale	30 892	2 005	700	3 000
Anvers	38 593	3 817	1 200	5 500
Limbourg	21 874	2 069	700	3 200
Brabant	17 592	1 050	300	1 500
Hainaut	25 947	5 345	1 800	7 800
Liège	15 476	2 947	1 000	4 400
Namur	2 868	424	150	650
Luxembourg	1 214	115	50	150
Total	181 946	21 761	7 200	32 000

TABLEAU 23

Belgique

Répartition, par grand secteur d'activité, des emplois à créer en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966

(En unités)

Période	Transformation des métaux	Hauts fourneaux et aciéries	Chimie	Textile et vêtement	Divers	Total
De 1959 à fin 1968	82 823	15 810	18 087	30 031	35 195	181 946
Total des 3 ^e premiers trimestres 1969	8 500	988	2 175	4 806	5 292	21 761
Estimation 4 ^e trimestre 1969	2 800	400	700	1 600	1 700	7 200
Prévisions 1970	12 400	1 600	3 200	7 100	7 700	32 000

2. En République fédérale d'Allemagne, la haute conjoncture qui a persisté en 1969, s'est également répercutée au niveau régional, toutefois de façon différente selon les régions (1) en fonction de leur structure propre. Dans l'ensemble, les faiblesses structurelles qui existent encore dans certaines régions et qui avaient été mises en évidence au cours de la récession 1966-1967, ont pu être corrigées dans une large mesure grâce à l'évolution globale favorable. Cependant, elles apparaissent encore, dans le domaine de l'emploi et du marché du travail, notamment en ce qui concerne l'évolution du nombre des salariés, l'état des offres d'emploi non satisfaites et le nombre ou la proportion des chômeurs dans les différentes circonscriptions d'offices du travail des « Länder ».

Ainsi, en 1969, dans les régions économiquement les moins développées, la situation du marché du travail et de l'emploi a été de nouveau moins influencée par la haute conjoncture générale que dans les autres régions du territoire fédéral. C'est pourquoi, dans ces régions, les efforts ont été accentués en vue d'implanter des entreprises industrielles susceptibles d'améliorer l'équilibre structurel.

Il convient également de souligner la situation des régions dont les activités sont orientées de façon prédominante vers l'agriculture et qui, en raison des changements structurels en cours dans ce secteur, s'efforcent de créer des emplois dans l'industrie et l'artisanat au profit de la main-d'œuvre qui quitte l'agriculture.

Le gouvernement fédéral a poursuivi ses efforts en 1969 en vue d'obtenir une amélioration substantielle de la structure de l'économie au niveau des régions, en utilisant l'essor conjoncturel dans le cadre notamment de l'application du programme de promotion régionale réparti provisoirement

(1) Il s'agit ici de circonscriptions des offices du travail des « Länder ».

en 12 programmes d'action à l'intérieur desquels la promotion en particulier de localités de développement a priorité. Il s'agit en l'espèce de plans d'action à moyen terme de la Fédération et des « Länder » avec des objectifs concrets portant sur le nombre d'emplois à créer à moyen terme. Dans ces programmes, contrairement à la situation passée, les moyens de la Fédération et des « Länder » sont mis en commun. Jusqu'à l'heure actuelle, les 12 programmes d'action régionale ont été conçus pour les parties suivantes du territoire fédéral :

- Schleswig/Dithmarschen,
- Holstein,
- Nord-Ouest de la Basse-Saxe,
- Partie de la Basse-Saxe située dans la région limitrophe à l'est du territoire fédéral,
- Région de promotion fédérale de Hesse,
- Moyen-Rhin/Lahn/Sieg,
- Eifel/Hunsrück,
- Sarre - Ouest du Palatinat,
- Partie de la Basse-Franconie située dans la zone limitrophe à l'est du territoire fédéral et régions d'expansion,

TABLEAU 24

République fédérale d'Allemagne

Evolution de la main-d'œuvre salariée par circonscription administrative régionale (1)

(En milliers)

Offices régionaux	1967		1968		1969	
	Total Hommes + Femmes	dont : Femmes	Total Hommes + Femmes	dont : Femmes	Total Hommes + Femmes	dont : Femmes
Schleswig-Holstein - Hambourg	1 534,4	550,7	1 527,1	545,8	1 537,8	556,3
Basse-Saxe - Brême	2 583,8	838,5	2 539,6	821,3	2 560,0	845,4
Rhénanie-du-Nord - Westphalie	5 893,9	1 838,6	5 873,1	1 807,4	5 984,8	1 833,5
Hesse	1 939,2	648,0	1 936,9	634,5	1 969,7	649,6
Rhénanie-Palatinat - Sarre	1 459,4	425,8	1 477,6	446,5	1 496,5	455,0
Bade-Wurtemberg	3 134,9	1 150,3	3 166,5	1 166,6	3 294,4	1 224,2
Bavière du Nord	1 573,2	589,8	1 613,2	600,1	1 673,9	627,5
Bavière du Sud	1 900,8	715,5	1 931,4	729,5	1 993,6	757,3
Berlin	874,8	371,4	877,3	378,8	859,8	369,2
Total	20 894,4	7 128,6	20 942,7	7 130,5	21 370,5	7 318,0

(1) D'après le micro-recensement (militaires non compris).

TABLEAU 25
République fédérale d'Allemagne
Evolution des offres d'emploi insatisfaites par circonscription administrative régionale

Offices régionaux	Offres insatisfaites à la fin du mois											
	Avril						Octobre					
	1967		1968		1969		1967		1968		1969	
	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%
Schleswig-Holstein - Hambourg	24,9	8,4	29,5	6,6	49,5	6,5	20,9	6,7	36,6	6,3	50,2	6,4
Basse-Saxe - Brême	32,8	11,0	47,3	10,7	78,9	10,4	33,7	10,9	57,1	9,8	82,0	10,4
Rhénanie-du-Nord - Westphalie	75,7	25,6	119,9	27,1	218,3	28,6	84,9	27,4	168,5	28,9	234,8	29,8
Hesse	30,1	10,2	41,7	9,4	72,7	9,5	32,7	10,6	59,6	10,2	75,1	7,6
Rhénanie-Palatinat - Sarre	13,8	4,7	20,4	4,6	36,8	4,8	13,9	4,5	26,2	4,5	40,1	5,1
Bade-Wurtemberg	54,7	18,5	91,9	20,7	148,9	19,5	60,8	19,6	113,8	19,6	140,4	17,8
Bavière du Nord	18,3	6,2	29,7	6,7	56,0	7,3	17,1	5,5	41,0	7,1	60,4	7,7
Bavière du Sud	32,2	10,9	42,8	9,7	71,3	9,3	30,7	9,9	51,2	8,8	70,5	8,9
Berlin	13,3	4,5	20,2	4,5	30,9	4,1	15,4	4,9	28,0	4,8	33,6	4,3
Territoire fédéral	295,8	100,0	443,4	100,0	763,3	100,0	310,1	100,0	582,1	100,0	787,1	100,0

TABLEAU 26

République fédérale d'Allemagne

Evolution du chômage par circonscription administrative régionale

Offices régionaux	Chômeurs à la fin du mois											
	Avril						Octobre					
	1967		1968		1969		1967		1968		1969	
	Milliers	% ⁽¹⁾	Milliers	% ⁽¹⁾	Milliers	% ⁽¹⁾	Milliers	% ⁽¹⁾	Milliers	% ⁽¹⁾	Milliers	% ⁽¹⁾
Schleswig-Holstein - Hambourg	35,6	2,2	24,8	1,6	13,0	0,8	26,2	1,7	13,8	0,9	9,1	0,6
Basse-Saxe - Brême	89,1	3,4	58,2	2,3	30,5	1,2	56,0	2,1	30,9	1,2	19,4	0,8
Rhénanie-du-Nord - Westphalie	157,7	2,6	108,3	1,8	50,2	0,9	124,6	2,0	67,7	1,1	36,6	0,6
Hesse	34,3	1,8	20,8	1,1	9,9	0,5	26,0	1,3	11,3	0,6	7,6	0,4
Rhénanie-Palatinat - Sarre	43,3	2,9	31,6	2,2	13,4	0,9	32,4	2,1	15,9	1,1	9,3	0,6
Bade-Wurtemberg	27,0	0,8	12,0	0,4	5,2	0,2	18,3	0,6	6,5	0,2	4,6	0,1
Bavière du Nord	55,9	3,5	34,4	2,2	12,8	0,8	37,0	2,3	14,0	0,9	7,9	0,5
Bavière du Sud	41,4	2,2	29,7	1,6	14,7	0,8	27,7	1,5	14,1	0,7	9,1	0,5
Berlin	17,3	1,9	11,1	1,3	5,5	0,6	12,6	1,4	6,0	0,7	4,2	0,5
Territoire fédéral	501,3	2,3	330,9	1,6	155,2	0,7	360,8	1,7	180,2	0,9	107,8	0,5

(1) Chômeurs en pourcentage du total des salariés, d'après le micro-recensement.

- Parties de la Haute-Franconie et du Palatinat septentrional situées dans la zone limitrophe à l'est du territoire fédéral et régions d'expansion,
- Régions d'expansion de l'ouest de la Bavière,
- Partie est de la Bavière située dans la zone limitrophe à l'est du territoire fédéral et régions d'expansion.

D'autres programmes d'action régionale sont prévus pour des régions de promotion reconnues dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-du Nord - Westphalie.

L'Institut fédéral du travail a également participé en 1969, dans l'optique de la politique du marché de l'emploi, à l'application de mesures d'amélioration structurelle. Son comité de direction a dégagé sur les fonds de réserve un crédit de 303 millions de DM pour des mesures d'ordre économique et des mesures communales.

Les tableaux 24, 25 et 26 contiennent des statistiques relatives à l'évolution en 1967, 1968 et 1969 de l'emploi salarié, des offres d'emploi et des chômeurs dans les 9 circonscriptions des offices du travail des « Länder ».

3. En France, l'évolution favorable des tendances du marché du travail constatée globalement au plan national est également observée, à des degrés divers, dans l'ensemble des régions, ainsi qu'il ressort des tableaux 28 à 31 contenant certaines données chiffrées enregistrées par les services officiels de main-d'œuvre. C'est ainsi que l'évolution des moyennes mensuelles des offres et des demandes d'emploi non satisfaites indiquent pour l'année 1969, par rapport à l'année 1968, un accroissement du nombre des offres d'emploi non satisfaites dans toutes les régions et une diminution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans 16 des 21 régions alors que celui-ci est resté stable dans deux régions et ne s'est accru que dans trois régions. Encore convient-il de préciser que dans les trois régions (Basse-Normandie, Limousin, Languedoc - Roussillon) où, en 1969, le nombre des demandes d'emploi est resté en moyenne mensuelle, supérieur à celui de l'année 1968, le rapport offres/demandes d'emploi non satisfaites s'est très sensiblement amélioré en cours d'année, passant de 0,1 à 0,4 pour la Basse-Normandie et le Limousin, et de 0,02 à 0,1 pour le Languedoc - Roussillon.

Les données statistiques aux dates de référence traduisent bien l'évolution favorable du marché du travail, notamment celles de la fin d'octobre où les mouvements de décroissance des demandes d'emploi non satisfaites et d'augmentation des offres d'emploi non satisfaites ont été enregistrés dans les 21 régions.

Le nombre mensuel moyen des *demandes d'emploi* non satisfaites a le plus sensiblement diminué dans les régions de l'Est et du Nord notamment en Alsace, en Champagne, en Franche-Comté et en Lorraine, dans la région parisienne et certaines régions voisines, Picardie et Centre, et dans le Rhône - Alpes. Le nombre des demandes est demeuré stable en Provence - Côte-d'Azur et dans le Midi - Pyrénées et ne s'est accru que

TABLEAU 27

France

Evolution, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'avril)

Régions	1967	1968	1969	Différences			
				1968-1967		1969-1968	
				En unités	En %	En unités	En %
Région parisienne	46 002	66 367	55 561	+20 365	+56,4	-10 806	-16,2
Champagne	2 126	2 994	1 852	+ 868	+40,8	- 1 142	-38,1
Picardie	4 372	5 790	4 719	+ 1 418	+32,4	- 1 071	-18,4
Haute-Normandie	3 908	5 073	5 240	+ 1 165	+29,8	+ 167	+ 3,2
Centre	6 691	7 823	5 497	+ 1 132	+16,9	- 2 326	-29,7
Nord	17 019	25 171	21 059	+ 8 152	+47,9	- 4 112	-16,3
Lorraine	7 257	6 986	5 027	- 271	- 3,7	- 1 959	-28,0
Alsace	2 098	2 383	1 387	+ 285	+13,6	- 996	-41,7
Franche-Comté	1 154	1 691	1 160	+ 537	+46,5	- 531	-31,4
Basse-Normandie	3 306	3 920	4 248	+ 614	+18,6	+ 328	+ 8,3
Pays de la Loire	9 251	10 327	10 044	+ 1 076	+11,6	- 283	- 2,7
Bretagne	9 783	11 229	10 834	+ 1 446	+14,8	- 395	- 3,5
Limousin	1 353	2 163	2 372	+ 810	+59,9	+ 209	+ 9,6
Auvergne	3 078	4 395	4 139	+ 1 317	+42,8	- 256	- 5,8
Poitou - Charentes	4 388	5 508	4 984	+ 1 120	+25,5	- 524	- 9,5
Aquitaine	10 594	13 063	12 666	+ 2 469	+25,0	- 397	- 3,0
Midi - Pyrénées	6 069	8 132	8 464	+ 2 063	+34,0	+ 332	+ 4,0
Bourgogne	2 600	3 612	3 278	+ 1 012	+38,9	- 334	- 9,2
Rhône - Alpes	11 264	17 429	14 394	+ 6 165	+54,7	- 3 035	-17,4
Languedoc - Roussillon	8 774	10 979	11 316	+ 2 205	+25,1	+ 337	+ 3,0
Provence - Côte-d'Azur	27 568	35 550	38 707	+ 7 982	+29,0	+ 3 157	+ 8,8
Ensemble de la France	188 655	250 585	226 948	+61 930	+32,8	-23 637	- 9,4

dans les trois régions citées plus haut : Basse-Normandie, Limousin et Languedoc - Roussillon.

Le nombre mensuel moyen des offres d'emploi non satisfaites a augmenté dans toutes les régions. Il s'est proportionnellement le plus accru dans certaines régions de l'Ouest (Pays de la Loire, Basse-Normandie), du Centre (Limousin), du Sud-Ouest (Aquitaine) et du Sud (Languedoc - Roussillon). Il y a lieu néanmoins d'observer que le pourcentage d'accroissement est d'autant plus élevé dans ces régions que le niveau de l'offre d'emploi y était jusqu'alors assez faible. En valeur absolue, l'accroissement des offres d'emploi non satisfaites a été le plus notable en Rhône - Alpes, dans le Nord, en Lorraine et dans la Région parisienne. L'augmentation du nombre des offres a été la moins sensible en Champagne, en Bretagne, en Auvergne, dans le Midi - Pyrénées et en Provence - Côte-d'Azur.

TABLEAU 28

France

*Evolution, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'octobre)*

Régions	1967	1968	1969	Différences			
				1968-1967		1969-1968	
				En unités	En %	En unités	En %
Région parisienne	53 477	66 283	51 812	+ 12 806	+23,9	-14 471	-21,8
Champagne	3 342	3 341	2 400	- 1	0	- 941	-28,1
Picardie	5 002	5 758	4 061	+ 756	+15,1	- 1 697	-29,4
Haute-Normandie	4 857	5 261	4 526	+ 404	+ 8,3	- 735	-13,9
Centre	7 611	7 304	5 432	- 307	- 4	- 1 872	-25,6
Nord	22 157	26 782	20 408	+ 4 625	+20,9	- 6 374	-23,7
Lorraine	8 506	6 781	5 953	- 1 725	-20,3	- 828	-12,2
Alsace	2 773	2 287	1 732	- 486	-17,5	- 555	-24,2
Franche-Comté	1 872	2 008	1 281	+ 136	+ 7,3	- 727	-36,2
Basse-Normandie	3 493	4 186	4 249	+ 693	+19,8	+ 63	+ 1,5
Pays de la Loire	9 861	11 782	11 162	+ 1 921	+19,5	- 620	- 5,2
Bretagne	10 096	11 685	10 509	+ 1 589	+15,7	- 1 176	-10,0
Limousin	1 797	2 742	2 625	+ 945	+52,6	- 117	- 4,2
Auvergne	3 627	4 919	4 268	+ 1 292	+35,6	- 651	-13,2
Poitou - Charentes	4 787	5 835	4 656	+ 1 048	+21,9	- 1 179	-20,2
Aquitaine	10 576	13 075	11 931	+ 2 499	+23,6	- 1 144	- 8,7
Midi - Pyrénées	7 106	9 300	8 943	+ 2 194	+30,9	- 357	- 3,8
Bourgogne	3 753	4 067	3 424	+ 314	+ 8,4	- 643	-15,8
Rhône - Alpes	15 035	19 475	15 345	+ 4 440	+29,5	- 4 130	-21,2
Languedoc - Roussillon	9 228	11 239	10 869	+ 2 011	+21,8	- 370	- 3,2
Provence - Côte-d'Azur	28 039	36 682	32 778	+ 8 643	+30,8	- 3 904	-10,6
Ensemble de la France	216 995	260 792	218 363	+43 797	+20,2	-42 429	-16,2

Considérées dans leur ensemble, les données du marché du travail font ressortir une très nette progression de l'emploi en 1969 dans les régions de l'Est et du Nord et plus particulièrement en Alsace, en Champagne, en Franche-Comté et en Lorraine et, dans une plus faible mesure, dans le Rhône - Alpes et la Région parisienne.

Dans les régions de l'Est et du Nord, l'important accroissement des possibilités d'emploi dans la plupart des secteurs industriels, en particulier dans les industries mécaniques et électriques, grâce en partie aux effets stimulants de l'activité découlant des mesures monétaires prises en France et en Allemagne, a permis de réaliser un grand nombre de placements concernant notamment les emplois d'ouvriers qualifiés ou spécialisés sur machines. Les pénuries de main-d'œuvre s'y sont progressivement éten- dues à toutes les catégories professionnelles et les entreprises ont dû, en raison de l'insuffisance des disponibilités en main-d'œuvre nationale,

TABLEAU 29

France

*Evolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites
(à la fin d'avril)*

Régions	1967	1968	1969	Différences			
				1968-1967		1969-1968	
				En unités	En %	En unités	En %
Région parisienne	2 852	2 389	6 119	- 463	- 16,2	+ 3 730	+156,1
Champagne	1 630	1 996	4 000	- 366	- 22,4	+ 2 004	+100,4
Picardie	1 360	1 312	3 341	- 48	- 3,5	+ 2 029	+154,6
Haute-Normandie	721	741	1 308	+ 20	+ 2,8	+ 567	+ 76,5
Centre	2 566	1 828	4 458	- 738	- 28,8	+ 2 630	+143,8
Nord	6 615	6 120	11 474	- 495	- 7,5	+ 5 334	+ 87,4
Lorraine	3 521	4 239	7 374	+ 718	+ 20,4	+ 3 135	+ 73,9
Alsace	2 844	2 870	5 646	+ 26	+ 0,9	+ 2 776	+ 96,7
Franche-Comté	874	987	1 727	+ 113	+ 12,9	+ 740	+ 74,9
Basse-Normandie	655	956	1 783	+ 301	+ 45,9	+ 827	+ 86,5
Pays de la Loire	910	403	2 286	- 507	- 55,7	+ 1 883	+467,2
Bretagne	828	955	1 913	+ 127	+ 15,3	+ 958	+100,3
Limousin	315	411	1 080	+ 96	+ 30,5	+ 669	+162,7
Auvergne	575	354	888	- 221	- 38,4	+ 534	+150,8
Poitou - Charentes	428	586	1 066	+ 158	+ 36,9	+ 480	+ 81,9
Aquitaine	822	749	1 669	- 73	- 8,9	+ 920	+122,8
Midi - Pyrénées	1 200	1 510	2 181	+ 310	+ 25,8	+ 671	+ 44,4
Bourgogne	1 413	1 398	2 832	- 15	- 1,0	+ 1 494	+102,5
Rhône - Alpes	4 496	6 578	13 356	+ 82	+ 1,8	+ 6 778	+103,0
Languedoc - Roussillon	608	282	1 356	- 326	- 53,6	+ 1 074	+380,8
Provence - Côte-d'Azur	412	2 308	1 223	+1 896	+460,2	- 1 085	- 47,0
Ensemble de la France	35 645	36 971	77 080	+1 326	+ 3,7	+40 109	+108,4

faire très largement appel à la main-d'œuvre étrangère pour compléter leurs effectifs. En dépit de l'appoint fourni par les travailleurs étrangers, des besoins importants en main-d'œuvre, notamment en ouvriers qualifiés et spécialisés, y demeureraient insatisfaits en fin d'année.

En *Lorraine*, les opérations de réorganisation de structures touchant de grandes entreprises, appartenant à des secteurs divers, se sont poursuivies en cours d'année, donnant lieu à de nombreuses mutations et reconversions professionnelles de travailleurs.

Grâce à sa structure industrielle très diversifiée, la région *Rhône - Alpes* a connu un développement de l'emploi équilibré.

Dans la *Région parisienne*, les mouvements de main-d'œuvre ont été très nombreux du fait, d'une part, des opérations de décentralisation d'entreprises en province, et, d'autre part, d'une importante mobilité inter-entre-

TABLEAU 30

France

*Evolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites
(à la fin d'octobre)*

Régions	1967	1968	1969	Différences			
				1968-1967		1969-1968	
				En unités	En %	En unités	En %
Nord	2 378	4 476	7 605	+ 2 098	+ 88,2	+ 3 129	+ 69,9
Lorraine	1 911	3 076	3 673	+ 1 165	+ 61	+ 597	+ 19,4
Alsace	1 461	2 264	2 632	+ 803	+ 55	+ 368	+ 16,3
Franche-Comté	793	779	1 251	- 14	- 1,8	+ 472	+ 60,6
Basse-Normandie	1 517	2 130	3 140	+ 613	+ 40,4	+ 1 010	+ 47,4
Pays de la Loire	5 912	8 984	16 480	+ 3 072	+ 52	+ 7 496	+ 83,4
Bretagne	2 988	4 525	9 068	+ 1 537	+ 51,4	+ 4 543	+100,4
Limousin	2 390	3 349	5 785	+ 959	+ 40,1	+ 2 436	+ 72,7
Région parisienne	683	1 133	2 001	+ 450	+ 65,9	+ 868	+ 76,6
Champagne	563	881	1 945	+ 318	+ 56,5	+ 1 064	+120,8
Picardie	413	728	2 128	+ 315	+ 76,3	+ 1 400	+192,3
Haute-Normandie	547	1 143	1 619	+ 596	+109	+ 476	+ 41,6
Centre	176	397	1 102	+ 221	+125,6	+ 705	+177,6
Auvergne	407	607	955	+ 200	+ 49,1	+ 348	+ 57,3
Poitou - Charentes	653	557	1 193	- 96	- 14,7	+ 636	+114,2
Aquitaine	759	850	2 181	+ 91	+ 12	+ 1 331	+156,6
Midi - Pyrénées	813	1 300	2 298	+ 487	+ 59,9	+ 998	+ 76,8
Bourgogne	1 007	1 948	3 394	+ 941	+ 93,4	+ 1 446	+ 74,2
Rhône - Alpes	3 800	5 629	13 931	+ 1 829	+ 48,1	+ 8 302	+147,5
Languedoc - Roussillon	404	302	1 035	- 102	- 25,2	+ 733	+242,7
Provence - Côte-d'Azur	402	615	1 833	+ 213	+ 53	+ 1 218	+198,0
Ensemble de la France	29 977	45 673	85 249	+15 696	+ 52,4	+39 576	+ 86,7

prises, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée incitant davantage les travailleurs à changer d'emploi pour améliorer leur rémunération.

Malgré l'accroissement des offres d'emploi et les nombreux placements réalisés, on a encore constaté dans plusieurs régions, notamment de l'Ouest (Basse-Normandie, pays de la Loire, Bretagne, Poitou - Charentes), du Centre (Auvergne), du Sud-Ouest (Aquitaine, Midi - Pyrénées) et du Sud (Languedoc - Roussillon, Provence - Côte-d'Azur) un nombre relativement élevé de demandeurs d'emploi.

La situation de l'emploi dans ces régions jusqu'ici peu industrialisées ou à la structure industrielle insuffisamment diversifiée, est davantage liée à l'évolution de la conjoncture dans les industries produisant des biens de consommation courants et aux fluctuations saisonnières de l'activité. Il en est résulté une amélioration moins sensible et moins durable de l'emploi. Les pénuries de main-d'œuvre y ont été moins marquées et

n'ont, le plus généralement, concerné que les emplois d'ouvriers qualifiés. Les besoins en main-d'œuvre accusaient, à la fin de l'année, une nette régression, notamment dans les entreprises des industries de biens de consommation. Les cas, plus nombreux dans ces régions, de fermetures de petites entreprises industrielles ou commerciales par suite de difficultés de trésorerie, ont eu une incidence plus sensible sur l'emploi local.

L'expansion exceptionnelle de l'emploi constatée en 1969 ne devrait pas se poursuivre en 1970 à un rythme aussi élevé et les disparités de situations entre les régions pourraient revêtir un caractère plus accusé.

Des pénuries de main-d'œuvre subsisteront dans les régions fortement industrialisées du Nord et de l'Est qui comprennent une proportion importante d'industries de base et de biens d'équipement dont le développement doit normalement se poursuivre en 1970. Les entreprises de ces régions continueront faute de main-d'œuvre nationale disponible ou disposée à occuper ces emplois, de faire très largement appel à la main-d'œuvre étrangère pour réaliser leurs programmes de recrutement.

En revanche, dans les régions moins industrialisées de l'Ouest, du Centre et du Sud dans lesquelles les industries de consommation occupent une place relativement plus importante, l'expansion de l'emploi devrait se poursuivre à un rythme plus modéré qu'en 1969. Dans le cas où un fléchissement de conjoncture s'affirmerait dans ces secteurs et entraînerait des fermetures d'entreprises ou des compressions de personnel, le reclassement des travailleurs licenciés risquerait de présenter des difficultés sur le plan local.

Des problèmes tenant à la structure de l'emploi continueront à se poser dans certaines régions, tels ceux :

- du développement industriel dans les régions de l'Ouest (notamment en Basse-Normandie, en Bretagne et dans le Poitou - Charentes) du Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), du Sud (Languedoc - Roussillon et Provence - Côte-d'Azur) ;
- de reconversion ou de concentration en particulier dans les régions du Nord et de Lorraine ;
- d'autres plus spécifiques à certaines régions comme ceux de l'équilibre du marché du travail des activités tertiaires dans la Région parisienne et du sous-emploi féminin dans la région du Nord.

4. En *Italie*, si l'on se réfère aux données globales du mois d'avril, pour l'ensemble du territoire, on constate, au cours des années 1965 à 1969, une diminution progressive et sensible du nombre des demandes d'emploi non satisfaites : — 62 453 unités (— 4,9 %) en 1966 par rapport à 1965 ; — 102 478 unités (— 8,4 %) en 1967 par rapport à 1966 ; — 118 832 unités (— 10,6 %) en 1968 par rapport à 1967 ; — 47 494 unités (— 4,8 %) en 1969 par rapport à 1968.

Grâce à la diminution globale de 331 257 unités d'avril 1965 à avril 1969 (— 26 %), le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites en Italie se situe au-dessous de 1 million. A cette contraction progressive d'ensemble, toutes les régions ont participé, bien qu'à des degrés divers.

De même, si l'on se réfère aux données du mois d'octobre, on constate une évolution décroissante du nombre total des demandes d'emploi non satisfaites. A la différence des années précédentes, ce total n'a pas dépassé 1 million d'unités (918 832 unités) à la fin d'octobre 1969.

Dans les régions septentrionales, on avait constaté en octobre 1968 une augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites ; en octobre 1969, en revanche, on note une tendance générale décroissante de ces demandes qui résulte des effets favorables de la reprise d'activité sur l'emploi de la main-d'œuvre. Il convient cependant de souligner ce qui a déjà été noté dans les précédents rapports, à savoir que les seules 6 régions de l'Italie méridionale et insulaire (des Pouilles à la Sardaigne, à l'exclusion des Abruzzes-Molise) totalisent près de la moitié de l'ensemble des demandes enregistrées en Italie : en avril 1969, 452 903 unités sur un total de 951 059 unités ; en octobre 1969, 456 354 unités sur un total de 918 832 unités.

TABLEAU 31

Italie

*Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'avril)*

Régions	1967	1968	1969	Différences			
				1968-1967		1969-1968	
				En unités	En %	En unités	En %
Piémont	47 748	44 196	38 372	- 3 552	- 7,4	- 5 824	- 13,2
Val d'Aoste	1 207	966	1 051	- 241	-20,0	+ 85	+ 8,8
Lombardie	91 848	84 878	81 337	- 6 970	- 7,6	- 3 541	- 4,2
Trentin - Haut-Adige	12 654	12 239	11 648	- 415	- 3,3	- 591	- 4,8
Vénétie	71 385	62 196	59 864	- 9 189	-12,9	- 2 332	- 3,7
Frioul-Vénétie-Julienne	21 877	19 969	17 363	- 1 908	- 8,7	- 2 606	-13,1
Ligurie	22 462	19 502	18 362	- 2 960	-13,2	- 1 140	- 5,8
Emilie-Romagne	119 146	100 309	95 402	- 18 837	-15,8	- 4 907	- 4,9
Toscane	49 708	45 961	43 501	- 3 747	- 7,5	- 2 460	- 5,4
Ombrie	24 784	22 395	22 084	- 2 389	- 9,6	- 311	- 1,4
Marches	26 310	24 138	23 352	- 2 172	- 8,3	- 786	- 3,3
Latium	56 137	48 363	48 356	- 7 774	-13,8	- 7	0,0
Abruzzes-Molise	42 601	37 668	37 464	- 4 933	-11,6	- 204	- 0,5
Campanie	169 509	159 370	154 286	- 10 139	- 6,0	- 5 084	- 3,2
Pouilles	117 988	104 373	100 033	- 13 615	-11,5	- 4 340	- 4,2
Basilicate	23 759	20 337	19 551	- 3 422	-14,4	- 786	- 3,9
Calabre	60 420	52 769	49 482	- 7 651	-12,7	- 3 287	- 6,2
Sicile	128 138	111 278	103 857	- 16 860	-13,2	- 7 421	- 6,7
Sardaigne	29 704	27 646	25 694	- 2 058	- 6,9	- 1 952	- 7,1
Total	1 117 385	998 553	951 059	-118 832	-10,6	-47 494	- 4,8

TABLEAU 32

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'octobre)

Régions	1967	1968	1969	Différences			
				1968-1967		1969-1968	
				En unités	En %	En unités	En %
Piémont	42 731	47 195	33 290	+ 4 464	+10,4	- 13 905	-29,5
Val d'Aoste	946	1 262	880	+ 316	+33,4	- 382	-30,3
Lombardie	83 373	95 545	74 797	+12 172	+14,6	- 20 748	-21,7
Trentin - Haut-Adige	10 018	10 882	10 299	+ 864	+ 8,6	- 583	- 5,4
Vénétie	62 152	62 832	56 443	+ 680	+ 1,1	- 6 389	-10,2
Frioul-Vénétie-Julienne	20 629	19 276	16 406	- 1 353	- 6,6	- 2 870	-14,9
Ligurie	22 623	23 030	19 224	+ 407	+ 1,8	- 3 806	-16,5
Emilie-Romagne	106 877	104 812	85 454	- 2 065	- 1,9	- 19 358	-18,5
Toscane	44 943	45 996	42 065	+ 1 053	+ 2,3	- 3 931	- 8,5
Ombrie	21 318	20 785	19 089	- 533	- 2,5	- 1 696	- 8,2
Marches	24 168	24 796	23 149	+ 628	+ 2,6	- 1 647	- 6,6
Latium	54 260	52 638	51 102	- 1 607	- 3,0	- 1 551	- 2,9
Abbruzzes-Molise	32 684	31 579	30 280	- 1 105	- 3,4	- 1 299	- 4,1
Campanie	153 573	152 538	141 614	- 1 040	- 0,7	- 10 919	- 7,2
Pouilles	130 082	125 897	116 543	- 4 185	- 3,2	- 9 354	- 7,4
Basilicate	18 557	17 570	15 514	- 987	- 5,3	- 2 056	-11,7
Calabre	52 522	52 363	44 906	- 159	- 0,3	- 7 457	-14,2
Sicile	126 411	122 151	109 935	- 4 260	- 3,4	- 12 216	-10,0
Sardaigne	30 677	31 545	27 842	+ 868	+ 2,8	- 3 703	-11,7
Total	1 038 544	1 042 702	918 832	+ 4 158	+ 0,4	-123 870	-11,9

La main-d'œuvre excédentaire qui se localise principalement dans les régions méridionales et dans certaines parties déprimées des régions du centre et du nord du pays, est surtout constituée par des manœuvres en général et du personnel n'ayant que des qualifications limitées. Les régions principalement concernées par ce phénomène d'excédents de main-d'œuvre sont : la Campanie, l'Emilie-Romagne, la Calabre, les Pouilles et la Sicile.

L'action intense développée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale en matière d'orientation et de formation professionnelles qui tend à donner ou à perfectionner la capacité de travail des personnes inoccupées ou sous-employées ainsi qu'à développer l'emploi dans l'ensemble du pays, ne semble pas toujours avoir permis d'atteindre les résultats escomptés, surtout en raison de l'ampleur des problèmes auxquels il faut faire face.

5. Aux Pays-Bas, les données récentes relatives à l'évolution de l'emploi par région ne sont connues que pour l'industrie (entreprises occupant au

moins 10 personnes) et pour la construction (entreprises effectuant des travaux dont le coût est au moins égal à 10 000 florins.

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi par provinces dans l'*industrie*, on peut noter une forte expansion dans la province de Drenthe, une expansion modérée en Frise et un emploi constant à Groningue. La diminution de l'emploi observée dans le Limbourg est due à la réduction déjà signalée des postes de travail dans l'industrie charbonnière.

L'évolution de l'emploi dans la *construction* accuse de fortes différences entre les provinces. Il faut noter que dans chacune des trois provinces du Nord, l'emploi a diminué dans cette branche d'activité.

TABLEAU 33

Pays-Bas

Evolution de la répartition, par provinces, de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie et les mines et la construction (bâtiment)

Provinces	Industrie et mines			Industrie du bâtiment		
	Juin 1969	Différence par rapport à juin 1968		Juin 1969	Différence par rapport à juin 1968	
	Unités	Unités	%	Unités	Unités	%
Groningue	40 500	+ 100	—	7 800	— 700	— 8
Frise	33 100	+ 800	+ 2	7 800	— 500	— 6
Drenthe	28 500	+ 1 600	+ 6	6 700	— 500	— 7
Overijssel	95 200	+ 700	+ 1	16 000	+1 000	+ 6
Gueldre	128 700	+ 3 200	+ 2	21 900	+2 200	+11
Utrecht	52 200	+ 1 000	+ 2	14 100	+2 200	+19
Hollande septentrionale	168 600	— 1 200	— 1	31 100	— 200	— 1
Hollande méridionale	207 800	+ 1 800	+ 1	45 900	+4 000	+10
Zélande	17 800	+ 700	+ 4	6 800	+ 700	+11
Brabant septentrionale	212 100	+ 4 900	+ 2	24 600	— 100	—
Limbourg	101 600	— 2 200	— 2	14 800	+ 700	+ 5
Pays-Bas	1 086 100	+11 400	+ 1	197 600	+9 100	+ 5

Source : Bureau central de statistiques et ministère des affaires sociales et de la santé publique.

En ce qui concerne la *réserve de main-d'œuvre*, d'après des estimations du ministère des affaires sociales et de la santé publique, la réserve de main-d'œuvre totale (hommes et femmes) en 1968 s'est élevée en moyenne à 81 000 unités, soit 2,1 % de la population active salariée. En 1969, ce total a été ramené à 62 000 unités, soit 1,6 % de la population active salariée. La réserve de main-d'œuvre n'a donc pas retrouvé le niveau minimum des années précédant la récession (35 à 45 000 unités).

La baisse de la réserve de main-d'œuvre pour l'ensemble du pays se retrouve dans toutes les provinces, bien qu'à des degrés divers. La baisse

la plus importante a été enregistrée dans le Limbourg (de 4,1 % en 1968 à 2,3 % en 1969) ; la province qui vient ensuite est celle de Drenthe (de 5 % à 3,8 %).

L'estimation de la réserve de main-d'œuvre faite pour 1970, bien qu'inférieure au niveau de 1969, est, elle aussi, supérieure au minimum ci-dessus indiqué (de l'ordre de 50 000 unités).

TABLEAU 34

Pays-Bas

Répartition, par provinces, de la réserve de main-d'œuvre, masculine et féminine (1)

(En moyenne annuelle)

Provinces	1967	1968	1969
	%	%	%
Groningue	4,4	3,9	3,2
Frise	3,5	3,1	2,7
Drenthe	6,4	5,0	3,8
Overijssel	3,3	3,0	2,2
Gueldre	2,3	1,9	1,5
Utrecht	1,2	1,1	0,8
Hollande du Nord	1,1	1,1	1,0
Hollande du Sud	1,1	1,2	1,0
Zélande	2,3	2,4	2,0
Brabant du Nord	3,1	2,8	2,0
Limbourg	4,2	4,1	2,3
Pays-Bas	2,3	2,1	1,6

(1) Par rapport à la population active salariée.

Source : Ministère des affaires sociales et de la santé publique.

TROISIEME PARTIE

Problèmes et mesures

Les informations qui ont été exposées dans les première et deuxième parties du présent rapport ont mis en évidence les effets que la poursuite à un rythme élevé de l'expansion économique a exercés en 1969 sur le marché du travail et l'emploi de la main-d'œuvre, tant au niveau de la Communauté que dans chacun des Etats membres.

Les problèmes de main-d'œuvre, actuels et prévisibles, sont essentiellement des problèmes de déséquilibres structurels de l'emploi : les pénuries de travailleurs sont surtout de nature qualitative ; elles s'expliquent par une insuffisance de la qualification professionnelle des candidats dont une proportion élevée est constituée par des travailleurs âgés. Le rapport précédent avait notamment souligné que si le recours élargi à la main-d'œuvre étrangère s'avérait à nouveau nécessaire en 1969 — ce qui a été le cas — il fallait voir dans ce fait une nouvelle confirmation du défaut de concordance entre la structure des besoins et celle des ressources en main-d'œuvre ainsi que l'insuffisance de mobilité de celle-ci.

Le présent rapport doit donc à nouveau appeler tout spécialement l'attention sur le caractère prédominant de l'aspect qualitatif et aussi régional des problèmes de main-d'œuvre. La persistance de déséquilibres appréciables sous ces deux aspects implique que des mesures d'adaptation structurelle dans les domaines professionnel et régional doivent venir renforcer les mesures conjoncturelles qui ne sauraient suffire aux ajustements indispensables entre les déficits et les excédents de travailleurs. En d'autres termes, il importe de mettre efficacement au service des activités en expansion les ressources potentielles en main-d'œuvre de l'ensemble de la Communauté et de favoriser par des mesures de formation, de reconversion et de réadaptation professionnelles l'emploi de groupes de personnes (notamment les travailleurs à capacité réduite, les femmes désireuses de travailler et, de façon plus générale, les personnes insuffisamment formées) qui restent souvent en marge de l'emploi ; il faut, en outre, renforcer l'efficacité des systèmes d'aides et des procédures qui tendent à faciliter les mouvements géographiques des travailleurs ayant acquis une capacité et une expérience professionnelles suffisantes, mais qui ne peuvent être occupés à un endroit proche de leur résidence.

Ces différentes préoccupations sont illustrées par la description qui figure ci-après des diverses mesures prises ou envisagées par les Etats membres pour résoudre au mieux les problèmes de l'emploi.

A — DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En *Belgique*, le chômage complet a considérablement diminué en 1969. Mais si l'on considère le niveau atteint par rapport au rythme vigoureux

d'expansion économique qui a été sans doute partiellement freiné par une pénurie de main-d'œuvre, on constate l'existence de déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

C'est pourquoi le Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre a procédé à un examen approfondi de la situation réelle du marché de l'emploi qui a eu pour résultat la mise en lumière des causes et de la structure du chômage. A cet égard, on s'est avant tout intéressé à certains problèmes structurels caractérisant le marché de l'emploi tels que ceux posés par les disparités régionales, la faible diminution du nombre des demandeurs d'emploi féminins et des personnes handicapées, les problèmes de qualification professionnelle et la structure du chômage selon l'âge.

Afin de parvenir à une connaissance plus complète et plus rapide de la situation du marché de l'emploi et surtout de permettre à l'Office national de l'Emploi d'être informé en temps utile, d'une part, des emplois vacants et, d'autre part, des licenciements de travailleurs des entreprises, ce qui devrait permettre de rationaliser les tâches relatives au placement, à la formation et à la rééducation professionnelles, l'*arrêté royal du 5 décembre 1969* a obligé les entreprises qui occupent au moins 20 personnes d'informer les services de l'Office national de l'Emploi des licenciements collectifs auxquels elles procèdent, ainsi que des vacances d'emploi à l'exception cependant des emplois de nature particulière qui sont désignés comme tels par le ministre de l'emploi et du travail.

En outre, la possibilité a été examinée d'améliorer les statistiques de l'emploi.

Pour réduire les tensions dans certains secteurs et de ce fait la tendance à l'inflation, les investissements des pouvoirs publics ont été limités, de sorte que les moyens prévus pour l'exécution de certains travaux n'ont pas été utilisés.

Etant donné les disparités régionales en matière d'emploi et de chômage, on a poursuivi l'application des lois antérieures relatives à l'octroi des aides destinées à *encourager l'expansion économique*. De plus, on a freiné l'immigration de travailleurs étrangers pour restreindre le plus possible le chômage.

Il convient de signaler encore l'*arrêté royal du 10 décembre 1969* qui prévoit une intervention financière de l'Office national de l'Emploi au profit des travailleurs âgés ou handicapés licenciés à la suite de la fermeture des charbonnages. Il s'agit de sommes dégressives selon la durée de l'occupation, destinées à compenser le faible rendement du travailleur âgé ou handicapé lors de son embauchage.

Une autre amélioration de la réglementation en faveur des travailleurs handicapés a été apportée par l'*arrêté royal du 17 novembre 1969*, réglant l'octroi d'allocations aux travailleurs à capacité réduite. Pour 1970, un programme d'action spécifique a été prévu pour la rééducation et l'emploi des personnes handicapées.

Les problèmes concernant la formation et la rééducation professionnelles ainsi que les mesures prises en vue d'encourager le placement des jeunes travailleurs et de favoriser la promotion sociale sont examinés ci-après.

1 a. *Formation et rééducation des travailleurs*

En raison de la souplesse et de la diversité des formules qui peuvent être utilisées en ce domaine, l'Office national de l'Emploi a la possibilité d'adapter régulièrement la nature, le nombre et la localisation des formations aux intérêts et aux besoins tant des travailleurs que de l'économie.

Jusqu'ici, la formation professionnelle des adultes a principalement porté sur les professions traditionnelles. Au niveau du 1^{er} degré, la formation portant sur les professions traditionnelles sera poursuivie. Toutefois, on s'attachera davantage aux cours de perfectionnement et de promotion et à la formation du 2^e degré pour les travailleurs ayant déjà acquis un certain niveau de qualification et d'expérience professionnelle et qui veulent améliorer leur qualification et acquérir une plus grande polyvalence.

Par ailleurs, on envisage de faire plus souvent appel aux possibilités de formation dans les entreprises en organisant des centres avec le concours des employeurs ou de groupements d'employeurs et en concluant des contrats individuels de rééducation.

Pour combattre le chômage des jeunes, l'Office national de l'Emploi a créé en 1969 des *centres spéciaux d'observation et de sélection* et modifié le *système du placement des jeunes*. Les jeunes demandeurs d'emploi pour lesquels il ne se pose pas de problème professionnel immédiat sont dirigés vers les services de placement pour adultes afin qu'ils puissent être placés sans délai dans un emploi vacant.

Les jeunes qui ne possèdent qu'une qualification insuffisante sont dirigés sur un centre de formation professionnelle accélérée.

Les jeunes demandeurs d'emploi qui se sont déjà initiés à l'exercice d'une profession dans l'enseignement technique peuvent, après une courte période d'observation, être dirigés vers un centre de qualification qui a pour but, outre de compléter les connaissances générales, de donner surtout une formation pratique ou une qualification supplémentaire en rapport avec la formation scolaire.

Cette méthode permet d'assurer avec souplesse la transition entre l'école et une activité professionnelle.

Pour 1970, il est prévu de maintenir l'application de la formule de ces centres spéciaux d'observation, de sélection et de qualification des jeunes, du fait que l'application de cette formule en 1969 s'est révélée satisfaisante.

Par ailleurs, des *centres de préformation* ont été créés au cours de l'année 1969 en faveur des femmes en chômage désireuses de trouver une activité rémunérée.

Les principales données chiffrées relatives aux activités exercées dans les domaines décrits ci-dessus sont groupées ci-après.

Formation collectives achevées dans les centres de formation professionnelle accélérée qui sont gérés ou subventionnés par l'Office national de l'Emploi

	<i>Travailleurs</i>	<i>Indépendants</i>	<i>Chômeurs</i>	<i>Total</i>
1967	4 706	111	1 550	6 367
1968	4 637	103	1 813	6 553
1969	3 575	89	1 389	5 053

En 1969, on constate un certain recul dans le total des formations. La cause doit en être cherchée principalement dans la diminution du nombre des formations dans les professions des mines et des formations à caractère exceptionnel qui ont été assurées dans le cadre de la conversion au gaz naturel. Pour ces deux domaines, on enregistre en 1969 respectivement 623 et 574 formations de moins qu'en 1968.

Les formations du 1^{er} degré ont été données principalement dans les professions de base traditionnelle de la construction, de la métallurgie et des mines. Les cours de perfectionnement ont été organisés dans les professions qui appartiennent principalement à la construction.

Formation professionnelle accélérée des travailleurs étrangers

La réglementation relative à la formation professionnelle accélérée qui est applicable aux travailleurs belges vaut également pour les travailleurs étrangers occupés en Belgique.

En 1969, 797 travailleurs étrangers au total ont reçu une formation professionnelle accélérée; ils se répartissent comme suit: 365 Italiens, 56 Français, 33 Néerlandais, 16 Allemands et 3 Luxembourgeois; 190 ressortissants d'autres pays membres de l'OCDE et 134 travailleurs d'autres nationalités.

Activités du Centre national de formation et d'études pédagogiques

En plus de son activité traditionnelle qui consiste à donner une formation pédagogique aux moniteurs de l'Office national de l'Emploi nouvellement recrutés, le Centre national organise des stages d'instructeurs appartenant à d'autres services publics et des personnes chargées d'assurer la formation dans des entreprises privées.

En 1969, ont été organisés 25 stages auxquels ont pris part 198 stagiaires. Ces stages se répartissent comme suit: 6 stages de perfectionnement pédagogique; 1 stage de perfectionnement pédagogique dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement; 2 stages d'information pour des responsables de l'information professionnelle; 1 stage d'information dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement; 7 stages d'information pédagogique pour des instructeurs d'auto-écoles; 8 stages de recyclage technico-pédagogique pour des moniteurs de la formation professionnelle accélérée.

Promotion sociale (application de la loi du 1^{er} juillet 1963)

Octroi d'allocations pour fréquentation des cours du soir et en fin de semaine

Le champ d'application de la réglementation en vigueur (arrêté royal du 20 juillet 1964) a été étendu par l'arrêté royal du 18 avril 1969 qui a ajouté à la liste des cours donnant droit aux allocations un nouveau groupe de professions.

En application de l'arrêté royal du 20 juillet 1964, le nombre des travailleurs ayant bénéficiés de ces allocations au cours des trois dernières années scolaires est indiqué ci-après avec le montant des allocations versées.

1966-1967	7 826 travailleurs	19 458 400 FB
1967-1968 ⁽¹⁾	7 833 travailleurs	17 177 600 FB
1968-1969 ⁽¹⁾	5 880 travailleurs	13 783 800 FB

Octroi d'allocations pour fréquentation des cours du jour pour jeunes travailleurs (formation intellectuelle, morale et sociale)

Les chiffres suivants indiquent le nombre des jeunes bénéficiaires ainsi que le montant des allocations versées au cours des 3 dernières années pour compenser les pertes de salaires résultant de la fréquentation des cours.

1967	2 661 travailleurs	1 235 100 FB
1968	2 355 travailleurs	1 138 930 FB
1969 ⁽¹⁾	2 030 travailleurs	1 113 140 FB

Octroi d'allocations de compensation des frais de formation et de réinstallation

En application des articles 76 à 81 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963, une aide peut être accordée aux employeurs en vue de la création, de l'extension ou de la reconversion des entreprises.

En ce qui concerne les travailleurs, cette aide peut être accordée sous trois formes : sélection du personnel ; formation professionnelle ; réinstallation.

Cette aide s'est principalement développée dans le domaine de la formation professionnelle des travailleurs, par l'octroi d'allocations destinées à couvrir les frais de formation de travailleurs et de techniciens recrutés par les employeurs.

Les données chiffrées ci-après indiquent le nombre d'entreprises concernées, le nombre des travailleurs formés ou reclassés ainsi que les crédits correspondants pour les deux dernières années considérées.

⁽¹⁾ Données provisoirement incomplètes.

	<i>Entre- prises</i>	<i>Travail- leurs formés</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Personnes reclassées</i>	<i>Dépenses de reclasse- ment</i>
1968	36	7 610	123 948 087 FB	106	466 960 FB
1969	39	3 896	54 012 975 FB	147	482 526 FB

2. En *République fédérale d'Allemagne*, ainsi qu'il a été précédemment exposé, le marché de l'emploi a été marqué en 1969 par de fortes tensions résultant d'une très vive expansion conjoncturelle. Les besoins de main-d'œuvre se sont étendus à toutes les régions et branches d'activité. En conséquence, les mesures appliquées par l'Institut fédéral du travail ont été orientées par priorité vers l'utilisation des ressources supplémentaires en main-d'œuvre et vers la qualification professionnelle des travailleurs. A cette fin, ont été intensifiées les actions de promotion de la formation professionnelle et de la reconversion. L'Institut fédéral du travail appuie et complète de la sorte les efforts intensifiés de l'économie (entreprises, organisations professionnelles, chambres de commerce et d'artisanat, syndicats de travailleurs), dans le domaine de la formation et de la reconversion de la main-d'œuvre. De plus, ont été poursuivis les efforts visant à accroître dans une mesure raisonnable la mobilité régionale des travailleurs nationaux. En même temps, ces diverses actions ont entraîné un recours élargi aux mesures tendant à faciliter la mise au travail. Une plus grande importance a été également accordée au recrutement et au placement des travailleurs étrangers, notamment par l'intermédiaire des missions de recrutement de l'Institut fédéral installées dans six Etats européens.

Par suite de la forte propension persistante à investir et des mesures de politique régionale de l'Institut fédéral du travail orientée vers la promotion industrielle, l'année 1969 a été marquée également par un renforcement de l'installation d'entreprises dans des régions à structures faibles et insuffisamment diversifiées. Par là, de nouveaux emplois ont pu être créés en dehors des pôles de concentration industrielle.

Au 1^{er} juillet 1969, la *loi sur la promotion du travail* a remplacé la loi en vigueur jusqu'à cette date (loi AVAVG) relative au placement et à l'assurance-chômage. En vertu de cette nouvelle loi, l'Office fédéral du travail s'est vu confier, encore plus nettement que par le passé, la tâche d'éliminer les déséquilibres globaux et structurels, grâce notamment à une activité de prévisions. Pour accomplir cette tâche, il lui faut intensifier les recherches sur le marché de l'emploi et sur les professions qui constituent une condition essentielle pour l'amélioration des pronostics en cette matière.

Les nouveaux pôles d'activité de l'Institut fédéral du travail qui se sont développés en liaison avec les principes fondamentaux de la nouvelle loi sur la promotion du travail, sont constitués par la promotion de l'éducation professionnelle, la promotion de l'admission au travail et par des améliorations structurelles.

Les données chiffrées reproduites ci-après font apparaître l'accroissement constant dans les domaines de promotion considérés.

2 a. *Promotion du perfectionnement professionnel et de la reconversion (Programme de promotion individuelle)*

— Aides en faveur du perfectionnement professionnel dans le cadre du programme de promotion individuelle

	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Montant des dépenses (arrondi) (En millions de DM)</i>
1967	24 531	51,8
1968	29 969	55,3
1969	33 427	46,4
— Formation professionnelle		
1967	8 492	14,6
1968	15 403	49,2
1969	22 503	121,0
— Spécialisation		
1967	8 462	4,1
1968	17 731	12,0
1969	27 006	21,5

2 b. *Promotion institutionnelle de la formation professionnelle*

	<i>Demandes autorisées</i>	<i>Montants accordés (En millions de DM)</i>
1967	15	1,9
1968	54	4,6
1969	76	11,5

2 c. *Mesures tendant à faciliter la mise au travail*

	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Montant des dépenses (En millions de DM)</i>
1967	145 470	13,8
1968	189 488	35,8
1969	206 316	56,2

2 d. *Participation de l'Institut fédéral du travail aux mesures d'amélioration structurelle (Prêts accordés sur les fonds de réserve)*

	<i>Opérations encouragées</i>	<i>Montants des prêts accordés (En millions de DM)</i>
1967	201	36,4
1968	715	362,6
1969	1 391	623,4

Par ailleurs, il convient de souligner que les activités de publicité de l'Institut fédéral du travail ont été poursuivies de façon renforcée en 1969. Elles visent spécialement à un recours accru du public aux institutions et aux services de cet Institut.

Aux mesures ci-dessus énumérées, il convient d'ajouter l'ensemble des actions de formation et de reconversion relevant des initiatives privées et qui, bien que n'étant pas statistiquement recensées, ont une ampleur très notable.

3. En *France*, pendant l'année 1969, les décisions prises ou les progrès constatés en matière de politique de l'emploi ont concerné essentiellement deux domaines :

- celui de l'appareil d'intervention sur le marché du travail ;
- celui de la formation et du perfectionnement professionnels.

Dans le dernier trimestre de l'année, la mise en route des travaux préparatoires en vue du VI^e Plan de développement économique et social a également été l'occasion d'une approche institutionnelle et conceptuelle renouvelée des problèmes de l'emploi.

3 a. La rénovation des services publics chargés de l'intervention sur le marché du travail s'est poursuivie durant toute l'année 1969. A la fin de l'année, l'*Agence nationale pour l'emploi* était implantée dans 33 départements représentant 50 % de la population active salariée, et en cours d'implantation dans la région parisienne. Les offres et demandes d'emploi traitées dans les départements déjà couverts dépassaient 60 % du total enregistré par les services officiels et les placements réalisés environ 67 % pour le mois de décembre. D'une manière générale, on a pu constater une progression assez sensible des mouvements enregistrés sur le marché du travail (offres, demandes et placements) à mesure de la mise en place de l'Agence. Si le haut niveau d'activité économique qui s'est maintenu tout au long de l'année et l'accentuation des besoins en main-d'œuvre dans les branches qui recourent le plus aux services publics expliquent pour partie cette progression, il est non moins certain qu'elle est également imputable à l'amélioration quantitative et qualitative des services de placement et à l'accroissement de leur taux de pénétration.

Dans le souci d'assurer une meilleure liaison entre ces services et les partenaires sociaux, le gouvernement a prévu la possibilité d'instituer auprès des agences locales de l'emploi, par *arrêté du 14 novembre 1969*, des *commissions paritaires* d'employeurs et de salariés chargées de formuler des suggestions sur les possibilités d'améliorer les opérations effectuées par l'Agence et d'une meilleure utilisation de l'Agence par les employeurs et les travailleurs.

Les chefs des sections départementales de l'Agence, sont, d'autre part, membres de droit des nouvelles *commissions départementales de l'emploi* résultant du *décret n° 69-645 du 14 juin 1969*, qui remplacent progressivement les commissions départementales de main-d'œuvre instituées en 1948 et dont la compétence s'étend, au niveau du département, à l'ensemble des problèmes d'emploi, de formation et de promotion professionnelles.

Enfin, il convient de rappeler l'*accord national interprofessionnel sur la sécurité de l'emploi* ⁽¹⁾ qui fait l'objet d'une mise en œuvre progressive.

(1) Voir *Les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté* (1969), 3^e partie, par. A3.

3 b. Les *actions de formation* se sont développées sur un double plan.

Au profit des jeunes, le dispositif de *préformation* mis en place durant le dernier trimestre de l'année 1968 a fonctionné sur une plus large échelle en 1969 : 4 600 jeunes ont pu bénéficier des stages ainsi organisés. Les 2/3 d'entre eux ont été orientés, à l'issue de ces stages, vers les cycles normaux de formation professionnelle des adultes.

En ce qui concerne cette catégorie de travailleurs, il faut également signaler la mise en place d'un *groupe d'études* à caractère interministériel, présidé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population et chargé de faire l'inventaire des problèmes posés par l'insertion professionnelle des jeunes.

Plus largement, les *décrets n^{os} 69-603 et 69-604 du 14 juin 1969* ont défini les modalités d'application de la loi du 31 décembre 1968 analysée dans le précédent rapport. Ces textes ont précisé les conditions auxquelles doivent répondre les stages pour ouvrir droit à rémunération (et non plus simplement à allocation), ainsi que les règles de calcul et les taux des rémunérations ou indemnités accordés aux stagiaires.

Du fait de ces dispositions ainsi que des procédures nouvelles définies en application de la loi du 6 décembre 1966, le nombre des *conventions* passées entre l'Etat et les entreprises ou groupes d'entreprises a connu une très rapide augmentation : près de 500 conventions ont été signées en 1969 — dont 230 au plan régional — permettant d'accueillir plus de 170 000 stagiaires.

3 c. A l'occasion de la mise en place des organismes chargés des travaux préparatoires au VI^e Plan qui doit couvrir la période 1971-1975, la Commission de la main-d'œuvre des plans précédents a été remplacée par une *Commission de l'emploi*.

Cet élargissement de compétence, qui marquait également de façon plus nette l'interdépendance quantitative et qualitative entre l'offre et la demande d'emploi, s'est accompagné d'une approche plus dynamique et positive des problèmes de l'emploi, trop abordés, au cours des plans précédents autour de la notion négative de chômage ou de non-emploi. Pour ces travaux, la Commission a notamment confié à un *groupe de travail* le soin d'une recherche approfondie sur les problèmes statistiques et méthodologiques posés par la mesure de l'activité et du chômage ainsi que sur la valeur et l'amélioration possible des différents indicateurs d'évolution de l'emploi. D'autre part, une *sous-commission de la politique de l'emploi* a procédé à un réexamen d'ensemble des objectifs de cette politique et des conditions de sa réalisation au niveau des institutions, des moyens qu'elle met en œuvre et du contexte socio-économique dans lequel elle s'insère.

3 d. L'activité du *Fonds national de l'emploi* s'est poursuivie à un rythme ralenti en 1969, le maintien d'une très forte activité pendant la plus grande partie de l'année ayant freiné les mouvements de restructuration (par fermeture, conversion ou fusion d'entreprises) de l'appareil économique.

Le nombre des *conventions d'allocations spéciales* ou avenants à des conventions antérieures ne s'est élevé qu'à 103 (contre 157 en 1968) pour un total de 4 121 bénéficiaires âgés de plus de 60 ans (contre 6 863 en 1968). Les principales régions concernées, tant par le nombre de conventions que de travailleurs pris en charge, ont été la Lorraine, le Nord, la région Rhône-Alpes mais on constate un déplacement dans les secteurs d'activité bénéficiaires au profit des textiles, ce qui s'explique notamment par la très haute conjoncture enregistrée dans les industries métallurgiques.

Les *conventions de formation* conclues par le Fonds ont, par contre, continué de se développer, 58 conventions ayant été conclues (contre 44 en 1968) avec création de 85 sections de formation. Le nombre des bénéficiaires de celles de ces actions qui ont été conduites dans des centres conventionnés est passé de 1950 en 1968 à 2 437, du fait surtout d'une très sensible augmentation du nombre des actions de perfectionnement conduites en faveur des cadres (767 cadres ont été touchés contre 325 en 1968).

4. En *Italie*, l'année 1969 a été essentiellement marquée et principalement au cours du second semestre par l'apparition de nombreux *conflits du travail* intéressant des secteurs et branches d'activité très importants au regard de l'activité économique et de la production, occupant au total environ 5 millions de travailleurs.

Le ministère du travail et de la prévoyance sociale, accomplissant sa fonction propre de médiation destinée à aplanir les différends variés et souvent après qui ont surgi entre les groupes opposés de travailleurs et d'employeurs, s'est engagé dans des négociations souvent longues et difficiles, durant lesquelles des abstentions répétées et parfois prolongées de travail se sont transformées en grèves de portée nationale. On peut considérer que les difficultés de cette période troublée ont pris fin en grande partie au début de l'automne 1969 par le règlement de la plupart des questions litigieuses.

Parmi la soixantaine de *conventions collectives* de travail renouvelées jusqu'au mois de décembre 1969, c'est-à-dire à l'expiration des anciennes conventions collectives, les plus significatives quant au nombre des travailleurs intéressés et l'importance stratégique et économique des secteurs d'activité concernés sont au nombre de cinq : travailleurs de la construction et assimilés (notamment cimentiers et briquetiers) (plus de un million de travailleurs) ; travailleurs des établissements privés et à participation de l'Etat des industries mécaniques (1 300 000) ; travailleurs des industries chimiques et pharmaceutiques (220 000) ; personnel des banques (110 000).

4 a. Ainsi, ont pu être établies quelques prémices fondamentales de la reprise de l'activité productive qui a subi une récession marquée : alors qu'au début de 1969, on prévoyait un taux d'accroissement du revenu total au moins égal à 6 % et probablement voisin de 7 % (évaluation confirmée jusqu'aux mois d'été) le revenu global, par suite des pertes de production entraînées par les contestations et les grèves, sera probable-

ment inférieur à 5 %. C'est dans cette situation générale que des interventions de l'Etat en 1969 (parmi lesquelles il y a lieu de mentionner notamment celles qui ont été assurées par l'intermédiaire de la Caisse d'indemnisation pour pertes de salaires et celles adoptées en faveur des zones ayant souffert des inondations, tremblements de terre et autres événements naturels) ont été complétées par des mesures en faveur des exploitations agricoles endommagées par les calamités naturelles et les intempéries d'un caractère exceptionnel et aussi par de mesures de crédit, de facilités fiscales et de dégrèvements de charges sociales pour favoriser de nouveaux investissements dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Au cours de l'année considérée, la conclusion de contrats collectifs a reçu une nouvelle impulsion grâce à un programme de rencontres entre les représentants du gouvernement et des syndicats de travailleurs et d'employeurs (au cours desquelles on se propose notamment d'étudier les solutions les mieux adaptées aux problèmes préoccupants du logement, de l'éducation, de l'assistance et de la prévoyance sociales) ; en même temps, s'est consolidée la pratique de la programmation économique au niveau du gouvernement et des ministères (spécialement celui du budget) en vue de réanimer les branches d'activité en cours de dépression (par exemple : l'industrie textile, les chantiers navals, la culture des agrumes, la production des vins et du tabac), de stimuler et de renforcer de nouvelles initiatives dans le domaine économique (notamment en matière d'application et d'exploitation de l'énergie nucléaire, de l'électronique et de l'activité mécanique en général) en portant une attention particulière à l'essor de l'économie en grande partie déprimée dans le Midi et les zones montagneuses.

4 b. En particulier, au cours de la période 1970-1980, les *investissements* publics dans le Midi pour le secteur de l'électronique s'élèveront à environ 148 milliards de livres (il s'agit de 75 % du total des investissements de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle sur l'ensemble du territoire national). Sur un total général de près de 35 000 emplois supplémentaires prévus dans ce secteur d'activité pour l'ensemble de cette période, environ les 3/4 des nouveaux postes de travail seront créés dans le Midi.

Une participation de l'Etat au développement du Midi sera également assurée par la construction d'« Alfa-Romeo-Sud » ; cette initiative donnera vie à une industrie motrice qui sera en mesure d'influencer, de manière substantielle, le mécanisme de développement de toute la région de la Campanie en favorisant la création et la localisation dans le Midi de diverses activités annexes et complémentaires.

Des programmes particuliers d'investissements ont été établis également par l'ENEL (Association nationale pour l'énergie électrique). Dans le Midi, l'ENEL a investi en 1969 environ 172 milliards de livres et en investira 217 en 1970 (une grande partie de ces investissements sera affectée aux installations de distribution de l'énergie électrique).

Les investissements prévus par l'IRI dans le domaine de l'électronique et de l'aéronautique sont aussi très importants ; ils permettront aux indus-

tries situées dans le Midi d'assurer une production technologique d'avant-garde.

Il convient, en outre, de souligner que les travaux d'achèvement de nombreux tronçons du réseau d'autoroutes ainsi que les travaux d'amélioration du réseau ferroviaire et des installations portuaires et aéroportuaires tendent à faciliter au maximum la circulation des personnes et des marchandises, non seulement dans le cadre du territoire national, mais aussi dans le cadre communautaire et des pays en dehors de la Communauté.

4 c. En ce qui concerne les interventions qui intéressent plus directement l'emploi des travailleurs, le ministère du travail et de la prévoyance sociale a poursuivi son action en matière de *formation* et de *qualification professionnelles*, en vue notamment de favoriser l'emploi des chômeurs en général et des travailleurs non qualifiés qui passent de l'agriculture à d'autres secteurs d'activité économique. Cette action acquiert toujours plus d'importance, soit qu'elle complète l'activité fondamentale de formation scolaire à tous les niveaux, soit qu'elle étaye des initiatives d'entreprises et spécialement celles émanant d'entreprises de grandes dimensions.

Parmi les initiatives les plus intéressantes développées par le ministère du travail et de la prévoyance sociale, celle relative aux *cours complémentaires* pour apprentis revêt une particulière importance : durant l'année scolaire 1968-1969, ont été autorisés et financés 16 230 cours ; 395 564 apprentis ont été inscrits à ces cours pour une dépense de 5 454 millions de lires.

Pour l'année scolaire 1969-1970, sont autorisés et financés 14 661 cours complémentaires pour un total de 350 091 apprentis et une dépense globale de 5 143 millions de lires.

Le ministère a également intensifié l'activité de formation concernant spécialement les *jeunes travailleurs*, puisque, au cours des neuf premiers mois de 1969, 3 953 cours ont été commencés, principalement des cours de préformation parmi lesquels 3 190 pour les professions de l'agriculture, 593 pour les professions relevant d'activités industrielles, 170 pour le secteur du commerce et autres activités tertiaires. Le nombre des jeunes admis à suivre ces cours a marqué une augmentation en 1969 par rapport aux années précédentes, s'étant élevé à 75 641 unités en 1969, contre 71 772 en 1968 et 59 549 en 1967.

La répartition géographique de ces 75 641 élèves est la suivante : Italie septentrionale, 27 565 ; Italie centrale, 19 237 ; Italie méridionale, 22 416 ; Italie insulaire, 6 423. Selon la nature des cours suivis, les élèves se répartissent ainsi : professions relevant de l'agriculture, 59 696 ; de l'industrie, 11 793 ; du commerce et d'autres activités tertiaires, 4 152. Enfin, il convient de mentionner 284 cours professionnels organisés au cours de l'année considérée au profit de 8 132 chômeurs.

Les activités de formation professionnelle constituent naturellement l'un des stimulants de la politique de planification et de l'expansion maximale de l'économie et de l'emploi.

4 d. Par ailleurs, l'application du second *Plan vert* concourt, ainsi qu'on le sait, à la reprise de l'activité agricole et de l'élevage, mais aussi à l'adoption de nouvelles mesures organiques pour l'organisation des régions montagneuses, la régularisation du débit des fleuves et la restructuration des entreprises disséminées dans une multitude de petits établissements, dans le but d'assurer à la fois l'industrialisation, l'introduction du progrès technologique dans le domaine agricole, la stabilité des marchés, l'expansion des revenus et de la rémunération du travail, cherchant ainsi à arrêter ou limiter l'exode rural, spécialement celui des jeunes générations. A cet égard, il convient de rappeler les accords les plus significatifs intervenus sur le plan communautaire au sujet de la surveillance et de la protection de nombreuses cultures (blé, olive, agrumes) et de la restructuration foncière et agraire d'importantes productions agricoles.

Dans les secteurs secondaire et tertiaire, ont été adoptées en 1969 des dispositions destinées à favoriser la plus large application dans les entreprises des découvertes technologiques et scientifiques et, en même temps, à atténuer les baisses de l'emploi qui résultent de la restructuration industrielle, spécialement par l'attribution aux travailleurs victimes d'un arrêt de travail ou d'une réduction d'activité d'indemnités pour pertes de salaires.

Les indications précédentes sur les directions de la politique générale et, en particulier, sur la mise en œuvre de la programmation économique et l'application des autres mesures en cours, illustrent brièvement les problèmes complexes soulevés par les grands mouvements de population active. On vise à dégager les grandes lignes d'une nouvelle programmation qui tienne compte des tendances prévisibles au cours des prochaines années de la répartition des forces de travail. En fait, on prévoit encore que l'exode se poursuivra, bien que d'une ampleur plus réduite, des campagnes et des régions montagneuses vers les zones industrielles ou en voie d'industrialisation et des régions méridionales vers le nord du pays. En conséquence, les niveaux de l'emploi dans les activités agricoles tendront à se réduire encore pour se rapprocher de ceux plus bas enregistrés dans les pays les plus fortement industrialisés et, en même temps, le revenu global du secteur agricole, en raison de la spécialisation des cultures, de la restructuration des entreprises agricoles et du perfectionnement des systèmes productifs, tendra à augmenter, ce qui contribuera, avec une préparation professionnelle plus qualifiée, à donner plus de stabilité à l'occupation des travailleurs.

En ce qui concerne le secteur secondaire, il y a tout lieu de prévoir que les industries de transformation des métaux, la sidérurgie, les industries chimiques et pétrochimiques, l'aéronautique, les chantiers navals et les activités de loisir tendront à accroître le niveau d'emploi même dans les régions méridionale et insulaire.

Enfin, le secteur tertiaire est appelé à recevoir encore une partie de la main-d'œuvre, notamment féminine, qui abandonnera les activités agricoles pour s'occuper, dans une mesure toujours plus étendue, dans les services conformément aux exigences du progrès (notamment : le tourisme, le

service de recherches technologiques et scientifiques et autres activités connexes telles que les transports et le commerce).

5. Au *Luxembourg*, il ressort des constatations faites précédemment que la situation du marché du travail a été caractérisée, tout au long de l'année 1969, par le plein emploi, d'une part, par des déficits de main-d'œuvre, d'autre part.

Le danger de chômage n'existe pas et n'est pas à craindre en 1970 ; par contre, des pénuries de main-d'œuvre continueront à affecter le bâtiment et l'artisanat et, dans une plus faible mesure, l'agriculture et les services.

Aussi, les autorités gouvernementales se proposent-elles de renforcer et d'amplifier le recrutement de travailleurs à l'étranger, tout en maintenant l'application de méthodes rationnelles et souples dans ce domaine. Si nécessaire, des mesures de formation professionnelle accélérée s'adressant tant aux travailleurs nationaux qu'aux travailleurs étrangers sur place pourraient être prises.

De nouvelles dispositions légales ou réglementaires intéressant directement le fonctionnement et les attributions des services de l'emploi ne sont pas intervenues en 1969. Toutefois, les efforts entrepris en vue d'une multiplication des contacts avec les employeurs et d'une prospection plus profonde du marché de l'emploi ont été poursuivis.

Par ailleurs, un avant-projet de loi concernant l'octroi d'un salaire de compensation aux travailleurs du bâtiment en chômage par suite des intempéries hivernales est actuellement à l'étude.

6. Aux *Pays-Bas*, l'application de l'ensemble des mesures spécifiques tendant à promouvoir l'emploi qui ont été décrites dans le rapport annuel précédent a été poursuivie en 1969. L'objectif essentiel de ces mesures est d'établir une concordance optimale entre la demande et l'offre sur le marché du travail, ce qui implique des efforts en vue de faire disparaître les déséquilibres existants sur le plan régional et structurel ou de prévenir l'apparition de nouveaux déséquilibres.

Comme la mobilité géographique de la main-d'œuvre reste encore limitée, on constate que, dans certaines parties du pays (Nord, Sud-Ouest), la main-d'œuvre est relativement surabondante alors que, dans d'autres régions (l'Ouest), elle est relativement rare. Les déséquilibres risquent d'être aggravés par la fermeture d'une ou de plusieurs grandes entreprises.

Il suffira de rappeler brièvement ces diverses mesures qui peuvent se classer en trois catégories concernant respectivement la demande, l'offre et l'accroissement de la mobilité.

6 a. *Mesures concernant la demande de main-d'œuvre*

Dans les *régions structurellement faibles* du pays, les autorités font effectuer des *travaux* dans le but d'améliorer les conditions d'implantation, l'exécution de ces travaux constituant, par ailleurs, une source directe d'emplois.

Par ailleurs, les autorités accordent une *prime en cas d'implantation de nouvelles entreprises* industrielles et d'entreprises dynamiques de prestation de services ainsi qu'en cas d'*agrandissement des entreprises industrielles* dans certaines parties du pays.

En outre, dans certaines parties du pays, les entreprises sont autorisées par le fisc à *amortir prématurément leurs bâtiments*. Lorsqu'il s'agit de projets d'implantation particulièrement importants, les pouvoirs publics peuvent *contribuer à assumer la charge des intérêts*.

La « Nationale Investeringbank NV » peut accorder des *crédits à long terme* garantis par l'Etat lors de l'*implantation d'entreprises industrielles* importantes dans certaines régions. La participation directe de l'Etat est prévue dans le cas de projets d'implantation particulièrement importants.

Il convient de rappeler que les entreprises qui emploient d'anciens mineurs peuvent bénéficier des *aides financières* prévues à l'*article 56* du traité CECA.

De plus, les autorités accordent une aide financière à l'*exploitation minière* et à la *construction navale*. Elles accordent également une aide financière en vue de l'amélioration et de la répartition des *logements*.

Par ailleurs, les autorités accordent une aide financière pour l'exécution de *travaux de peinture intérieurs pendant l'hiver*.

De plus, dans certaines parties du pays, elles créent des *emplois supplémentaires* en faisant exécuter des travaux dont elles assument le financement.

Enfin, les autorités créent et financent des *emplois appropriés* pour des *travailleurs ayant une capacité de travail limitée*, par l'intermédiaire d'une organisation qui effectue également contre paiement des travaux pour l'industrie.

6 b. *Mesures concernant l'offre de main-d'œuvre*

Les autorités ont une nouvelle fois exempté récemment des *ouvriers du bâtiment* de l'obligation du service militaire.

Par ailleurs, elles font venir de la *main-d'œuvre étrangère* et passent pour ce faire par des centres de sélection dans les pays où s'effectue le recrutement. A la fin de 1968, près de 10 000 Italiens munis d'un permis de travail en règle étaient employés aux Pays-Bas. Les tentatives faites en 1969 pour activer le recrutement d'Italiens n'ont eu que peu de succès. Les autorités s'efforcent de freiner l'immigration incontrôlée de travailleurs étrangers (non-ressortissants de la CEE) afin d'éviter leur installation dans des logements inadéquats, un accueil insuffisant, etc.

6 c. *Mesures concernant la mobilité de la main-d'œuvre*

Les autorités servent d'intermédiaire entre les employeurs et les travailleurs à la recherche d'un emploi ; des dispositions spéciales ont été prises pour certaines catégories de personnes (handicapés, universitaires, anciens mineurs, etc.).

En outre, les autorités accordent une *aide financière à certaines catégories de chômeurs* disposés à émigrer dans d'autres parties du pays pour y accepter un travail qu'ils ne peuvent trouver dans leur entourage immédiat.

Lorsqu'une entreprise est décentralisée pour être installée dans une région où les autorités encouragent l'implantation des entreprises, les autorités accordent une *aide financière à certaines catégories de travailleurs qui sont disposés à suivre l'entreprise* où ils occupent un emploi.

De plus, elles accordent une aide financière à certaines catégories de *jeunes travailleurs* qui n'ont pas la possibilité d'être engagés par les entreprises locales, mais pourraient l'être ailleurs, et sont dès lors disposés à changer de résidence.

Il faut également souligner que l'enseignement professionnel accorde plus d'importance qu'il ne le faisait auparavant à la formation générale, ce qui augmente les possibilités de changer d'emploi.

Par ailleurs, les autorités donnent à *certaines catégories d'adultes* la possibilité de suivre, dans un centre approprié, des cours de formation et de perfectionnement ou de réadaptation professionnelle et versent aux élèves une indemnité pour manque à gagner.

Elles accordent également, dans certaines conditions, une *prime aux employeurs* disposés à assurer la formation d'un chômeur ou d'un travailleur menacé de chômage pour lui permettre d'accéder à un emploi qualifié.

Enfin, il y a lieu de noter que certaines catégories de chômeurs ou de travailleurs menacés de chômage peuvent suivre, aux frais de l'Etat, des cours de formation auprès d'une institution d'enseignement agréée.

B — MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE (1)

Le tableau 35 fait ressortir que l'appel à la main-d'œuvre étrangère a très fortement augmenté en 1969 par rapport à 1968. Cette augmentation qui est nettement plus accusée que l'année précédente est due, en grande partie, au recrutement massif de travailleurs étrangers auquel l'Allemagne a procédé et aussi, mais dans une moindre mesure, la France. Cette évolution souligne la pénurie croissante de main-d'œuvre résultant de la poursuite à un rythme rapide de l'expansion conjoncturelle en 1969.

En *république fédérale d'Allemagne*, 646 097 travailleurs *nouvellement* introduits ont reçu en 1969 une autorisation de travail, ce qui représente 255 200 unités ou 65,3 % de plus qu'en 1968 et 248 642 unités ou 62,6 % de plus qu'en 1966.

De la fin septembre 1967 à la fin septembre 1969, le nombre des travailleurs étrangers occupés a augmenté d'environ 50 %.

(1) Pour de plus amples informations, il conviendra de se reporter au rapport relatif à la libre circulation des travailleurs établi en application de l'article 19 du règlement n° 1612/68 du 15 octobre 1968.

TABLEAU 35

Répartition, par pays, des permis de travail délivrés à l'immigration de travailleurs permanents et saisonniers

	1969			Variations en % 1969-1968		
	Total	Dont		Total	Dont	
		CEE	Pays tiers		CEE	Pays tiers
Belgique			2 545			+ 10,5
Allemagne	646 079	147 415	498 664	+63,5	+ 5,5	+ 98,5
France ⁽¹⁾	167 804	9 016 (a)	158 788	+78,7	+10,6	+ 86,8
France ⁽²⁾	132 871	4 000 (b)	128 871 (b)	+ 2,3	(0)	+ 2,3
Italie		2 078			-11,4	+111,0
Luxembourg ⁽³⁾	5 404	3 294	2 110	+12,5	-13,4	
Pays-Bas			23 507			+ 54,7

(1) Travailleurs permanents — a) estimation des services français.

(2) Travailleurs saisonniers — b) estimation du Bureau européen de coordination.

(3) Luxembourg, y compris les frontaliers.

Par rapport au nombre total des travailleurs étrangers nouvellement introduits auxquels une autorisation de travail a été délivrée, la proportion des travailleurs ressortissants des Etats membres des Communautés européennes montre une tendance décroissante au cours de la dernière année. Parmi les travailleurs ressortissants des Etats membres, le groupe des travailleurs italiens est toujours le plus important, de même que parmi l'ensemble des travailleurs étrangers.

Par rapport à 1968, le nombre des travailleurs ressortissants des autres Etats membres introduits en 1969 et auxquels une autorisation de travail a été délivrée, a augmenté de 8 000 unités environ ou de 5,5 %, celui des travailleurs ressortissants des Etats non membres de 247 500 unités ou de 98,5 %. Cette évolution est surtout due au fait que les besoins croissants des Etats membres en main-d'œuvre notamment qualifiée n'ont plus incité dans la même mesure qu'auparavant les travailleurs à se déplacer à l'intérieur de la Communauté. Le nombre des travailleurs frontaliers nouvellement introduits auxquels en 1969 une autorisation de travail a été délivrée, a augmenté par rapport à 1968 d'environ 7 800 unités soit de 36,6 %. Ici, la plus grande proportion des travailleurs frontaliers émane d'autres Etats membres.

En France, afin de satisfaire aux besoins croissants de l'activité économique, les entreprises ont, en raison des difficultés de recrutement rencontrées au plan national, fait très largement appel en 1969 à la main-d'œuvre étrangère : 159 000 *travailleurs étrangers permanents* ⁽¹⁾ en pro-

(1) Ce nombre ne comprend pas les travailleurs algériens et d'Afrique noire (en 1969, on a dénombré environ 29 000 entrées de travailleurs algériens).

venance des pays tiers ont été introduits et placés, ce qui représente le chiffre le plus élevé jamais atteint. En outre, 9 000 ressortissants des autres pays membres de la Communauté ont bénéficié de la libre circulation. Le nombre total des placements de travailleurs étrangers s'est accru de 80 % environ par rapport à l'année 1968, ce qui constitue un renversement complet de la tendance à la décroissance régulière de l'appel à la main-d'œuvre étrangère observée de 1965 à 1968.

Dans le même temps, la part des régularisations de situation dans les placements de travailleurs a diminué par rapport aux mêmes années précédentes, passant à 67 % contre 81 % en 1968 et 78 % en 1967. On a toutefois enregistré en fin d'année une augmentation du taux des régularisations qui s'est élevé à 71 % en novembre et 75 % en décembre. Le rythme des recrutements s'est progressivement intensifié, 40 % des placements ayant été réalisés au cours du 1^{er} semestre et 60 % durant le 2^e semestre.

L'accroissement des besoins en main-d'œuvre étrangère en 1969 a intéressé tous les principaux secteurs d'activité ayant recours à l'appoint de travailleurs étrangers. Il a été plus particulièrement sensible dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics et de la transformation des métaux, où 66 135 et 20 039 travailleurs permanents ont été introduits et placés contre respectivement 31 969 et 8 937 en 1968, et de la production des métaux où le nombre des placements a quadruplé (3 452 contre 768).

L'accroissement du courant d'immigration en provenance des pays membres de la Communauté a été beaucoup moins important (+ 10 % si l'on n'en retient que les chiffres de l'Office national d'immigration) que celui des pays tiers (+ 70 %).

A la différence de l'accroissement constaté pour les travailleurs permanents, le nombre des *travailleurs étrangers saisonniers* introduits et placés en 1969 n'a que faiblement progressé par rapport à 1968 en particulier celui des travailleurs étrangers recrutés en agriculture dont le nombre ne s'est accru que de 1 % (125 580 occupés en 1969 contre 124 285 en 1968).

En *Belgique*, les permis de travail enregistrés en 1969 concernent uniquement les travailleurs introduits en provenance des pays tiers. L'immigration de travailleurs étrangers de ces pays a été freinée dans le but de favoriser la mise au travail des travailleurs nationaux et des travailleurs étrangers résidents. Sur un total de 2 545 permis délivrés, la catégorie des soins personnels demeure la plus nombreuse avec 878 permis délivrés, en dépit d'une diminution de 57 unités par rapport à l'année précédente.

Si l'on examine la répartition selon le pays d'origine, on constate que, de 1968 à 1969, l'augmentation la plus forte s'est produite en ce qui concerne les permis délivrés, d'une part, aux travailleurs nord africains (+ 341 unités, soit + 67 %) et, d'autre part, aux Turcs (+ 80 unités, soit + 61 %).

La proportion des travailleurs espagnols est particulièrement forte dans le secteur des soins personnels (515 sur un total de 694 permis délivrés

en 1969 à l'ensemble des travailleurs espagnols et sur un total de 878 permis délivrés pour cette branche d'activité).

Les statistiques précédentes qui font abstraction des travailleurs ressortissants de la Communauté, ne permettent pas de se faire une idée précise des mouvements et de la situation d'ensemble de la main-d'œuvre étrangère en 1969. Il ne fait cependant pas de doute que le freinage de l'immigration n'a affecté que le recrutement des travailleurs ressortissants des pays hors de la Communauté et que le nombre des travailleurs ressortissants de celle-ci a augmenté.

Au *Luxembourg*, depuis de nombreuses années, il est fait largement appel à la main-d'œuvre étrangère, alors que le marché national de l'emploi ne connaît pratiquement pas de disponibilités de main-d'œuvre susceptibles d'être mises en compensation internationale. Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le pays dépasse ainsi le taux de 30 % de la main-d'œuvre salariée totale, fonction publique non comprise.

Au cours de l'année 1969, ont été nouvellement engagés 6 367 travailleurs étrangers permanents, contre 5 759 travailleurs en 1968 et 4 613 travailleurs en 1967. Les pénuries de main-d'œuvre ont été ressenties plus particulièrement dans le bâtiment et l'artisanat, les services domestiques et l'agriculture.

A noter que le problème du recours à la main-d'œuvre étrangère se pose sur deux plans : recrutement d'effectifs complémentaires pour couvrir les besoins additionnels éventuels de main-d'œuvre ; recrutement de nouveaux effectifs pour parer aux départs tant attendus qu'imprévus d'autres travailleurs étrangers.

Aux *Pays-Bas*, on estime que la migration étrangère a entraîné en 1969 une augmentation des ressources en main-d'œuvre de 5 000 unités en moyenne ; en outre, on constate une augmentation de 1 000 travailleurs nationaux occupés à l'étranger dans la zone frontalière, ce qui ramène à 4 000 travailleurs environ la participation de ces mouvements à l'accroissement global de 34 000 unités des effectifs occupés sur le territoire national (+ 30 000 unités provenant de la main-d'œuvre nationale).

C — COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

Le présent paragraphe a pour objet de rappeler succinctement ⁽¹⁾ les principales actions et activités exercées en 1969 dans le cadre de la collaboration communautaire et qui concernent directement ou indirectement l'emploi.

(¹) Pour des renseignements plus détaillés, il convient de se reporter au *Rapport annuel d'activité de la Commission des Communautés européennes* et à l'*Exposé annuel sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1969*. Voir également les deux exposés annuels concernant, l'un, les activités d'orientation professionnelle, l'autre, les activités des services de main-d'œuvre, 1969 (actuellement en préparation).

1. Au sujet de l'orientation de la *politique conjoncturelle* en 1970, la Commission a adressé au Conseil le 23 décembre 1969 un mémorandum qui se réfère à celui du 9 juillet 1969. Entre autres objectifs, il propose de développer les actions visant à assurer « une mobilité accrue de la main-d'œuvre » et « une intensification du recrutement des travailleurs étrangers ». Le Conseil a approuvé au cours de sa 99^e session, le 26 janvier 1970, les conclusions relatives à l'orientation de la politique conjoncturelle. La Commission avait d'ailleurs déjà proposé dans un mémorandum en date du 5 décembre 1968 de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de mesures structurelles et d'intensifier les efforts pour la formation professionnelle des jeunes et la rééducation et la réadaptation professionnelles des adultes.

En ce qui concerne la *politique économique à moyen terme*, la Commission a adressé au Conseil le 12 décembre 1969, un mémorandum sur les orientations globales pour la période 1971-1975. Ces orientations qui concernent, entre autres questions essentielles, l'évolution de l'emploi et du taux du chômage, vont être chiffrées lors de l'établissement en 1970 d'un troisième programme de politique économique à moyen terme.

2. En matière d'*orientation professionnelle*, la Commission a poursuivi en 1969 les activités mentionnées dans les précédents rapports. Elle a notamment élaboré et diffusé le deuxième Exposé annuel sur les activités d'orientation professionnelle dans la Communauté (1968) ; en outre, elle a organisé deux stages collectifs, l'un aux Pays-Bas, l'autre en France, au profit des fonctionnaires responsables des services d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes dans les six Etats.

Dans le domaine de la *formation professionnelle*, la Commission a notamment soumis au Conseil, en juin 1969, une « proposition de recommandation du Conseil aux Etats membres relative à l'utilisation de la monographie professionnelle européenne pour la formation d'ouvriers qualifiés sur machines-outils ». Par ailleurs, il convient de noter qu'au cours de sa session du 24 novembre 1969, le Conseil a procédé à un échange de vues sur les problèmes actuels de la formation professionnelle des adultes comme instrument d'une politique active de l'emploi.

La Commission a également achevé des études sur les réformes en cours ou projetées dans les Etats membres en matière de formation professionnelle et sur la polyvalence dans les programmes de formation professionnelle ; en outre, sur les méthodes et moyens pédagogiques utilisés pour la formation des formateurs. Le premier séminaire sur la politique commune de formation professionnelle a été organisé à Turin en décembre 1969 au profit d'une quarantaine de cadres dirigeants de la formation et de représentants des organisations professionnelles de l'industrie.

La Commission a publié le deuxième volume du « Manuel communautaire sur les nouveaux procédés techniques dans l'industrie sidérurgique » ainsi que le rapport de synthèse sur « Les modifications dans la structure et la formation du personnel dans l'industrie sidérurgique ».

3. En ce qui concerne l'emploi à proprement parler la Commission a exécuté en 1969 différents travaux d'*analyses* et de *publications*. Elle a notamment diffusé : son premier Exposé annuel sur les activités des services de main-d'œuvre des Etats membres de la Communauté (1968) ; son premier rapport « Evolution régionale de la population active agricole » ; une enquête par sondage sur « Population et forces de travail » (série Statistiques sociales, n° 6, 1969) ; une mise à jour qui couvre la période 1970-1980 des perspectives de population et de population active établies antérieurement pour la période 1960-1970.

En outre, la Commission a achevé plusieurs rapports sur des aspects importants de l'évolution de l'emploi ou des activités qu'elle nécessite : les techniques de placement ; l'utilisation des ordinateurs par les services de main-d'œuvre ; les méthodes de prévisions d'emploi et les travaux prospectifs menés aux niveaux national et communautaire.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'un groupe de coordination « Emploi » a été créé dans le but d'associer étroitement la Commission des Communautés européennes et les partenaires sociaux ; ce groupe s'est réuni en mars et septembre 1969. De plus, la Commission a institué, dans le cadre de son organisation interne, un groupe de travail comprenant des représentants des directions générales principalement intéressées et chargé de coordonner l'examen des questions d'emploi et de formation professionnelle.

Enfin, il y a lieu de rappeler que le Conseil, conformément à la décision qu'il avait prise au cours de sa 90^e session, le 25 novembre 1969, a organisé, en avril 1970, une conférence sur l'emploi à laquelle ont participé les gouvernements, la Commission et les représentants au niveau européen des organisations de travailleurs et d'employeurs et assimilés.

4. En matière de *libre circulation des travailleurs*, il convient de mentionner l'entrée en vigueur le 17 juillet 1969 de la directive 68/360 sur le séjour des travailleurs. En vue de compléter les dispositions de cette directive, la Commission a établi un projet de règlement sur le droit de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi. Ce projet a été adressé, pour avis, au Parlement européen et au Comité économique et social.

Parmi les autres travaux, il convient de mentionner : la publication du rapport annuel sur la libre circulation de la main-d'œuvre et les marchés du travail dans la CEE (article 19, règlement CEE n° 1612/68) ; une étude sur les conflits de lois qui sera discutée au Comité consultatif de la libre circulation des travailleurs et qui vise à favoriser une certaine harmonisation des situations rencontrées dans les Etats membres ; enfin, la poursuite des travaux d'établissement du « Répertoire des activités et des professions » qui contient une courte description des 1 200 professions les plus importantes dont on s'efforce de codifier les équivalences linguistiques dans les six Etats.

5. Dans le domaine de la *réadaptation* (article 56 du traité CECA), l'année 1969 a été marquée par des réalisations d'une ampleur considérable

qui dépassent celle des années précédentes : les opérations décidées pour un montant global de crédits de 26,5 millions d'unités de compte permettent d'assurer la réadaptation d'environ 31 000 travailleurs appartenant aux charbonnages, aux mines de fer et à la sidérurgie.

De plus, les prêts CECA accordés en 1969 au titre de la *reconversion* s'élèvent à un montant global de 14 millions d'unités de compte. Ils doivent permettre la création d'environ 3 300 emplois au profit d'anciens travailleurs des industries CECA. En outre, les demandes de prêts en cours d'instruction qui correspondent à un crédit total d'environ 90 millions d'unités de compte, visent la création de 75 000 emplois environ.

6. Enfin, il y a lieu de noter que les activités du *Fonds social européen* se sont poursuivies en 1969 par le remboursement, d'une part, d'un montant de 35,1 millions d'unités de compte au titre des dépenses de rééducation professionnelle (154 300 travailleurs) et, d'autre part, d'un montant de 1,5 millions d'unités de compte au titre de dépenses de réinstallation (20 500 travailleurs).

Se fondant sur l'article 126 b du traité CEE, la Commission a adressé au Conseil le 11 juin 1969 un avis contenant ses propositions de réforme du Fonds national européen. Il est prévu que le Conseil, après consultation du Parlement européen et du Comité économique et social, examinera cette question au cours du deuxième semestre 1970.

Lors de la Conférence politique qui s'est tenue à La Haye au début de décembre 1969, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres ont d'ailleurs reconnu « l'opportunité d'une réforme du Fonds social dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales ».

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des principales sources statistiques

A — DONNEES PROVENANT DES SERVICES NATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Belgique

Ministère de l'emploi et du travail
Office national de l'emploi (ONEM)
Bulletin mensuel

TABLEAU 1 a :

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois.

Il s'agit des chômeurs complets indemnisés, des chômeurs occupés par les pouvoirs publics, des autres chômeurs inscrits obligatoirement, ainsi que des demandeurs d'emploi inscrits facultativement, occupés et inoccupés.

TABLEAU 2 a :

Même série que le tableau 1 a non compris toutefois les demandeurs d'emploi inscrits facultativement et occupés.

Allemagne (RF)

Bundesanstalt für Arbeit
Nürnberg
Amtliche Nachrichten (ANBA)

France

Ministère des affaires sociales
Bulletin mensuel des statistiques sociales

TABLEAU 1 a :

Il n'existe pas de statistiques relatives à l'ensemble des personnes recherchant un emploi, c'est-à-dire y compris les personnes exerçant une activité mais en recherchant une autre par l'intermédiaire des bureaux de placement.

TABLEAU 2 a :

Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois (personnes sans emploi).

Italie

Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale
Supplemento al Bolletino Statistiche del Lavoro, Serie A e B.

Remarque :

La loi italienne concernant les modalités de placement et d'aide à des personnes en chômage involontaire (Legge 29.4.1949, N° 264) prévoit l'inscription selon les classes suivantes :

1. Chômeurs ayant déjà travaillé ;
2. Personnes de moins de 21 ans et autres personnes à la recherche d'un premier emploi ainsi que les personnes rentrant du service militaire légal ;
3. Ménagères à la recherche d'un emploi ;
4. Retraités et pensionnés à la recherche d'un emploi.

TABLEAU 1 a :

Ce tableau concerne les 5 classes d'inscrits aux bureaux de placement.

TABLEAU 2 a :

Les données se réfèrent aux classes 1 et 2.

Pays-Bas

Ministerie van Sociale Zaken en Volksgezondheid

Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) en Sociale Maandstatistiek

TABLEAU 2 a :

Réserve de main-d'œuvre enregistrée en fin de mois.

Il s'agit des chômeurs ainsi que des personnes occupées par les pouvoirs publics (aanvullende werken) et des personnes travaillant à des travaux engagés par l'administration des assurances sociales (sociale werkvoorzieningsobjecten).

Luxembourg

Ministère du travail

Office national du travail

TABLEAU 1 a :

Il n'existe pas de statistiques concernant l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi, y compris ceux qui, exerçant une activité, en recherchent une autre.

TABLEAU 2 a :

Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois (personnes sans emploi).

B — AUTRES STATISTIQUES NATIONALES

Les estimations officielles concernant notamment la population active, le chômage (au sens économique) et l'emploi par statut professionnel, branches d'activité et régions, proviennent des organismes suivants :

Belgique : Ministère de l'emploi et du travail.

Allemagne (RF) : Statistisches Bundesamt.

France : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Italie : Istituto Centrale di Statistica - Rilevazione nazionale delle forze di lavoro.

Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Luxembourg : Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).

C — ENQUETES ET ESTIMATIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Office statistique des Communautés européennes (OSCE)

Voir notamment :

« Annuaire des statistiques sociales (1968 » ;

« Etudes et enquêtes statistiques n° 2/1968 » ;

Série « Statistiques sociales n° 2/1969 ».

Services de la Commission des Communautés européennes, notamment : travaux d'estimations prévisionnelles.

ANNEXE II

Remarques concernant les données statistiques ⁽¹⁾

Le rapport tend à confronter, pour tous les pays de la Communauté, les nombres des personnes à la recherche d'un emploi, des chômeurs, des offres d'emploi non satisfaites et des placements effectués.

Les données sur les *personnes à la recherche d'un emploi*, au sens du tableau 1 a, visent toutes les personnes recherchant un emploi, inscrites comme telles auprès des bureaux de placement compétents, qu'elles exercent ou non une activité. Le nombre de ces personnes croît naturellement avec le chômage, mais sa croissance peut aussi bien s'expliquer par une plus forte tendance des salariés à changer d'emploi.

En revanche, les *chômeurs*, au sens du tableau 2 a, sont des personnes effectivement sans emploi, inscrites auprès des bureaux de placement et disposées à travailler. On considère, d'ailleurs, comme chômeurs, non seulement les personnes qui ont perdu leur emploi antérieur ou qui l'ont abandonné, mais aussi celles qui sont en quête d'un premier emploi.

L'inscription au chômage est subordonnée, dans les Etats membres, à des *dispositions légales et administratives* qui varient d'un pays à l'autre. Les statistiques nationales indiquent le nombre des personnes qui remplissent les conditions prescrites dans chaque Etat ; elles figurent, en effet, parmi les résultats des activités des services nationaux de main-d'œuvre. Ces statistiques ne se prêtent donc pas à une comparaison du niveau du chômage entre les six pays, bien qu'elles traduisent correctement l'évolution dans chaque Etat membre.

Les divergences en matière de dispositions légales et administratives ne sauraient être éliminées sans une unification de la définition administrative du chômeur à l'échelon communautaire. L'Office statistique s'est efforcé de choisir pour les tableaux 1 a et 2 a les séries qui, parmi les données nationales, offrent le plus de similitudes quant aux personnes recensées. Afin de suivre le plus possible ce critère du contenu, il a été estimé opportun de retenir parfois une série qui, normalement, n'est pas formellement désignée par la dénomination de « chômeurs ». Ainsi, par exemple, pour la France, il s'est avéré nécessaire d'introduire dans le tableau 2 a, « Chômeurs », les personnes recensées comme « demandeurs d'emploi » parce que ce dernier concept se rapproche le plus de celui qui est retenu dans ce tableau et, aux Pays-Bas, celles qui font partie de la réserve de main-d'œuvre inscrite et non pas les chômeurs proprement dits, car cette dernière série ne tient pas compte des chômeurs employés temporairement par les pouvoirs publics.

La liste des sources figurant en annexe au présent rapport précise les séries qui ont été utilisées pour traduire les notions fondamentales mentionnées ci-dessus.

(1) Voir en annexe la liste des principales sources statistiques.

Tandis que le tableau 2 a présente l'évolution chronologique du *chômage* pris dans son acception juridique, le tableau 3 a en éclaire l'aspect *économique* et cherche à établir un lien avec le potentiel de main-d'œuvre existant dans chaque pays. Le chômage au sens économique, complètement indépendant de la comptabilisation administrative, peut, en conséquence, s'écarter plus ou moins du chiffre recensé par l'intermédiaire des services de placement. Ce n'est toutefois que pour la France et l'Italie que la distinction a pu être faite, les autres pays ne connaissent qu'une seule notion du chômage. Il n'est actuellement pas possible de préciser dans quelle mesure il existe également dans ces derniers pays des écarts entre les deux concepts ; mais, la Commission espère être renseignée à ce sujet grâce aux résultats que fournira l'enquête communautaire par sondage sur les forces de travail.

Conscient que les données statistiques relatives à l'emploi et au chômage ne peuvent être améliorées de manière fondamentale par des tentatives d'harmonisation, étant donnée la diversité des dispositions légales et administratives et des techniques de collecte des données, le Conseil a décidé d'entreprendre en 1968 et 1969, de nouvelles enquêtes communes par sondage sur les forces de travail comparables à celle qui a déjà eu lieu en 1960.

Par ailleurs, en ce qui concerne la statistique des offres d'emploi non satisfaites, il y a lieu de souligner que les données du tableau 4 a ne comprennent que les seuls emplois vacants déclarés auprès des bureaux de placement. Or, la propension des employeurs à faire appel au concours de ces bureaux pour la recherche de main-d'œuvre varie fortement, pour des raisons d'ordre conjoncturel et psychologique, non seulement de pays à pays, mais encore dans le temps ou entre les régions d'un même Etat membre.

Le tableau 2 a sur les chômeurs et le tableau 4 a relatif aux offres d'emploi reprennent, outre les moyennes annuelles et les situations à la fin des mois d'avril et d'octobre, les *données corrigées des variations saisonnières* pour ces mêmes dates. La correction des variations saisonnières a été faite de manière uniforme pour tous les pays selon la méthode usuelle de l'Office statistique des Communautés européennes (1). Il en résulte que ces valeurs corrigées des variations saisonnières ne correspondent pas aux données établies par les divers pays à l'échelon national.

Comme la partie générale, l'analyse de l'évolution de l'emploi dans les différentes branches d'activité comporte, elle aussi, des données statistiques tirées de diverses sources. Les *statistiques harmonisées* de l'Office statistique des Communautés européennes ont été utilisées pour préciser l'évolution de l'emploi salarié et de la durée du travail dans les branches relevant du secteur industriel. Grâce à cette statistique, on dispose pour la première fois de données comparables pour des secteurs de l'industrie uniformément délimités dans les différents pays. La délimitation a été

(1) Cf. à ce sujet : M. MESNAGE, « Elimination des variations saisonnières, la nouvelle méthode de l'Office statistique des Communautés européennes », *Etudes et enquêtes*, n° 1, 1968.

faite en conformité avec la Nomenclature des industries établies dans les Communautés européennes (NICE) utilisée par l'Office statistique (1).

Toutes les données importantes concernant les industries du charbon et de l'acier ont été empruntées aux *statistiques communautaires* relatives à ces secteurs, statistiques établies depuis 1958 environ. Ces statistiques sont transmises directement à l'Office statistique des Communautés européennes par les organisations professionnelles intéressées et sont basées sur des questionnaires uniformes adressés aux entreprises. Ces données peuvent donc parfaitement être comparées entre pays.

Les documents concernant les autres secteurs économiques sont tirés des sources nationales diverses. Dans la mesure du possible, on a appliqué, là aussi, la méthode uniforme de correction des variations saisonnières appliquée par l'Office statistique des Communautés.

(1) Voir Statistique industrielle NICE, 1963.

ANNEXE III

TABLEAUX

TABLEAU 1 a

Personnes à la recherche d'un emploi

(inscrites dans les bureaux de placements)

	1966	1967	1968	1969	Variations (%)		
					1967 1966	1968 1967	1969 1968
	Données brutes (1)						
<i>Moyenne annuelle</i>							
Belgique	—	104 616	121 919	100 183	—	+16,5	-17,8
Allemagne (RF)	276 861	579 286	443 342	298 516	+109,2	-23,5	-32,7
France	—	—	—	—	—	—	—
Italie	1 209 353	1 106 329	1 048 317	964 174	- 8,5	- 5,2	- 8,0
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	53 318	97 566	93 338	75 080	+ 83,0	- 4,3	-19,6
<i>Situation fin avril</i>							
Belgique	—	101 767	124 755	104 559	—	+22,6	-16,2
Allemagne (RF)	230 776	616 181	448 742	276 481	+167,0	-27,2	-38,4
France	—	—	—	—	—	—	—
Italie	1 219 863	1 117 385	998 553	951 059	- 8,4	-10,6	- 4,8
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	41 276	92 850	92 255	71 160	+124,9	- 0,6	-22,9
<i>Situation fin octobre</i>							
Belgique	—	109 955	118 572	91 062	—	+ 7,8	-23,2
Allemagne (RF)	268 532	482 095	292 739	230 462	+ 79,5	-39,3	-21,3
France	—	—	—	—	—	—	—
Italie	1 121 212	1 038 544	1 042 702	918 832	- 7,4	+ 0,4	-11,9
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	52 074	92 516	79 303	66 263	+ 77,7	-14,3	-16,4

(1) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.

TABLEAU 2 a

Chômeurs

(inscrit dans les bureaux de placements)

	1966	1967	1968	1969	Variations (%)		
					1967 1966	1968 1967	1969 1968
Données brutes (1)							
<i>Moyenne annuelle</i>							
Belgique	—	101 103	118 677	97 697	—	+17,4	-17,7
Allemagne (RF)	161 059	459 489	323 480	178 579	+185,3	-29,6	-44,8
France	147 098	196 058	253 606	222 920	+33,3	+29,4	-12,1
Italie	1 115 296	1 023 668	960 974	887 231	-8,2	-6,1	-7,7
Luxembourg	22	171	88	38	—	—	—
Pays-Bas	44 250	86 276	80 651	62 251	+93,2	-6,5	-22,8
<i>Situation fin avril</i>							
Belgique	—	98 285	121 514	102 258	—	+23,6	-15,8
Allemagne (RF)	121 288	501 303	330 851	155 181	+313,9	-34,0	-53,1
France	145 544	188 655	250 585	226 948	+29,6	+32,8	-9,4
Italie	1 124 050	1 033 040	918 531	872 715	-8,0	-11,2	-5,0
Luxembourg	6	95	77	23	—	—	—
Pays-Bas	32 985	81 698	80 661	59 204	+147,4	-4,1	-26,6
<i>Situation fin octobre</i>							
Belgique	—	106 230	115 251	88 348	—	+8,5	-23,3
Allemagne (RF)	145 804	350 846	180 223	107 770	+147,5	-50,1	-40,2
France	153 655	216 995	260 792	218 363	+41,2	+20,2	-16,3
Italie	1 033 038	959 314	950 138	845 962	-7,1	-0,1	-11,0
Luxembourg	35	230	73	50	—	—	—
Pays-Bas	42 822	80 366	66 871	52 476	+87,7	-16,8	-20,3
Données corrigées des variations saisonnières (2) × 1 000							
<i>Situation fin avril</i>							
Belgique	61,1	82,0	104,2	88,5	+34,2	+27,1	-15,1
Allemagne (RF)	137,7	502,5	331,9	156,0	+264,9	-34,0	-53,0
France	—	185,8	247,7	224,4	—	+33,3	-9,4
Italie	1 148,2	1 061,3	943,7	895,6	-7,6	-11,1	-5,1
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	87,1	84,9	62,3	—	—	—
<i>Situation fin octobre</i>							
Belgique	63,6	94,4	103,6	80,4	+48,4	+9,7	-22,4
Allemagne (RF)	257,1	448,9	252,3	169,5	+74,6	-34,8	-32,8
France	—	217,0	260,8	218,4	—	+20,2	-16,3
Italie	1 071,0	988,8	976,6	871,5	-7,7	-1,2	-10,8
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	90,5	74,4	59,9	—	-17,8	-19,5

(a) Chômeurs complets indemnisés.

(1) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.

(2) Données corrigées des variations saisonnières selon la méthode de l'Office statistique des Communautés européennes.

TABLEAU 3 a
Emploi et chômage dans la Communauté

	1966	1967	1968	1969 (1)
	Moyenne annuelle en milliers			
<i>Population active civile</i>				
Belgique	3 689	3 701	3 714	—
Allemagne (RF)	26 762	26 262	26 188	26 516
France	20 000	20 147	20 172	20 324
Italie	19 477	19 611	19 568	19 386
Luxembourg	140,1	138,4	138,8	140,4
Pays-Bas	4 480	4 493	4 476	4 513
<i>Chômage</i>				
Belgique	67	92	110	102
Allemagne (RF)	161	459	323	179
France	280	365	431	357
Italie	769	689	694	663
Luxembourg	0	0	0	0
Pays-Bas	45	86	81	63
<i>Emploi salarié</i>				
Belgique	2 837	2 814	2 812	—
Allemagne (RF)	21 389	20 691	20 853	21 435
France	(14 570)	14 922	14 981	15 305
Italie	11 990	12 248	12 371	12 554
Luxembourg	103,8	102,6	103,5	105,7
Pays-Bas	3 620	3 603	3 604	—
	Taux de chômage			
<i>En % de la population active</i>				
Belgique	1,8	2,5	3,0	—
Allemagne (RF)	0,6	1,7	1,2	0,7
France	1,4	1,8	2,1	1,1
Italie	3,9	3,5	3,5	3,4
Luxembourg	0	0	0	0
Pays-Bas	1,0	1,9	1,8	1,4
<i>En % de l'emploi salarié</i>				
Belgique	2,4	3,3	3,9	—
Allemagne (RF)	0,8	2,2	1,6	0,8
France	1,9	2,4	2,9	2,3
Italie	6,4	5,6	5,6	5,3
Luxembourg	0	0	0	0
Pays-Bas	1,2	2,4	2,2	—

(1) Estimation.
Tableau établi par l'Office statistique des Communautés sur la base des évaluations nationales provenant des instituts nationaux de statistique (pour la Belgique : Ministère du travail et de l'emploi).

TABLEAU 4a
Offres d'emploi non satisfaites

(enregistrées par les bureaux de placements)

	1966	1967	1968	1969	Variations (%)		
					1967 1966	1968 1967	1969 1968
Données brutes (1)							
<i>Moyenne annuelle</i>							
Belgique	7 457	4 359	4 913	11 606	- 41,5	+12,7	+ 136,2
Allemagne (RF)	539 752	302 008	488 317	746 998	- 44,0	+61,7	+ 53,0
France	38 148	31 833	35 977	(78 490)	- 16,6	+13,0	+ (118,2)
Italie	696	1 274	1 506	2 115	+ 83,0	+18,2	+ 40,4
Luxembourg	505	351	611	823	- 30,5	+74,1	+ 34,7
Pays-Bas	114 874	68 217	77 282	106 322	- 40,6	+13,3	+ 37,6
<i>Situation fin avril</i>							
Belgique	8 562	4 761	4 358	9 821	- 44,4	- 8,5	+ 125,4
Allemagne (RF)	595 654	295 737	443 254	763 302	- 50,4	+49,9	+ 72,2
France	39 141	35 645	36 972	77 080	- 8,9	+ 3,7	+ 108,5
Italie	303	1 150	1 548	1 952	+279,5	+34,6	+ 26,1
Luxembourg	530	440	871	1 018	- 17,0	+98,0	+ 16,9
Pays-Bas	119 666	67 860	69 114	94 174	- 43,3	+ 1,8	+ 36,3
<i>Situation fin octobre</i>							
Belgique	6 637	3 655	5 374	14 947	- 44,9	+47,0	+ 178,1
Allemagne (RF)	436 187	310 027	582 054	787 099	- 28,9	+87,7	+ 35,2
France	38 660	29 977	45 673	85 249	- 22,5	+52,4	+ 86,7
Italie	707	1 623	1 541	2 237	+129,6	- 5,1	+ 45,2
Luxembourg	347	336	546	671	- 3,2	+62,5	+ 22,9
Pays-Bas	103 190	61 791	82 393	113 872	- 40,1	+33,3	+ 38,2
Données corrigées des variations saisonnières (2) × 1 000							
<i>Situation fin avril</i>							
Belgique	7,7	4,5	4,2	9,4	- 41,6	- 6,7	+ 123,8
Allemagne (RF)	586,0	285,7	434,1	750,9	- 51,2	+51,9	+ 73,0
France	39,1	33,0	33,9	72,4	- 15,6	+ 2,7	+ 113,6
Italie	0,3	1,1	1,5	1,9	+266,7	+36,4	+ 26,7
Luxembourg	0,5	0,4	0,7	0,8	- 20,0	+75,0	+ 14,3
Pays-Bas	124,7	72,4	72,4	98,0	- 41,9	± 0,0	+ 35,4
<i>Situation fin octobre</i>							
Belgique	6,6	3,7	5,4	15,0	- 43,9	+45,9	+ 177,8
Allemagne (RF)	435,5	309,4	581,2	786,2	- 29,0	+87,8	+ 35,3
France	38,7	29,9	45,6	87,1	- 22,7	+52,5	+ 91,0
Italie	0,7	1,6	1,5	2,2	+128,6	- 6,2	+ 46,7
Luxembourg	1,3	0,4	0,7	0,8	+ 33,3	+75,0	+ 14,3
Pays-Bas	103,2	61,7	82,4	114,0	- 40,2	+33,5	+ 38,3

(1) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.

(2) Données corrigées des variations saisonnières selon la méthode de l'Office statistique des Communautés européennes.

TABLEAU 5 a

Placements réalisés par les services officiels

(bureaux de placements)

	1966	1967	1968	1969	Variations %		
					1967	1968	1969
					1966	1967	1968
	Données brutes (*)						
<i>Moyenne annuelle</i>							
Belgique	10 708	10 179	11 310	11 875	- 4,9	+11,1	+ 5,0
Allemagne (RF)	221 071	224 502	242 699	248 475	+ 1,6	+ 8,1	+ 2,4
France	35 213	30 292	33 084	(38 060)	-14,0	+ 9,2	+15,0
Italie	428 144	419 027	402 283	(419 325)	- 2,1	- 4,0	+ 4,2
Luxembourg	1 774	1 229	1 557	1 621	-30,7	+26,7	+ 4,1
Pays-Bas	19 000	21 003	21 150	18 565	+10,5	+ 0,7	-12,2
<i>Au cours du mois d'avril</i>							
Belgique	12 215	12 859	12 919	14 341	+ 5,3	+ 0,5	+11,0
Allemagne (RF)	226 684	235 958	258 802	254 038	+ 4,1	+ 9,7	- 1,8
France	36 577	31 752	35 081	40 379	-13,2	+10,4	+15,1
Italie	468 817	481 490	460 659	458 034	+ 2,7	- 4,3	- 0,6
Luxembourg	2 420	1 300	1 740	1 973	-46,3	+33,8	+13,4
Pays-Bas	17 074	20 533	23 552	11 406	+20,8	+14,1	-51,6
<i>Au cours du mois d'octobre</i>							
Belgique	10 996	11 911	13 629	13 846	+ 8,3	+14,4	+ 1,6
Allemagne (RF)	237 318	254 749	265 608	278 434	+ 7,3	+ 4,3	+ 4,8
France	48 858	36 302	45 561	47 277	-25,7	+25,5	+ 3,8
Italie	440 919	446 003	444 778	469 820	+ 1,2	- 0,3	+ 5,6
Luxembourg	1 560	1 373	1 895	1 768	-12,0	+38,0	- 6,7
Pays-Bas	22 175	23 816	24 894	20 571	+ 7,4	+ 4,5	-17,4

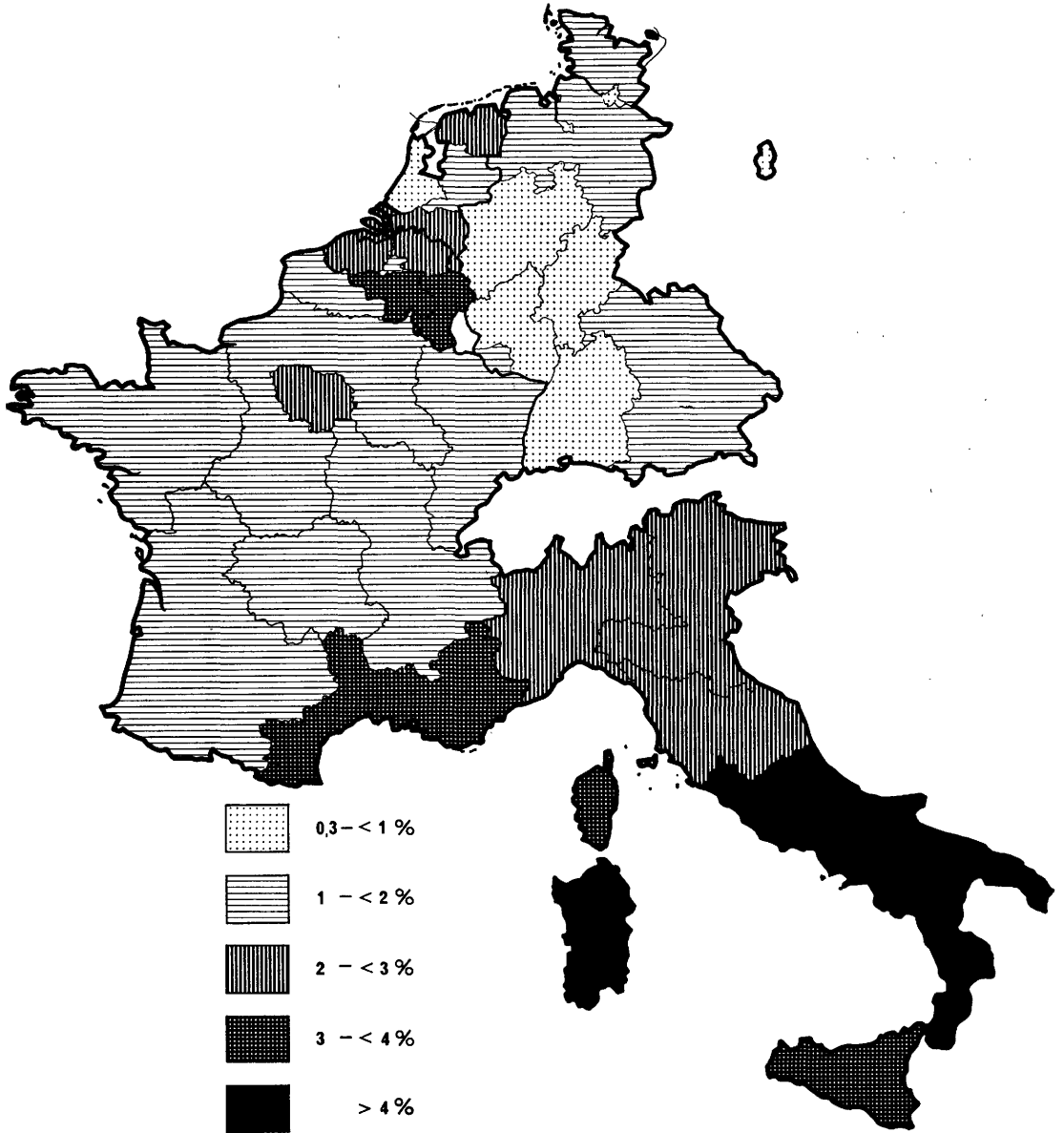
(*) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.

ANNEXE IV

GRAPHIQUE N° 1

Taux de chômage par région

Personnes ayant déclaré être en chômage en % des forces de travail.

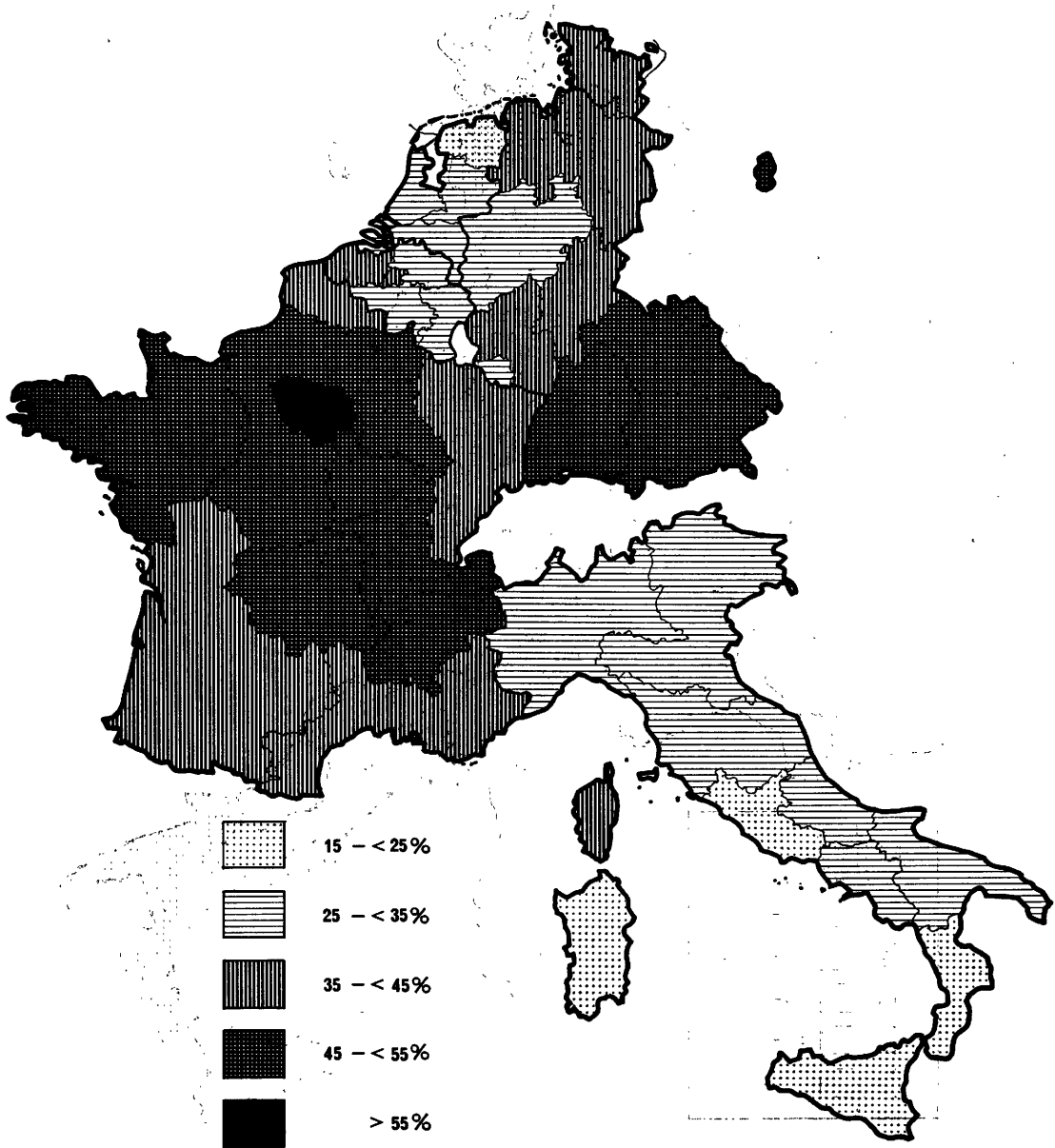


Source : ISCE, série « Statistique sociale », n° 6, 1969.

GRAPHIQUE N° 2

Taux d'activité féminine par région

Forces de travail féminines en % de la population féminine d'âge actif (14-59 ans).

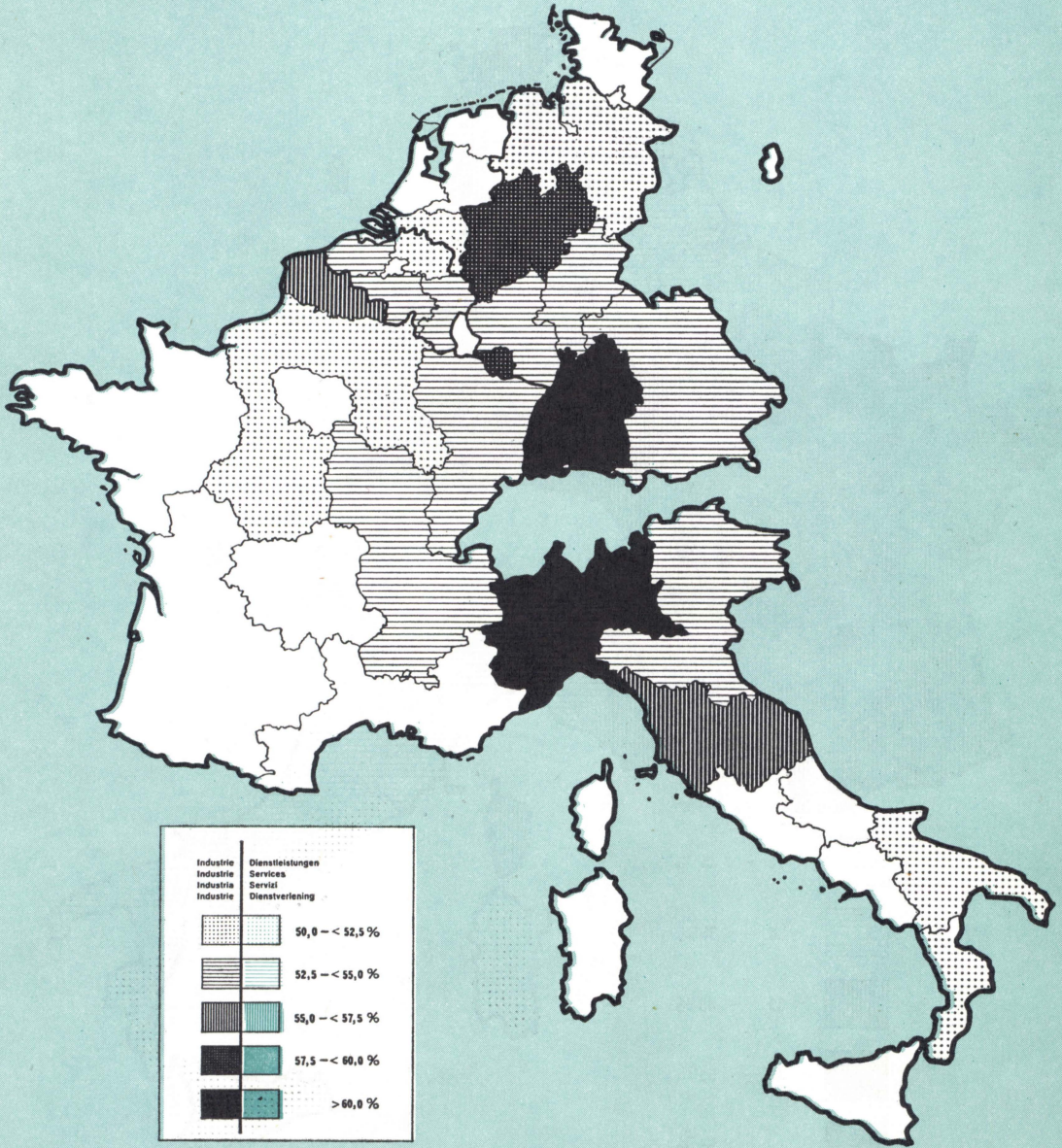


Source : ISCE, série « Statistique sociale », n° 6, 1969.

GRAPHIQUE N° 3

L'industrie et les services dans les régions de la Communauté

Répartition, entre l'industrie et les services, des personnes ayant un emploi en dehors de l'agriculture.



Source : ISCE, série « Statistique sociale », n° 6, 1969.

8288

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
5018/2/70/1

FF 7,80	FB 70,—	DM 5,20	Lit. 870	Fl. 5,10	£ 0.11.6	\$ 1,40
---------	---------	---------	----------	----------	----------	---------